
Procès-verbaux

de la

Corporation de la Cité de Hull

Année 1893

Table des Matières

SÉANCE DU 2 JANVIER 1893 1
TRENTÉ-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES. 1
État des Recettes et Dépenses de la Corporation de la Cité de Hull 2
ETAT MONTRANT LES SOMMES D'ARGENT RECUES ET PAYÉES SUR LE
CONTRAT DE CONSTRUCTION DES PALAIS DE JUSTICE ET
PRISON, JUSQU'AU — 30 NOVEMBRE 1892. — 4

SÉANCE DU 4 JANVIER 1893 6
SÉANCE DU 5 JANVIER 1893 7
SÉANCE DU 7 JANVIER 1893 7
SÉANCE DU 23 JANVIER 1893 8
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1893 11
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1893. 14
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1893 15
SÉANCE DU 6 MARS 1893. 17
SÉANCE DU 20 MARS 1893. 20
FORTIETH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 20
SÉANCE DU 27 MARS 1893. 24
REGLEMENT NO. 53 24
SÉANCE DU 4 AVRIL 1893. 26
THIRTY-THIRD REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE 27
SÉANCE DU 17 AVRIL 1893. 30
QUARANTE UNIÈME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU 31
SÉANCE DU 1er MAI 1893. 35
THIRTY-FOURTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. 36
FORTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 36
SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS. 37
SÉANCE DU 8 MAI 1893. 40
SÉANCE DU 22 MAI 1893. 43
SÉANCE DU 5 JUIN 1893. 46
THIRTY-FIFTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. 46
FORTY-THIRD REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 47
REGLEMENT No. 54. 49
SÉANCE DU 16 JUIN 1893. 55
SÉANCE DU 3 JUILLET 1893. 57
THIRTY-SIXTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. 57
FORTY-FOURTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 58
SÉANCE DU 10 JUILLET 1893. 61
SÉANCE DU 7 AOUT 1893. 63
QUARANTE-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU. 64
THIRTY-SEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. 64
REGLEMENT NO 55. 68
AVIS PUBLIC 70
SÉANCE DU 18 AOUT 1893. 71
DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS. 71
REGLEMENT NO 56 73
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1893. 75
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1893. 76

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1893. 77
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1893. 77
 REPORT OF THE COUNCIL SITTING IN GENERAL COMMITTEE ON THE
 REVISION OF THE ASSESSMENT ROLL FOR THE YEAR 1893-94. 78
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1893. 79
SÉANCE DU 2 D'OCTOBRE 1893 80
 THIRTY-EIGHTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE 80
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1893 82
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1893. 86
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1893. 86
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1893 87
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1893 89
 REGLEMENT NO. 57 90
 FORTY-SIXTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 91
 THIRTY-NINTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. 91
 FORTY-SEVENTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. 93
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE, 1893. 97

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1893}{TC \12 "SÉANCE DU 2 JANVIER 1893}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le deuxième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, L.N. Champagne au fauteuil, et les échevins Dumais, Boulton, J. Wright, St. Jean et Dupuis, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Dupuis :

Que les minutes des assemblées des 19 et 23 décembre dernier, qui viennent d'être lues soient approuvées
Adopté.

2. Proposé par l'échevin St. Jean, secondé par l'échevin Boulton :

Que le compte de M. S.A. Brodeur qui est maintenant sur le bureau de ce conseil soit déféré au comité des finances.
Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

TRENTE-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.}{TC \13 "TRENTE-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.}

A la corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le vingt-huitième jour de décembre 1892, et représenté par l'échevin St. Jean, Président au fauteuil, et les échevins J. Wright, Dumais et Sabourin. Son Honneur le Maire étant aussi présent, à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les différents comptes et papiers que vous lui aviez soumis, qu'il approuve les suivants, et en recommande le payment, à savoir :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Le Comté d'Ottawa | \$83 33 |
| Hôpital Général | 70 20 |
| Domina Dupuis | 67 04 |
| Le Spectateur | 63 00 |
| Bell Telephone Co. | 50 00 |
| Joseph Bourque | 41 00 |
| Stanislas Aubry | 41 00 |
| H. Charlebois & Cie. | 37 00 |
| Alexandre Leblanc | 30 18 |
| Samuel Roger's Oil Co. | 21 55 |
| Gouvernement de Québec | 15 00 |
| Chaudière Electric Light Co. | 13 00 |
| T. St. Jean | 13 00 |
| Dame C.C. Brigham | 6 00 |
| A. Bureau & Frères | <u>5 00</u> |

\$556 90

Au sujet des réclamations du Dr Beaudin, votre comité a cru devoir les réduire à quatre cents (\$400) piastres, et accepter ses offres de services comme officier de santé aux appointements de quatre cents (\$400) piastres, pour l'année prochaine.

Ayant mûrement considéré le compte de M. Chs B. Major, avocat, votre comité a constaté qu'il comprend plusieurs charges non-justifiées, et en trouve d'autres excessivement élevées, et qu'en somme il croit que les argents déjà payés par votre corporation à ce monsieur sont amplement suffisants pour couvrir toutes les réclamations légitimes qu'il peut avoir contre votre conseil.

Votre comité recommande qu'une somme de trente piastres soit offerte à Mme. S. May en règlement de ses réclamations contre ce conseil ; que la taxe municipale à prélever sur la propriété de l'Union St-Joseph soit réduite à la somme de \$19, pour cette année seulement ; qu'un billet de \$2,500 à trois mois d'échéance soit donné à M. Bourque, aux conditions posées dans sa lettre d'hier, et que les offres faites par les personnes suivantes, pour le paiement de leurs arrérages de taxes soient acceptées, et que les procédés commencés contre elles soient suspendues : Antoine Carrière, Elie Cadieux, Camille Guérin, Louis Bouthotte, Félix Labelle, père et Jean-Bte Brisebois.

Votre comité recommande encore que la taxe municipale sur la propriété de Dme Victor Clairoux lui soit remise ; qu'ordre soit donné à votre Secrétaire-Trésorier de ne pas presser le recouvrement de celle dûe par Dames Joseph Charette et David Bastien, et que 50c comme taxe de chien, pour l'année 1891-92, ne soit pas réclamée de Charles d'Amour, père, non plus que de Joseph Montreuil.

Respectueusement soumis,

(Signé) T. ST. JEAN, Président,
PAUL T.C. DUMAIS,
JOSHUA WRIGHT

3. Proposé par l'échevin St. Jean, secondé par l'échevin Dumais :

Que le Trente-unième Rapport du Comité des Finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin St. Jean :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour examiner et discuter le bilan des opérations financières de l'année, et le rapport des auditeurs sur icelui.

Adopté.

Arrivé l'échevin C.M. Wright.

ÉTAT DES RECETTES ET DEPENSES DE LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL{TC \13 "ÉTAT DES RECETTES ET DEPENSES DE LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL}.

—————
Pour l'année finissant le 30 Novembre 1892.

————— o —————

RECETTES

| | | |
|--|----------------|-----------|
| Balance en mains à la dernière Audition | | \$1480 27 |
| Balance sur le fonds du Palais de Justice | 7691 62 | |
| Taxes perçues sur l'année 90-91 | \$3109 62 | |
| do do 91-92 | 16773 02 | |
| do do 92-93 | 1037 42 | |
| do en partie seulement | <u>2350 05</u> | |
| | | 23269 81 |
| Produits d'effets négociés | | 15780 28 |
| Octrois du Gouvernement pour Palais de Justice | 7499 90 | |
| Taxes d'affaires | 2070 00 | |
| Cour du Recorder | | 362 41 |
| Revenues des Marchés | | 357 84 |
| Licences de Charretiers | | 90 20 |
| Intérêt sur hypothèque | | 50 00 |
| Dividende sur parts de chemin | <u>15 60</u> | |
| | \$58667 93 | |

AQUEDUC

| | | |
|--|---------------|-------------------|
| Collections de toutes sources | \$11474 98 | |
| Produits d'Effets négociés | 10738 50 | |
| Loyer sur Manufacture de Haches et Maison | <u>406 00</u> | |
| | | <u>\$22619 48</u> |

Total des Recettes \$81287 41

DEPENSES

| | | |
|-----------------------------|------------|-------------|
| Palais de Justice et Prison | \$21180 80 | |
| Salaires | 5549 92 | |
| Département des Rues | 4564 45 | |
| Intérêts sur Débentures | 3550 00 | |
| Payé sur Effets Négociés | 2621 48 | |
| Dépenses Légales | 2101 21 | |
| Dépenses Contingentes | | 938 82 |
| Département des Marchés | | 688 50 |
| Hôtel-de-Ville | | 643 67 |
| Gouvernement et Comté | | 471 08 |
| Chauffage | | 409 81 |
| Département de la Police | | 320 39 |
| Impressions et Papeterie | | 170 50 |
| Département de la Santé | | 131 82 |
| Remises de Taxes | | <u>7 25</u> |
| | \$43354 70 | |

AQUEDUC

| | | |
|---------------------------|----------------|-----------------|
| Payé sur Effets Négociés | | \$14852 25 |
| Intérêts sur Débentures | | 9000 00 |
| Salaires | | 3431 64 |
| Chauffage | | 2564 41 |
| Dépenses Contingentes | | 2517 20 |
| Département du Feu | | 1505 31 |
| Construction | | 1124 16 |
| Dépenses Légales | | 920 10 |
| Dépenses d'Administration | | 320 36 |
| Dépenses d'Ingénieur | | 250 00 |
| Réparations | | 176 31 |
| Eclairage | | 67 44 |
| Balance | <u>1203 53</u> | |
| | | <u>37932 71</u> |
| Total des Dépenses | \$81287 41 | |
| A balance descendue | | \$ 1203 53 |

Hull, 30 Novembre 1892.

J.O. LAFERRIERE, Sec.-Trés.

Certifié exact, 30 Décembre 1892.

W.H.G. GARRIOCH
D.C. SIMON

Auditeurs.

ETAT MONTRANT LES SOMMES D'ARGENT RECUES ET PAYÉES SUR LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DES PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, JUSQU'AU — 30 NOVEMBRE 1892. — {TC \13 "ETAT MONTRANT LES SOMMES D'ARGENT RECUES ET PAYÉES SUR LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DES PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, JUSQU'AU — 30 NOVEMBRE 1892. —}

RECUES.

| | | | |
|----------|---|------------|----------------|
| 1891 | | | |
| Juin 1 | Produit de \$15000 de débentures | \$14342 47 | |
| | Intérêt accumulé sur cette somme | | 321 85 |
| 1892 | | | |
| Août 3 | Produit de partie d'octroi du Gouvernement | 4999 95 | |
| Sept. 21 | Produit d'un billet de \$500 à 1 mois | | 496 25 |
| Oct. 14 | Produit d'un billet de \$3000 à 4 mois | 2928 05 | |
| | Produit d'un billet de \$2110.88 à 10 jours | 2104 88 | |
| Oct. 29 | Produit d'un billet de \$3000 à 4 mois | 2928 05 | |
| Nov. 14 | Produit de partie d'octroi du Gouvernement | | <u>2499 95</u> |
| | Total | \$30621 45 | |

PAYÉES

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

| | | |
|--|------------|----------|
| A M. Bourque, au 30 Novembre 1891 | \$ 7000 00 | |
| A M Bourque du 30 Nov 1891 au 30 Nov. 1892 | | 21093 50 |
| A divers items, en dehors du contrat | | 87 30 |
| Balance <u>2440 65</u> | | |
| Total | \$30621 45 | |

Nous certifions par les présentes que l'état ci-dessus est l'exposé fidèle des Dépenses faites pour les Palais de Justice et Prison.

W.H.G. GARRIOCH
D.C. SIMON Auditeurs.

Hull, 31 Décembre 1892.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Échevins de la Cité de Hull.

MESSIEURS,

Vos Auditeurs dûment nommés et assermentés, ayant complété l'audition des livres de la municipalité de la Cité de Hull, comme aussi ceux de l'Aqueduc, avons l'honneur de faire rapport comme suit:

AFFAIRES MUNICIPALES.

Nous avons soigneusement collationné et comparé les talons des reçus émis, avec les entrées du livre des recettes, et avons de plus vérifié les dits talons avec le Rôle d'Evaluation, comme aussi les déboursés avec les pièces justificatives, et ces dernières avec le Ledger, complétant ainsi une investigation fidèle de toutes dépenses durant l'année. En conséquence, nous avons dû certifier comme correct, le rapport annuel, tel que suggéré par nous et préparé par M. Laferrière, cet état renferme tous les revenus de différentes sources pour affaires municipales ainsi que ceux de l'aqueduc, cour du Recorder, etc, etc.

AQUEDUC ET COUR DU RECORDER.

Vos auditeurs ici, ont suivi le même système d'examen pour les recettes et les avons trouvé correctes, et fidèlement entrées, les collections ont été déposées en banque en différents temps, et la balance de l'argent en mains avec les dépôts s'accordent avec le montant total du revenu. Les dépôts ainsi faits par M. le collecteur Thibault, ne sont pas retirés, excepté par chèques émis par M. le Secrétaire-Trésorier, et nous avons certifié le tout comme correct

La balance en banque, au crédit de l'aqueduc le 30 novembre (voir livre de banque) est de \$1116.75 et argent en mains \$67.25

COUR DU RECORDER

Les recettes de cette Cour ont été comparées avec les différents dossiers et les avons trouvé en règle.

Nous croyons aussi recommander que des arrangements soient faits dans le but de permettre à M. le Secrétaire de déposer en banque tous les jours les argents reçus, et qu'il fasse ses différents paiements par chèques signés par lui-même seulement.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler que durant l'année écoulée, il n'y a eu aucune somme d'argent placé au crédit du "Fonds d'Amortissement."

Nous soumettons, tel que requis, un état spécial donnant le montant total payé sur le Cour et la Prison.

En terminant, nous devons dire que le système de la tenue des livres, tout en étant pas celui que nous voudrions voir adopté, est suffisant cependant pour présenter un dossier fidèle de toutes transactions passant entre les mains de votre secrétaire ; et, étant lui-même familier avec cette manière, il est, sans aucun doute, plus facile pour lui de les tenir ainsi plutôt que d'adopter un système plus commercial.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que ses livres sont tenus avec beaucoup de soins, de propreté et d'exactitude.

Le tout respectueusement soumis,

W.H.G. GARRIOCH,
D.C. SIMON Auditeurs.

5. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le bilan des opérations financières de l'année dernière, représentant une somme de recettes de \$81,287,41 contre une dépense de \$80,083,88 avec une balance en caisse de \$1,203,53 qui est maintenant soumis, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne, soit reçu et approuvé, avec ordre au Secrétaire-Trésorier d'en faire faire la publication suivant la loi.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Dupuis :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le quatrième jour de janvier courant.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1893}{TC \12 "SÉANCE DU 4 JANVIER 1893}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mercredi, le quatrième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, L.N. Champagne au fauteuil, et les échevins St. Jean, Dumontier, Sabourin, C.M. Wright, Boulton et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour continuer l'étude de la refonte de la charte de Hull.

Adopté.

Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin St. Jean :

Que ce conseil ajourne à demain soir.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1893{TC \12 "SÉANCE DU 5 JANVIER 1893}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, jeudi, le cinquième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, L.N. Champagne au fauteuil, et les échevins C.M. Wright, Sabourin, Boulton, Dupuis, Dumontier et Renaud, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dupuis :

Que M. Rochon soit autorisé à filer une défense dans la poursuite en dommages intentée par Frs. Xavier Loyer contre cette corporation et de recueillir de M. Thibault et du chef Genest, les informations nécessaires à cet effet.

Adopté.

L'examen et l'étude du projet de refonte de la charte de la cité de Hull étant continué jusqu'à une heure avancée de la soirée, il est

2. Proposé par l'échevin Dumontier, secondé par l'échevin Dupuis :

Que ce conseil ajourne à samedi, le septième jour de janvier courant

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1893{TC \12 "SÉANCE DU 7 JANVIER 1893}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, samedi, le septième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, L.N. Champagne au fauteuil, et les échevins St. Jean, Dumontier, Sabourin, C.M. Wright, Dumais, Renaud et J. Wright formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin St. Jean :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour continuer l'étude de la refonte de la charte de Hull.

Adopté.

L'échevin Sabourin laisse la salle.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que dans le projet de refonte de la charte de Hull maintenant sous étude, des dispositions soient prises pour permettre à ce conseil de lever, en cas de besoin, sur toutes les propriétés immobilières de cette ville, une taxe annuelle qui ne devra pas excéder un cent et un quart dans la piastre de la valeur réelle de telles propriétés.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright et Dumais, secondé par les échevins St. Jean et Dumontier :

Que le projet de refonte de la charte de Hull qui a été lu et examiné soit approuvé, et qu'il soit soumis à la législature, pour sa sanction ; et que le député du comté d'Ottawa, M. Tétreau, soit prié de se charger du dit projet de loi, et d'en assurer la passation.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin St. Jean, secondé par l'échevin Dumais :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1893{TC \12 "SÉANCE DU 23 JANVIER 1893}.

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 23 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-troisième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, L.N. Champagne au fauteuil, et les échevins Dumais, Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Aubry, Renaud, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation, accompagné du certificat de service d'icelui est produit et déposé sur la table.

Les Rapports d'élection suivants sont lus :

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA,
CITÉ DE HULL.

AU CONSEIL DE LA CITÉ DE HULL.

Je, Thimothée-Pierre Sabourin, Président de l'Election, déclare et fais rapport :— Que le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre vingt-treize, à dix heures de l'avant-midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, j'ai ouvert, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, une assemblée publique, telle que convoquée par l'avis ci-joint, aux fins de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge d'échevin, pour représenter les différents quartiers de la dite cité de Hull, dans le conseil d'icelle, au nombre d'un pour chacun des dits quartiers. Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte jusqu'à midi dudit jour, et que pendant cette intervalle j'ai reçu et mis devant le public, en la manière ordinaire, les bulletins de nomination suivants, savoir :

Pour le quartier Numéro Un :— Monsieur Charles Montgomery Wright, commerçant.

Pour le quartier Numéro Deux :— MM. Honoré Dumontier, forgeron, et Grégoire-Hilaire Renaud, boulanger.

Pour le quartier Numéro Trois.— MM. André Dupuis alias Lavergne, journalier, et Richard A. Helmer, pharmacien.

Pour le quartier Numéro Cinq :— MM. William Waters, charpentier, et Bernard Simard, boucher.

Et qu'à midi du dit jour, neuf janvier 1893, M. Charles Montgomery Wright, sus-nommé, étant seul nommé pour le quartier numéro 1, aucun autre candidat ayant été mis en nomination pour le dit quartier, j'ai déclaré comme par les présentes je déclare le dit Charles Montgomery Wright, dûment élu, par acclamation, échevin pour représenter le dit quartier Numéro Un (1) dans le conseil de la dite cité de Hull, pour le prochain terme d'office.

Je déclare, de plus, que j'ai annoncé et ordonné qu'un poll sera tenu au temps et aux lieux indiqués à l'avis ci-joint, dans et pour les quartiers numéros Deux, Trois et Cinq, et j'ai déclaré cette assemblée close.

Donné en la dite cité de Hull, ce neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

[Signé] T.P. SABOURIN
Président de l'Election

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA,
CITE DE HULL.

AU CONSEIL DE LA CITÉ DE HULL.

Je, Thimothée-Pierre Sabourin, Président de l'Election, fais rapport que conformément à la loi et à l'avis ci-contre, un Poll a été tenue pour l'élection d'un échevin pour chacun des quartiers Numéros Deux [2], Trois (3) et Cinq (5) de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, le seizième jour de janvier 1893, aux endroits indiqués au dit avis, et qu'après avoir reçu les rapports des officiers qui ont présidé aux bureaux de votation dans les susdits quartiers, en présence de Richard A. Helmer, J.O. Laferrière et A.P. Thibault, comme témoins, j'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement du scrutin avec le résultat suivant les votes ayant été donnés comme suit, savoir.

Dans le quartier Numéro Deux :— Pour Honoré Dumontier, 12 votes. Pour Grégoire-Hilaire Renaud, 23 votes.

Dans le quartier Numéro Trois :— Pour André Dupuis alias Lavergne, 40 votes. Pour Richard A. Helmer, 91 votes.

Dans la quartier Numéro Cinq :— Pour Bernard Simard, 33 votes. Pour William Waters, 51 votes.

En conséquence j'ai déclaré, et proclamé comme par les présentes je déclare et proclame, dûment élus échevins de la cité de Hull susdite, pour le prochain terme d'office :

M. Grégoire-Hilaire Renaud, boulanger, pour le quartier Numéro Deux avec une majorité de onze voix, M. Richard A. Helmer, pharmacien, pour le quartier Numéro Trois avec une majorité de cinquante-et-une voix, et M. William Waters, charpentier, pour le quartier Numéro Cinq, avec une majorité de dix-huit voix. Et j'ai déclaré cette élection close.

Donné en la dite cité de Hull, ce seizième jour du mois de janvier mil huit cent quatre vingt-treize.

(Signé) T.P. SABOURIN,
Président de l'Election.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

QUÉBEC, 19 JANVIER 1893.

J.O. Laferrière, Ecuier,
Sec-Trés, Cons. Mun., Hull.

MONSIEUR—

Je suis chargé par l'honorable Secrétaire de la province de vous informer qu'il a plu, ce jour, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, de nommer Monsieur Edmond Stanislas Aubry, médecin, échevin pour représenter le quartier Numéro 4 de la corporation de Hull.

Veillez faire part à ce monsieur de sa nomination.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

[Signé] JOS. BOIVIN,
Assistant Secrétaire de la Prov.

1. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Renaud :

Que M. l'échevin Edmond S. Aubry soit élu Maire de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

2. Proposé par les échevins Sabourin et Boulton, secondé par les échevins J. Wright et Dumais :

Que les remerciements de ce conseil soient votés à M. l'ex-Maire Champagne pour les services qu'il a rendus à la ville, et pour la manière habile, énergique, impartiale et courtoise avec laquelle il a rempli les devoirs de sa charge durant son terme d'office.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1893{TC 12 "SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1893}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le sixième jour de février mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que les minutes des six dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les différents comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception des lettres de MM. N. Pagé, Joseph Bourque et le Maire Sylvain, et du compte du journal "Le Réveil".

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour organiser les comités permanents de ce conseil, pour l'année courante.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que les comités permanents de ce conseil soient formés de la manière suivante, pour l'année courante :

FINANCES.

Président, l'échevin J. Wright :—et les échevins Renaud, Sabourin, Boulton et Waters.

FEU ET EAU.

Président, l'échevin C.M. Wright :— et les échevins Waters, Helmer, Boulton et Renaud.

RUES ET AMÉLIORATIONS.

Président, l'échevin Sabourin :— et les échevins Dumontier, Boulton, J. Wright et Waters.

MARCHÉS.

Président, l'échevin Boulton :— et les échevins Sabourin, Dumontier, Helmer et Waters.

SANTÉ.

Président, l'échevin Helmer :— et les échevins C.M. Wright, Dumontier, Boulton et Dumais.

RÈGLEMENTS.

Président, l'échevin Boulton :— et les échevins J. Wright, Sabourin, Renaud et Dumais.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que la communication de N. Pagé et le compte du journal "Le Réveil", ensemble avec la résolution du conseil autorisant ce contrat avec N. Pagé soient remis à l'avocat de la corporation pour son opinion quant à la responsabilité de ce conseil au sujet de ce montant, avec prière de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil

Adopté.

7. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que les lettres de MM. le Maire Sylvain et Joseph Bourque soient laissées sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'un règlement pour abolir la cour du Recorder de la cité de Hull soit fait et préparé par M. l'avocat de la corporation, pour être soumis à ce conseil, à sa prochaine réunion, en vertu du pouvoir qui lui a été octroyé par la 42-43 Vict., chapitre 143, section 12 qui pourvoit au droit réservé au dit conseil d'abolir la dite cour du Recorder par un règlement devant subséquemment être confirmé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et promulgué par une acclamation.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que M. Laferrière soit engagé comme secrétaire de cette corporation au salaire de six cents piastres (\$600) jusqu'à ce que la nouvelle charte devienne en force, aux conditions suivantes : le dit secrétaire s'engageant à accepter une nouvelle tenue de livres qui lui sera imposée par les personnes que se choisira ce conseil pour telles fins, et l'aide d'une personne qui remplira les fonctions de trésorier. Les attributions de ces charges devant être limitées par le conseil.

L'échevin C.M. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Renaud :

Que J.O. Laferrière soit réengagé comme secrétaire-trésorier de cette ville au même salaire que l'année dernière, et que Philias Thibault soit nommé assistant secrétaire-trésorier au salaire de cinq cents (\$500) piastres par année avec la surintendance spéciale sur la perception de la taxe d'eau.

Cet amendement est renvoyé et la motion principale adoptée sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins Helmer, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, total—4.

Contre—les échevins Waters, Boulton, Sabourin et Aubry, avec le vote prépondérant du fauteuil, total—5.

M. Laferrière proteste contre cette motion, et déclare qu'il n'accepte pas le salaire qui y est mentionné.

L'échevin C.M. Wright donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera la reconsidération de cette dernière résolution.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'un comité spécial composé des échevins C.M. Wright, Boulton, Waters et Sabourin soit nommé pour s'enquérir au sujet des affaires de la cour du Recorder et des accusations portées contre le chef Genest.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que MM. Garrioch et d'Orsonnens soient nommés auditeurs de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le comité du feu et de l'eau soit autorisé, avec l'assistance du chef de la brigade du feu, de faire construire une voiture pourvue d'échelles et de crochets pour l'usage de la ville.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que les citoyens de cette ville soient convoqués en assemblée publique pour jeudi soir, le huit février courant, à sept heures et demie pour considérer et discuter les amendements à la charte de Hull.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil ajourne à jeudi, le huit février courant, pour prendre en considération les amendements à la charte de Hull.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1893.}

A une assemblée régulière, ajournée "pour prendre en considération les amendements à la charte de Hull" du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, le neuvième jour de février mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents : — Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Dumontier, Renaud et C.M. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que dans la refonte de la charte de Hull maintenant sous considération des dispositions soient prises pour que le quartier No. 3 soit divisé en deux quartiers distincts par une ligne passant au milieu de la rue Charles, dans le dit quartier, avec les dénominations de quartier No. 3a pour la partie du devant, et de quartier No 3 b pour la partie du derrière du dit quartier, tel qu'actuellement constitué, et cela pour des fins municipales seulement.

Adopté.

Arrive l'échevin J. Wright.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil se forme en comité général avec son Honneur le Maire au fauteuil, pour rencontrer les délégués du peuple chargés de discuter avec ce conseil certaines modifications proposées à la charte de la cité.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que les modifications suivantes soient faites à la charte de Hull : 1. Que la qualification du maire soit fixée à \$ 1500 ; 2. La qualification des échevins à \$400 ; 3. que la qualité de votant aux élections municipales s'étende à tout locataire qui paie un loyer annuel de \$20, et qui aura payé ses taxes ; que le propriétaire et l'occupant ait le droit de voter aux élections municipales sans avoir au préalable, payé ses taxes municipales et scolaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que la clause 436 qui comporte que les taxes porteront intérêt après leur échéance soit abrogée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que ce conseil ajourne à lundi, le treize février courant pour continuer l'étude de la charte de la cité, et prendre en considération le règlement pour abolir la cour du Recorder et lui faire subir ses différentes lectures, et pour s'occuper de la lettre du Maire Sylvain du village de la Gatineau.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1893}{TC \12 "SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1893}.

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le treizième jour de février mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Dumontier, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour continuer l'étude de la refonte de la charte de Hull.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la clause 63 soit amendée en ajoutant, à la fin de la dite clause les mots suivants : "et pour l'octroi des licences."

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'instruction soit donnée à l'aviseur légal de ce conseil d'introduire dans la nouvelle charte, une clause divisant le quartier No 3 actuel par la rue Charles. Les noms des nouveaux quartiers devant être *3a* et *3 b*.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que dans la clause 298 les mots "l'alignement de la rue" soient remplacés par les mots "à deux pieds au-delà de l'alignement de la rue."

Perdu sur division.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Qu'une clause soit insérée dans la nouvelle charte comportant que tous terrains vacants et agricoles situés au nord et à l'ouest des limites suivantes, à savoir : portant du point d'intersection du pont du chemin de fer Pacifique Canadien avec la rivière Ottawa, et se dirigeant vers le nord le long du côté ouest du dit chemin de fer jusqu'à la ligne entre les lots 253 et 257 du quartier Numéro Un, alors vers l'est sur la dite ligne, et sur la ligne entre le dit lot 253 et le lot

259 du dit quartier et entre les lots 92 et 94 du quartier Numéro Deux, au Brewery Creek, et en suivant le dit Creek, avec le courant, jusqu'à la rivière Ottawa, seront évalués comme terrains agricoles et à une valeur qui ne sera pas plus élevée que celle des terrains analogues qui se trouvent dans les municipalités rurales adjacentes jusqu'à ce que les dits terrains soient pourvus des tuyaux de l'aqueduc à une proximité suffisante pour les protéger contre le feu, et qu'il leur soit donné un accès facile, exempts des péages de barrières avec le centre des affaires de la ville.

Pour—les échevins Helmer, Renaud, Dumontier, C.M. Wright et J. Wright, total—5.
Contre—les échevins Waters, Sabourin et Boulton :—3.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que dans la nouvelle charte, la qualité de juge de paix soit donnée aux échevins de cette ville.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la clause 343 soit amendée en retranchant les mots "six mois" et leur substituant les mots "deux ans."

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Helmer :

Que les mots "Secrétaire de la cité" soient remplacés par ceux de "percepteur des revenus de l'aqueduc" dans les dispositions interprétatives, et que les mots "Secrétaire-Trésorier" soient retranchés de tous les articles de ce bill.

Pour—les échevins Helmer, Boulton, Waters, Sabourin et Aubry, total :—5
Contre—les échevins Dumontier, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, total—4

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que l'avocat de la corporation soit requis de voir à ce que par la nouvelle charte il soit nommé un secrétaire, un trésorier et un percepteur des revenus de l'aqueduc, et que les pouvoirs et attributions de ces charges soient définis.

L'échevin J. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Renaud :

Que le secrétaire-trésorier soit responsable de tous les argents jusqu'à ce que ce conseil, en raison de l'augmentation du travail de son bureau juge à propos de nommer un trésorier.

Pour l'amendement les échevins Dumontier, J. Wright, C.M. Wright et Renaud, total :—4.
Contre—les échevins Boulton, Sabourin, Helmer, Waters et Aubry, total :—5.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

10. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Qu'une députation composée de Son Honneur le Maire, l'échevin J. Wright et l'aviseur légal, M. Rochon, se rende à Québec pour représenter les intérêts de la cité lorsque le projet de refonte et de révision de la charte de la cité viendra devant le comité des Bills Privés de l'assemblée législative.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le secrétaire, le trésorier et le percepteur de l'aqueduc soient tenus de fournir des polices de garantie de deux mille piastres chacun ; les primes de ces polices devant être payées par cette corporation.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la clause 254 : "pour l'usage des glaciers et autres usages domestiques."

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le secrétaire, le trésorier et le percepteur de l'aqueduc soient engagés, chaque année, à la première assemblée régulière du conseil.

Adopté.

Les échevins C.M. Wright et J. Wright votant dans la négative.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 6 MARS 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 6 MARS 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le sixième jour de Mars mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Dumais, Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Renaud, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que tous les papiers et comptes qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de M. Joseph Bourque et de l'application de MM. Simard, Théberge & Cie. soient déferés à leurs comités respectifs.
Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que le trente-deuxième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis moins le compte du "Réveil" soit adopté.
Adopté.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que la résolution portant le No. 9, passée par ce conseil à son assemblée du 6 février dernier soit rescindée, et que la suivante lui soit substituée :— Que J.O. Laferrière soit engagé par cette corporation comme greffier de la cité au salaire de huit cents [\$800] piastres par année, et que ses devoirs soient définis par ce conseil.
Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que l'aviseur légal de ce conseil soit chargé de préparer un règlement à l'effet de donner les pouvoirs à ce conseil d'imposer et lever une taxe annuelle de deux cents [\$200] sur tout hôtelier et cabaretier licencié de cette ville.
Adopté.

Deux rapports contradictoires du comité spécial nommé pour s'enquérir des accusations portées contre le chef Genest, dont l'un signé par les échevins Sabourin, président, Waters et Boulton tendant à incriminer cet officier, et l'autre, appelé "le rapport de la minorité," et signé par l'échevin C.M. Wright, l'exonérant entièrement, sont soumis et discutés.

6. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que le rapport du comité spécial qui vient d'être lu (premier rapport) soit approuvé.

L'échevin C.M. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Renaud :

Que le rapport de la minorité de ce comité soit adopté au lieu et place du premier.

L'amendement est adopté et la motion principale rejetée sur la division suivante :

Pour l'amendement les échevins Dumais, Helmer, Renaud, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, total—6.
Contre—les échevins Waters, Boulton et Sabourin, total—3.

L'échevin Boulton donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée la reconsidération de ce vote.

7. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que A.P. Thibault soit nommé trésorier de cette cité pour l'espace d'une année au salaire de cent piastres, ses devoirs devant être déterminés par ce conseil.
Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Qu'instruction soit donnée au greffier de la cité d'informer M. le Maire Sylvain du village de la Pointe Gatineau de la date à laquelle ce conseil sera ajourné alors qu'il sera disposé à rencontrer le dit M. Sylvain avec les délégués de sa municipalité pour traiter du projet de construction du pont de la Gatineau.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que des soumissions à être reçues jusqu'au vingtième jour de mars courant soient demandées par la voie du Spectateur et du Dispatch pour les impressions et les annonces de cette corporation, pour la période d'une année.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que les évaluateurs de la cité soient chargés de faire l'estimation des nouvelles constructions érigées, depuis la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1892-93, par MM. Gilmour & Hughson et la E.B. Eddy Co., afin d'établir le montant de la taxe d'eau à percevoir sur icelles, pour le reste de l'année.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que Son Honneur le Maire et les échevins C.M. Wright et Renaud forment un comité chargé de prendre l'avis de l'aviseur légal de ce conseil au sujet de la demande d'argent faite par M. Joseph Bourque, sur la dernière estimation de ses travaux de construction du Palais de Justice fournie par l'architecte du gouvernement M. Charest, et que la chose étant réalisable, sans préjudicier aux intérêts de cette corporation, Son Honneur le Maire E.S. Aubry, et le Greffier J.O. Laferrière soient autorisés à consentir un billet à quatre mois d'échéance en faveur du dit M. Joseph Bourque, pour un montant qui ne devra pas excéder deux mille [\$2000] piastres.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que l'application pour l'obtention d'un permis pour ouvrir et tenir un étal privé de boucher, dans la quartier No. 5, faite par MM Simard, Simard, Théberge & Cie. soit confirmée à la condition que tous les arrérages de taxes d'affaires dûes par quelques uns des membres composant la raison sociale soient préalablement acquittées.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil ajourne à lundi, le vingt de mars courant.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 20 MARS 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 20 MARS 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingtième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Waters, Dumais, Helmer, Renaud, J. Wright, C.M. Wright, Sabourin et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

Une nombreuse délégation du village de la Pointe Gatineau avec Son Honneur le Maire Sylvain en tête est introduite avec mission de traiter du projet de construction du pont de la Gatineau.

1. Proposé par l'échevin Dumais secondé par l'échevin Helmer :

Que ce conseil se forme en comité général, avec son Honneur le Maire au fauteuil, pour rencontrer les délégués du conseil de la Pointe Gatineau, et discuter avec eux la question du pont projeté entre le village de la Pointe Gatineau et la cité de Hull.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'un comité composé des échevins C.M. Wright, Waters et du moteur soit formé pour s'entendre avec le comité qui sera nommé par la corporation du village de la Pointe Gatineau au sujet de la construction projeté d'un pont sur la rivière Gatineau.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin C. M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des communications de Dme. Sara May, et MM. A. Rochon, Frank Miller, Evans & Nesbitt, Hubert Théberge et du chef Genest soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

FORTIETH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \13 "FORTIETH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at your City Clerk's Office on the twentieth day of March 1893, and represented by Alderman C.M. Wright, Chairman in the chair, and Aldermen Helmer and Renaud—Alderman Sabourin being also present beg to report that it has approved the following accounts, and recommend that the same be paid :

| | |
|-----------------------|---------|
| Ottawa Gas Co. | \$72.00 |
| Samuel Rogers Oil Co. | 56.58 |
| Ferdinand Barette | 38 24 |

| | |
|--------------------------------|-------|
| Chaudière Electric Light Co. | 30.20 |
| Gutta Percha & Rubber Mfg. Co. | 25.21 |
| S.A. Brodeur | 22.50 |
| McKinley & Northwood | 20.05 |
| E.B. Eddy Co. | 7.30 |

Your Committee has rejected the application for exemption from water tax on a water service connection made by Mr. Joseph Marion, and that of Mr. J. Bte. Hébert for remedial means to be flooding of his house's cellar.

Your Committee recommends that instruction be given to chief Genest to furnish your Committee with a full list of all water consumers whose house services have been frozen during the winter, and at what time they were deprived of the use of the water from their services for being frozen so as to enable your Committee to adopt means to adjust the interest of your corporation and that of the citizens so affected by the freezing of their service pipes ; and that in the meantime, the chief be authorized to hire a water carrier by the day to supply such of them as are out of water through that cause.

Respectfully submitted,

[Signed] C.M. WRIGHT, chairman
R.A. HELMER,
G.H. RENAUD,

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le quarantième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que le rapport du comité nommé pour ajuster les difficultés entre cette corporation et M. Joseph Bourque, en rapport avec la construction des palais de justice et prison, maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Dumais votant dans la négative.

7. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que MM. F.J. Alexander et Wm. Hoghson de la cité d'Ottawa, et A.N. Gagnon de Hull soient nommés estimateurs pour rencontrer les recommandations contenues dans le rapport du comité spécial nommé pour aviser dans la cause de M. Bourque au sujet de la cour et prison, et que cette estimation soit faite immédiatement.

Adopté.

L'échevin Dumais votant dans la négative.

8. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que la résolution No. 7 de ce conseil, passée à son assemblée du 6 mars courant, et nommant M. A.P. Thibault trésorier de cette ville soit rescindée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que J.O. Laferrière soit chargé de l'administration des finances, concurremment avec l'accomplissement de ses devoirs comme greffier de la cité jusqu'au premier jour d'octobre prochain, sans salaire additionnel audelà de celui mentionné à la résolution No. 4 de ce conseil, passée à son assemblée du 6 mars courant, le nommant greffier de la cité.
Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que A.P. Thibault soit nommé percepteur de l'aqueduc, pour l'espace d'une année au salaire de quatre cents piastres par année.
Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que A.P. Thibault soit nommé greffier de la cour du Recorder de la cité, pour l'espace d'une année au salaire de cent piastres par année.
Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'instruction soit donnée au trésorier de la cité d'offrir à Mme. S. May la somme de trente piastres en règlement de ses réclamations tel que décrété par le Trente-unième rapport du comité des finances.
Adopté.

13. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la requête de MM. Evans & Nesbitt demandant qu'il leur soit permis de construire un four portatif sur une partie de la rue Guy, adjoignant leur propriété soit accordée, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à cet effet avec les dits Evans & Nesbitt au loyer nominal d'une piastre par année, et réservant à cette corporation le privilège de faire enlever la bâtisse sur un avis de trois mois.
Adopté.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que l'application de M. Hubert Théberge pour l'établissement d'un étal privé de boucher dans le quartier 5, soit déferée au comité des marchés.

L'échevin Dumais propose en amendement, secondé par l'échevin Waters ;

Que l'application de M. Théberge soit accordée.

L'amendement est rejeté, et la motion principale adoptée, sur la division suivante :

Pour l'amendement - les échevins Dumais, Waters et Helmer, total—3

Contre—les échevins Sabourin, Boulton, Renaud, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, total—6

15. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'une taxe annuelle de cent piastres sur tout marchand en gros, et de cent cinquante piastres sur tout marchand en détail, de liqueurs spiritueuses licenciés, soit imposés et levée dans les limites de cette ville.

Adopté.

L'échevin Dumontier votant dans la négative.

16. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le comité des finances soit chargé de se mettre en rapport avec les officiers de la ville et les auditeurs afin d'aviser aux meilleurs moyens à adopter pour administrer les affaires de la ville au sujet des finances et des devoirs qui incombent aux officiers.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'instruction soit donnée au Trésorier de déposer, chaque jour, dans une Banque incorporée désignée par ce conseil, tous les argents reçus par lui ou par le percepteur de l'eau, et que tout comptes, salaires, paiements sur contrats ou autres déboursés, soit payés par chèques signés par lui et contre-signés par le Maire, après avoir été approuvés par les différents comités intéressés, et passés par le conseil ; le chef de Police et de la Brigade du feu, et l'Inspecteur de l'Aqueduc devant faire un rôle de paie pour les hommes sous son ou leur contrôle, à la fin de chaque mois, pour être soumis au Comité.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que Son Honneur le Maire et l'échevin C.M. Wright soient un comité nommé pour assister les experts chargés d'estimer les ouvrages faits et à faire aux constructions des Palais de Justice et Prison, et d'inviter M. Bourque à assister à leurs réunions s'ils le jugent à propos.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Waters :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrrière
Sec. Trés.

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 MARS 1893.{TC 12 "SÉANCE DU 27 MARS 1893.}

À une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-septième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Renaud, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation, accompagné du certificat de la signification d'icelui est dûment produit, et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que M. King C.M. Arnoldi soit nommé expert pour faire l'estimation des travaux du Palais de Justice et Prison, au lieu et place de M. Wm. Hodgson qui s'est déclaré incapable d'agir.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour examiner et discuter le Règlement concernant les droits à être imposés et levés sur les aubergistes et les marchands et trafiquants de liqueurs spiritueuses licenciés, et pour ouvrir les soumissions pour les impressions de ce conseil.

Adopté.

Arrivent les échevins Dumontier et Renaud.

Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que dans le Règlement soumis, le blanc devant indiquer la somme à être imposée sur les Hôtels de Tempérance soit rempli par les mots "deux cents piastres."

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le Règlement No. 52 ayant été lu trois fois, il soit approuvé et passé, et que le Greffier soit autorisé à le faire publier suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 53{TC \13 "REGLEMENT NO. 53}

Règlement imposant certains droits ou taxe annuelle sur les Aubergistes, les Marchands de liqueurs licenciés, etc.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

Sect. 1. Aucun aubergiste ou autre personne ne pourra obtenir une licence pour tenir une auberge, un hôtel, taverne, buvette ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse,

alcoolique ou enivrante dans la cité de Hull, qu'après s'être en tout conformé aux dispositions qui règlent l'obtention de telle licence, et avoir obtenu un certificat approuvé par le dit conseil, tel que voulu par la loi, lequel certificat ne sera accordé et délivré par le dit conseil qu'après que tel aubergiste ou autre personne susdit, aura payé au Trésorier du dit conseil, la somme de deux cents (\$200) piastres, en sus de tous les droits et honoraires sur telle licence, ainsi que tous arrérages dûs pour l'octroi d'un ou de plusieurs certificats antérieurs; laquelle licence expirera le trente avril de chaque année ;

Sect 2. Aucun boutiquier, marchand ou autre personne, ne pourra vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans la cité de Hull, en quantités non moindres qu'une chopine, mesure impériale, avant d'avoir pris une licence du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, pour la dite cité de Hull, et le dit Percepteur du Revenu, ne pourra accorder telle licence qu'après que tel boutiquier, marchand ou autre personne (magasins de liqueurs en détail) mentionné au présent Règlement aura obtenu du dit conseil, un certificat sous le sceau de la corporation, et le seing du Greffier de la cité, lequel certificat ne sera accordé qu'après que tel boutiquier, marchand ou autre personne, comme susdit, aura payé au Trésorier du dit conseil, la somme de cent cinquante (\$150) piastres, en sus de tous droits et honoraires sur telle licence, ainsi que tous arrérages dûs pour l'octroi d'un ou de plusieurs certificats antérieurs, laquelle licence expirera le trente avril de chaque année ;

Sect. 3. Aucun marchand ou autre personne ne pourra vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans la cité de Hull, en une seule et même fois en quantités non moindres que deux gallons, mesure impériale, ou d'une douzaine de bouteilles ne contenant pas moins qu'une chopine, mesure impériale, chacune, (magasins de liqueurs en gros) avant d'avoir ou pris une licence du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, pour la cité de Hull, et le dit Percepteur ne pourra accorder telle licence qu'après que tel marchand ou autre personne mentionné, aura obtenu du dit conseil, un certificat sous le sceau de la corporation, et le seing du Greffier de la cité, lequel certificat ne sera accordé qu'après que tel marchand ou autre personne aura payé au Trésorier de la cité, la somme de cent (\$100) piastres, en sus de tous droits et honoraires sur telle licence, ainsi que tous arrérages dûs pour l'octroi d'un ou de plusieurs certificats antérieurs, laquelle licence expirera le trente avril de chaque année ;

Sect. 4. Personne ne pourra tenir nune maison de tempérance, sans avoir obtenu un certificat approuvé par le conseil de ville, et signé par le Greffier de la cité, pour y vendre des rafraîchissements ou liqueurs dites de tempérance, et tel certificat ne pourra être obtenu qu'après que telle personne aura payé au Trésorier de la cité, la somme de deux cents (\$200) piastres courant :

Sect. 5. Le Trésorier rendra compte à ce conseil des deniers qu'il percevra en vertu du présent Règlement, en la manière et aux époques que ce conseil ordonnera.

Sect. 6. Le présent Règlement prendra force et effet, immédiatement après sa publication.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, le seing du Maire, et le contre-seing du Greffier d'icelle, les jour et an sus-mentionnés.

[signé]

J.O. Laferrière
Greff. de la cité

Edmond S. Aubry
Maire

5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que la soumission de M. Geo. E. Gauvin, pour l'impression des *Jobs*, de cette corporation, pour l'espace d'une année, soit acceptée, et que la somme de cinquante piastres soit accordée à M. Napoléon Pagé pour l'impression des minutes du conseil, tirées à cinquante copies dans la forme ordinaire, et la publication des dites minutes dans le

Spectateur, le tout pour une année, et que pour toutes autres publications dans ce journal, il soit payé au taux de cinquante cents la ligne, pour chaque insertion, et que la même offre soit faite à M. Wm. J. Cuzner, pour le *Dispatch*.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil ajourne.

adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greff. de la cité

Edmond S. Aubry
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 4 AVRIL 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mardi le quatrième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-treize (hier étant le lundi de Pâques) et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Dumais, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que les minutes de l'assemblée du 6 mars dernier qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que tous les comptes et autres papiers déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception des applications de A. Gagnon, B. Moqueur, J Bte Laroche, B. Myre, et Geo. Bérubé, les requêtes de P.H. Durocher et autres et Frank Miller, les lettres de MM. Jos Bourque, McDougall et de Martigny et Jos Lemieux, les soumissions de la Gutta Percha and Rubber Mfg. Co, et Reddaway & Co., et la demande du chef Genest.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

THIRTY-THIRD REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE {TC 13 "THIRTY-THIRD REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE}.

To the Corporation of the City of Hull:

Your finance Committee duly assembled at the office of your Clerk, On Monday, the twenty-seventh day of March 1893, and represented by Alderman J. Wright, Chairman in the chair and Aldermen Sabourin Waters and Renaud — Alderman C.M. Wright being also present beg to report that, having examined the various accounts which you had referred to them, they have approved the following, and recommend that the same be paid :

| | | |
|------------------------|----------|--------|
| <i>Le Réveil</i> | \$164 74 | |
| Gédéon Lafond..... | | 117 50 |
| Quebec Government..... | | 99 60 |

| | |
|-------------------------------|-----------|
| General Hospital | 96 40 |
| Ferdinand Barette..... | 72 35 |
| Municipal Election..... | 72 00 |
| Le <i>Spectateur</i> | 45 68 |
| T.C. Brigham..... | 26 00 |
| Chaudière Electric Co. | 31 30 |
| Basile Carrière..... | 16 40 |
| Edward Waters..... | 14 48 |
| Samuel Rogers' Oil Co..... | 11 65 |
| A. Bureau et Frères | 10 50 |
| P. Thos. Desjardins | 7 50 |
| Antoine Parent..... | 2 95 |
| Chs. Deschênes (dog tax)..... | <u>50</u> |
| | \$779 72 |

Your Committee would also suggest that an insurance be immediately effected on the Court House and Gaol as follows: — Twenty-five thousand dollars on the Court House, at the premium of \$1-10 per \$100, and five thousand dollars on the Gaol, at the premium of \$1-60 per \$100, both on three years, policies, and that the carpenters' risks be paid at the rate of 10 cents per month for every \$100 of insurance from the time men will be set at work in the buildings. —\$20,000 to be allowed to Mr. Simon, and \$10,000 to Mr Chs. King.

Respectfully submitted.

(Signed) JOSHUA WRIGHT
Chairman
 " T.P. SABOURIN
 " WM. WATERS.

3. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le trente-troisième Rapport du comité des Finances qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour examiner et considérer les plans et tracés du pont projeté de la Gatineau.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que le rapport du comité spécial nommé pour étudier la question du pont projeté de la Gatineau soit adopté, et que Son Honneur le Maire et l'échevin Dumontier soit ajoutés au dit comité auquel le soin de l'entretien du dit pont est déferée.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que M. Georges Bérubé, soit engagé comme chauffeur aux pompes de l'aqueduc, en remplacement de Joseph Charland, démissionnaire, au salaire de ce dernier.

L'échevin J. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Dumais :

Que cette question soit déferée au comité du feu et de l'eau avec prière de faire rapport à ce conseil.

L'amendement est adopté et la motion principale rejetée, sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins Dumais, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier :—4.

Contre—les échevins Waters, Boulton et Sabourin :—3.

8. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que des soumissions à être reçues jusqu'au 17 avril courant soient demandées par la voie du *Spectateur* et du *Dispatch* pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage des fournaies de l'aqueduc, et aussi des habillements d'été pour les hommes de police et de la brigade du feu— Le chef Genest devant fournir les renseignements demandés à propos de ces derniers.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Qu'il soit préparé, pour la prochaine assemblée de ce conseil, un état de compte indiquant: 1o. Le montant détaillé des sommes payées par le Secrétaire-Trésorier, pour frais et dépenses légales pendant les années 1891 et 1892 ; 2o. La date du paiement de ces sommes d'argent ; 3o. Les sommes d'argent payées en chaque cause ; 4o. A qui ces sommes d'argent ont été payées.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que la somme de \$45.68 due à M. Pagé et portée au rapport du comité des finances qui vient d'être approuvé par ce conseil soit appliquée, tel que demandée par M. Pagé, sur le montant des taxes dûes par M. Monk, à ce conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que le chef Genest soit chargé de voir à ce que les madriers couvrant les fossés au coin des rues Alfred et Albion qui ont été enlevés pour construire l'aqueduc, soient remplacés.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que les requêtes de MM. P.H. Durocher et autres, et Frank Miller soient laissées sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Dumontier :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet à quatre mois d'échéance au montant de quatre mille piastres, en faveur de M. Joseph Bourque, en acompte des travaux exécutés pour la construction de la Cour et Prison, d'après les estimations données et fournies par l'Ingénieur du Gouvernement, sans préjudice à la sentence arbitrale rendue en cette affaire, et que M. Joseph Bourque soit autorisé à établir les planchers doubles nécessaires au Palais de Justice.

L'échevin Boulton propose en amendement, secondé par l'échevin Waters :

Que cette question soit déferée au comité spécial chargé d'ajuster les difficultés en icelle et au comité des finances.

L'amendement est adopté et la motion principale rejetée sur la division suivante :

Pour l'amendement— les échevins Waters, Boulton, Sabourin, C.M. Wright et J. Wright :—5.
Contre—les échevins Dumais et Dumontier :—2.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que les lettres de la Gutta Percha & Rubber Mfg. Co. et de Reddaway & Co. soient déferées au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir de demander des soumissions ou d'acheter cinq cents pieds de boyaux à incendie aux termes les plus avantageux possibles, et d'entrer, à cet effet, en communication avec les différents manufacturiers.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'aucune application pour l'obtention de licence soit d'auberge, buvette, magasin de liqueurs en gros ou en détail ou autres, ne soit prise en consideration qu'après que le montant de la taxe annuelle imposée sur telle licence aura été versée entre les mains du Trésorier de la cité, et qu'après le 8 mai prochain aucun argent ne soit reçu et aucune application ne soit considérée.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins J. Wright et Dumais soit formé avec prière de conférer avec les Directeurs de la compagnie des chars électriques de la cité d'Ottawa au sujet de l'extension projetée de leur ligne jusques dans les rues de cette ville.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le chef Genest voit à faire réparer les trottoirs où il y a danger, en attendant que le comité des rues et améliorations s'assemble.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin J. Wright :

Que le comité de santé consulte le médecin du bureau de santé, et prenne tous les moyens qu'il trouvera nécessaires afin de protéger la santé publique.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à émaner des chèques pour le payement mensuel du salaire des employés de la corporation.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Waters, Secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne à lundi le dix-sept avril courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 17 AVRIL 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à sept heures et demie du soir, lundi le dix-septième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Renaud, J. Wright et C.M. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception des communications de MM. C.B. Major, J. Bte. Villemare, Jos. Paris, Jos. Chénier, A.N. Gagnon, Calixte Lebeuf, Louis Séguin, E. Paradis, F.W. Butler, Isaïe Trudel, et Chaudière Electric Light & Power Co., le compte de M. le Maire Aubry, les tiers-saisies du Dr Paquet vs Desruisseaux et Hope vs Pagé, et la requête des contribuables de la rue Inkerman.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

QUARANTE UNIÈME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU {TC 13 "QUARANTE UNIÈME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU}.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Présents: les échevins C.M. Wright, Président au fauteuil, Waters, Renaud et Boulton :

Votre comité recommande que tous les services gelés où les gens ont pris l'eau chez leurs voisins suivant le rapport du chef de police Genest doivent obtenir de la corporation une réduction de 33 1/3 pour cent pour le temps qu'ils ont été gelés jusqu'au temps que la corporation a commencé à leur en fournir par son charroyeur d'eau;

Pour tous ceux qui ont achetés leur eau ou qui l'ont charroyé de la tank ou d'aucun ruisseau qu'une réduction complète leur soit accordée ;

Nous recommandons de plus que le montant à être payé par MM. Gilmour et Hughson pour leur moulin soit de \$40 sous condition qu'ils n'exigeront pas plus que trois jets d'eau avec un drip for cooling purposes et robinets pour abreuver les hommes.— Les autres bâtisses devant être chargées suivant l'échelle du péage de l'aqueduc ;

Que Dame Marleau ne soit taxée par l'aqueduc pour son lot rue Brewery que comme lot vacant suivant sa requête ;

Votre Comité après avoir examiné les diverses applications, pour la position de chauffeur recommande que Georges Bérubé soit engagé au même salaire que l'autre chauffeur ;

Nous avons décidé d'acheter 500 pieds de boyaux Baker de la Gutta Percha & Rubber Company à 90 cents du pieds ;

Que le chef Genest soit informé qu'il doit commencer à faire creuser et découvrir tous les services qui sont encore gelés, de remplir en partie ces excavations avec la boue qui sera enlevée de nos rues, et que les pierres qui resteront de ces excavations soient transportées dans une place convenable pour être employées plus tard à réparer les rues, et que la pose des services dans la nouvelle extension chez Gilmour et Hughson et ailleurs soit poussé activement aussitôt que la terre sera dégelée.

(Signé) C.M. WRIGHT, *Chairman*
" WM. WATERS
" THOS. BOULT
" R.A. HELMER

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que le quarante-unième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright ;

Que le rapport du comité spécial nommé pour s'entendre avec la compagnie du chemin de fer à passagers d'Ottawa au sujet de l'entrée de leur ligne dans les limites de cette ville qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général, avec son Honneur le Maire au fauteuil, pour entendre la délégation des bouchers.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Helmer :

Que ce comité lève séance, que Son Honneur reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que la communication de M. Major, au sujet de la cause Chénier soit déferée à un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et du comité du feu et de l'eau, avec pouvoir d'engager un avocat de leur choix, pour défendre cette affaire en cour.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la résignation de M. Joseph Paris soit acceptée, et que les applications pour la position soient déferées au comité du feu et de l'eau avec pouvoir d'engager celui des candidats qu'il croira le mieux qualifié pour en remplir les fonctions, à un salaire qui ne devra pas excéder huit cents piastres par année.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin ;

Que la somme de cinquante piastres dépensée en frais de voyage dans l'intérêt de cette corporation par le maire Aubry, lui soit remboursée.

Adopté.

L'échevin C.M. Wright dissident.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'instruction soit donnée au chef Genest de voir immédiatement à l'enlèvement de toutes nuisances et obstructions qui se trouvent dans les rues, et d'empêcher toutes personnes d'y déposer aucun déchet ou matière nuisible, ou d'obstruer les rues et les trottoirs de quelques manières que ce soit.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le comité des marchés s'entende avec l'aviseur légal de ce conseil afin de faire amender le Règlement des Marchés de manière à faire respecter la loi, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin :

Que cette partie du trottoir qui a été enlevé de la rue Inkerman, dans le quartier No 5 à l'époque de la confection du canal d'égoûts du lac Flora soit reconstruite immédiatement, comme de nécessité urgente.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud, et résolu que :

Attendu que Joseph Bourque a fait demande à la corporation de la cité de Hull de cinq mille deux cents (\$5,200) piastres pour ouvrages faits et matériaux fournis en rapport avec l'érection des Palais de Justice et Prison dans la dite cité de Hull, et qu'il appuie cette demande sur une certaine prétendue, et par lui alléguée, sentence arbitrale rendue en cette affaire ; et attendu que la dite corporation prétend que la dite sentence est entièrement illégale, et que de fait elle est nulle, et qu'elle a fait connaître cette prétension au dit Bourque ; et attendu que la dite corporation est disposée à avancer une partie de l'argent réclamé par le dit Bourque en acompte des ouvrages ainsi faits, et des matériaux ainsi fournis à la condition que le dit Bourque ne l'accepte pas comme étant payé en vertu de la dite prétendue sentence, mais comme étant payé en acompte du coût et de la valeur réels et actuels des dits ouvrages ainsi faits, et des matériaux ainsi fournis, et comme si la dite sentence n'eût jamais été rendue.— Qu'en conséquence le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer un billet à quatre mois d'échéance en faveur du dit Bourque, pour la somme de quatre mille (\$4,000) piastres aux conditions susdites, et en outre, à la condition expresse que le dit Bourque admettra dans le reçu qu'il devra donner pour cette argent, que tel paiement ne sera pas interprété comme une acceptation par la corporation de la cité de Hull de la dite sentence ou prétendue sentence des dits arbitres.

L'échevin Boulton propose en amendement, secondé par l'échevin Waters :

Que la motion maintenant sur la table ne soit pas adoptée, mais que les évaluateurs choisis, par ce conseil, pour l'estimations des travaux de la cour et de la prison, tel que pourvu par une résolution passée à l'assemblée du conseil du vingt mars dernier soient, aidés d'un comité spécial composé des échevins suivants : C.M. Wright, Waters, du Maire, et de l'inspecteur des travaux, M. Chatillon, requis de commencer immédiatement leurs travaux, et faire rapport le plus tôt possible.

Pour l'amendement—les échevins Waters, Boulton et Aubry :—3.

Contre—les échevins Helmer, Sabourin, Renaud, J. Wright et C.M. Wright :—5.

La motion principale est adoptée sur la même division renversée.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'instruction soit donnée au Greffier de la cité de notifier MM. Trudel, D'Août et Giroux de vider la bâtisse du Marché sur la Place de l'Hôtel de Ville pour le premier de juin prochain, vu que c'est l'intention de ce conseil de démolir cette construction, après cette date, et qu'une allocation de vingt-cinq piastres soit faite à chacun d'eux pour les indemniser pour le transport de leur glace.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à transmettre la lettre reçue de la Chaudière Electric Light and Power Co. Limited à l'Honorable M. Nantel, et de l'engager à entrer en arrangement avec la compagnie afin de faire de suite établir les fils nécessaires à l'éclairage par l'électricité du Palais de justice.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que la demande de Joseph Chénier pour la permission de prendre de l'eau à même les bornes fontaines pour l'arrosage de la rue Main soit accordée.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que le rapport de A.N. Gagon au sujet de l'établissement des planchers sourds dans le palais de justice soit adopté.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin J. Wright :

Que les deux lettres de M. Calixte Lebeuf, avocat de Montréal, réclamant le paiement des honoraires dûs à MM. Perrault et Gauthier pour leurs services dans l'arbitrage Bourque et Corporation, soient déferées à l'aviseur légal.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que dans la cause portant le numéro 1988 de la cour de circuit siégeant en la cité de Hull, et dans laquelle le Dr. E.G. Paquet est demandeur contre Achille Desruisseaux défendeur et la corporation de la cité de Hull tiers-saisie, le greffier soit autorisé à déclarer en icelle, que la tiers-saisie est endettée envers le défendeur en la somme de vingt piastres et soixante-quinze cents.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que dans la cause portant le No 667 de 658 de la cour de circuit, siégeant en la cité de Hull, et dans laquelle James Hope est demandeur contre Napoléon Pagé défendeur, et que la corporation de la dite cité de Hull tiers-saisie, le Greffier soit autorisé à déclarer : que la dite tiers-saisie est endettée envers le dit défendeur en une somme qui ne peut être déterminée à présent.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevon C.M. Wright :

Que dans la liste des électeurs préparée en vertu de l'"Acte électoral de Québec" qui est maintenant soumise les noms d'Edouard Lacroix et Tancrede Lacroix soient ajoutés comme propriétaires conjoints de la propriété évaluée au nom de Philéas Lacroix dans l'arrondissement No 5 et que celui de ce dernier soit substitué comme locataire de la dite propriété, et qu'ainsi amendée et corrigée, la dite liste des électeurs soit approuvée et mise en force.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le maire au fauteuil pour prendre communication des soumissions au sujet du bois de chauffage et des habillements des hommes de police et de la brigade du feu, ainsi que des certificats de licence.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que la soumission de M. Joseph Lemieux pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage des fournaies de l'aqueduc, au prix de (\$1.65) une piastre et soixante-cinq cents par corde, soit acceptée, et que Son Honneur le Maire E.S. Aubry soit autorisé à signer un contrat avec le dit Joseph Lemieux à cet effet conformément à sa soumission et à l'avis public demandant telle soumission.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Waters :

Que les soumissions pour les habillements et les chaussures soient déférées au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir d'en disposer.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les certificats de licence suivants soient confirmés ; pour hôtels : Dme Exilda Marleau, Noé Landry, et Jacques Goyette ; Joseph E. Gravel pour restaurant, et Christopher R. Wright, pour Buvette.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 1er MAI 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 1er MAI 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: les échevins Dumais, Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Sabourin occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil à l'exception des requêtes de MM. J.M. McDougall et autres, P.H. Durocher et autres, Damase Sagala et autres, des résidents de Wrightville, de la rue Charles et de Hercule Bazinet, fils, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

THIRTY-FOURTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. {TC 13 "THIRTY-FOURTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull

Your Finance Committee assembled at the office of your Clerk on Thursday, the twenty seventh day of April 1893, and represented by Alderman J. Wright, chairman in the chair, and Aldermen Renaud, Sabourin, Waters and Boulton beg to report that having considered the various accounts which were referred to it have approved the following and recommend that they be paid :—

| | | |
|-----------------------------------|----------|-----------|
| Corporation's Employés | \$576 20 | |
| Joseph Bourque | | 259 00 |
| E.B. Eddy Co. | | 40 00 |
| Joshua Wright | | 36 45 |
| C.M. Wright | | 30 00 |
| Paul T.C. Dumais | | 30 00 |
| Chaudière Electric Light Co. | | 15 90 |
| Le <i>Spectateur</i> | | 11 50 |
| Ludger Genest | | 8 37 |
| General Hospital | | 5 20 |
| Francis Blais | | 5 00 |
| Wm. Black | | 2 00 |
| Basile Carrière | | 28 |
| | | <u>28</u> |
| | | \$1010 90 |

Respectfully submitted

(Signed) JOSHUA WRIGHT, *Chairman.*

"

T.P. SABOURIN,

"

WM. WATERS.

3. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le trente-unième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté.

L'échevin Helmer propose en amendement, secondé par l'échevin Dumais

Que le rapport soit modifié en substituant, au compte de M. Paul T.C. Dumais la somme de \$50 à celle de \$30, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

Pour— les échevins Helmer et Dumais :—2.

Contre—les échevins Waters, Boulton, Renaud, C.M. Wright et J. Wright :—5.

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division renversée.

FORTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \B "FORTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull,

Your Fire and Water Committee at a sitting held at the office of your Clerk, on the twenty seventh day of April 1893, and represented by Aldermen C.M. Wright in the chair, Renaud, Waters, and Boulton having approved the following accounts recommend that they be paid :—

| | |
|-------------------------|---------|
| Pay Roll for March..... | \$95 36 |
| " " " April..... | 31 61 |
| Joseph Lemieux..... | 234 30 |
| Siméon Dupuis..... | 49 65 |
| Ottawa Gas Co. | 45 00 |
| Richard W. Farley..... | 18 00 |
| Sylvain St. Jean..... | 7 45 |

Your Committee suggest to refer to your City Solicitor, Mr. Rochon, the bill of witness tax filed by Cyrille Chénier, for his opinion in the matter.

Respectfully submitted.

(Signed) C.M. WRIGHT,

Chairman.

" R.A. HELMER,
" THOS. BOULT,
" G.H. RENAUD.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le quarante-deuxième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS. {TC \B "SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS.}

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre comité des Marchés, dûment assemblé au bureau de votre Greffier, jeudi, le vingt-septième jour d'avril 1893, et représenté par les échevins Boulton, président au fauteuil, Sabourin, Dumontier et Waters a l'honneur de faire rapport:

Que vue l'obstination constante des propriétaires d'étaux privés de bouchers établis en cette ville de se refuser au paiement de la taxe annuelle qui leur est imposée par règlement, votre comité est d'opinion que des instructions soient données au chef Genest d'instituer immédiatement des procédés en justice contre eux, afin de les amener au respect des lois, et de les forcer à contribuer, suivant les règles établies, aux revenus de votre corporation ; et a cru devoir accorder la requête de M. Zéphirin Simard demandant qu'il lui soit accordé un permis pour tenir un étal privé de boucher au coin des rues Main et Albert.

Respectueusement soumis.

(Signé) THOS. BOULT,
" WM. WATERS,
" T.P. SABOURIN,
" C.M. WRIGHT.

5. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le sixième rapport du comité des marchés qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que l'offre de la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, telle que contenue dans le rapport maintenant soumis soit acceptée, à la condition que dans le cas où cette offre serait acceptée par elle la compagnie, dans les trois ans qui suivront telle acceptation s'engage à prolonger sa ligne jusqu'à un point près du moulin de MM. Gilmour & Hughson, qui sera indiqué par ce conseil et aussi à émettre des billets de passage aux hommes et aux femmes de journée au taux de 33 billets pour une piastre, et aux enfants des écoles, au taux de 40 pour une piastre ; et que le comité soit autorisé à faire préparer un contrat, pour être soumis à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Helmer :

Que les résidents intéressés dans les améliorations demandées à la rue Charles, entre les rues du Pont et Chaudières soient autorisés à faire eux-mêmes ces travaux sous la surveillance du chef de police, que compte soit tenu du temps donné par chacun d'eux et chargé en acompte sur les travaux que la corporation pourra décider d'y faire exécuter à l'avenir.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Waters :

Qu'instruction soit donnée à l'aviseur légal de cette ville de préparer un règlement de santé qui permette la mise en force des dispositions de la charte mentionnées dans sa lettre à ce conseil.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que les auditeurs soient requis de procéder à l'inspection des livres et documents du Secrétaire, du trésorier et du percepteur des revenus de l'aqueduc à la fin de chaque mois, et faire dans le rapport de leurs travaux toutes suggestions qu'ils croiront utiles à ce conseil, si nécessaire.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Qu'un comité composé de l'échevin Helmer et du moteur et du secondeur soit nommé pour visiter Wrightville, voir quelles améliorations y sont nécessaires, et faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé J. Wright :

Que la requête de MM. J.M. McDougall et autres demandant l'autorisation de se former en association ou cercle, dans un but de récréation, d'instruction et de délassement, en vertu des lois de la province de Québec, soit accordée.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que la lettre de M. Hercule Bazinet, fils, se plaignant de la conduite du constable Legault à l'égard de sa famille soit déferée à un comité composé des échevins Helmer et Boulton et du chef Genest, avec instruction de faire rapport.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que la requête de MM. P.H. Durocher et autres, tous épiciers résolus de ne pas renouveler leurs licences pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses demandant qu'il leur soit accordé un certain délai pour écouler le résidu de leur fonds de boissons soit déferée à M. Rochon, pour son opinion à ce sujet.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'en rapport avec la requête de MM. Damase Sagala et autres se plaignant qu'un câble étendu en travers du pied de la rue Albert, par le propriétaire du bateau traversier nuit à la libre circulation des embarcations à rames, et est dangereux à la sûreté des personnes qui les montent un comité composé des échevins C.M. Wright et Waters est nommé pour rencontrer M. Rochon et lui demander son opinion quant au droit de cette corporation de faire disparaître telle nuisance, et si dans l'affirmative, de donner instruction au chef Genest d'y voir sans délai.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters

Que MM. Edouard Joubert, Moïse Trudel et Geo. J. Marston soient nommés évaluateurs de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que ce conseil se forme en comité général, avec l'échevin Sabourin au fauteuil pour considérer les applications pour licences.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que les certificats de licences suivants soient confirmés, à savoir :—pour Hôtels—Dme Malvina Coallier, Pellémont Latrémouille, André Simon, Damase Corbeil, Adelard Latour, Fortunat Bernier ; pour Hôtel de

Tempérance— Dme Annie Wilson, et pour magasins de liqueurs en détail— Ferd. Barette, Joseph Labrèche et Norman Tellier.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que Son Honneur le Maire E.S. Aubry et le Greffier J.O. Laferrière soient autorisés, pour et au nom de cette corporation, à faire, signer et négocier un billet à trois mois d'échéance pour un montant qui sera jugé nécessaire pour compléter le payement des intérêts sur les débetures de la ville.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que ce conseil ajourne à lundi, le huit mai courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 8 MAI 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 8 MAI 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le huitième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, Dumais, Renaud et C.M. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes de l'assemblée du 17 avril dernier de ce conseil qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que tous les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre du Rév. Père Lauzon et de la résignation de M. Joubert, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que le rapport du comité nommé pour s'enquérir des plaintes portées par M. Hercule Bazinet contre le constable Legault, et exonérant cet officier de tout blâme soit adopté.

Adopté.

Arrive l'échevin J. Wright.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que le rapport du comité chargé d'examiner les griefs dont se plaignent les citoyens de Wrightville qui est maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Waters :

Que M. Jeseph Reinhardt, père, charpentier soit nommé évaluateur au lieu et place de M. Edouard Joubert, dont la résignation est par le présent acceptée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que les comités du feu et de l'eau, et de finances soient autorisés à se procurer les services d'un ingénieur compétent, si nécessaire, pour faire une estimation du coût du prolongement de l'aqueduc dans les diverses rues qui lui seront indiquées, ainsi que des revenus qui résulteront de tel prolongement, et de faire rapport à ce conseil.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'à l'avenir il ne soit permis à aucun des hommes de police de cette corporation de se charger de mandats d'arrestation, ou de servir comme records pour l'arrestation de criminels en dehors des limites de cette ville, si ce n'est sur un ordre spécial du conseil ou dans un but d'intérêt public.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Boulton :

Que l'aviseur légal de cette corporation soit requis de préparer, avec l'aide des comités des règlements et des rues et améliorations, un règlement à l'effet de faire égoutter tous les terrains où il y a des eaux stagnantes, et qui peuvent être préjudiciables à la santé publique suivant les termes des clauses 186, 187, 188, 211 et 212 de la charte de la cité, et de le soumettre au conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Helmer :

Que le comité nommé pour aviser aux moyens d'assurer la construction du pont de la Gatineau soit prié de s'entendre avec le comité de la Pointe Gatineau, pour rencontrer le Rév. Père Lauzon afin de connaître et d'arrêter les conditions concernant l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture du chemin conduisant à la rivière Gatineau, à travers la propriété des Oblats, tel que demandé par la lettre du Révérend Père en date du 6 mai courant. Le moteur s'engageant, dans l'intervalle, à mesurer le dit chemin, sans charge pour cette corporation.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil se forme en comité général avec l'échevin J. Wright au fauteuil pour considérer le contrat à intervenir entre cette corporation et la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa au sujet du prolongement de leur ligne dans les limites de cette ville, et pour examiner les certificats de licences, et en disposer.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que les certificats de licence suivants soient confirmés pour Hôtels :— Onézime Laberge, Calixte Rouleau, Frank Miller, Olivier Daignault, et William Anderson, pour Restaurants :— Alexandre Chevrier et Israël Durocher, pour Magasins de liqueurs en détail :— Pierre H. Durocher, Philéas H. Charron et Delphis Charron.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le projet de contrat à être soumis par cette corporation à la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, pour l'établissement de sa ligne dans les limites de cette ville qui vient d'être lu et discuté, soit approuvé, et qu'advenant son acceptation par la compagnie, Son Honneur le Maire soit autorisé à le signer pour et au nom de cette corporation, avec la dite compagnie.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce comité lève séance, Son Honneur le Maire reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Dumais :

Que le permis pour tenir un étal privé de boucher, sur la rue Alma, dans le quartier No. 5 demandé par M. Hubert Théberge soit accordé.

L'échevin J. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la demande de M. Théberge ne soit pas accordée qu'après que son beau-père, M. Bernard Simard aura payé à cette corporation ce qu'il lui doit de ce chef, en ce que ce dernier est considéré comme l'associé du dit Théberge.

Cet amendement est adopté, et la motion principale perdue, sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins J. Wright, Sabourin, C.M. Wright, Boulton et Aubry :—5.

Contre—les échevins Renaud, Helmer, Waters et Dumais :—4.

15. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Dumais :

Que le vote qui vient d'être pris soit reconsidéré, et que la demande de M. Hubert Théberge soit accordée à la condition qu'en outre du paiement immédiat de la taxe d'affaires de cette année, il souscrive conjointement avec son beau-père, M. Bernard Simard, en faveur de cette corporation, quatre billets de vingt-cinq (\$25) piastres chacun, et payables respectivement à trois, six, neuf et douze mois, en règlement intégral des réclamations de cette corporation contre ce dernier, pour arrérages de taxe d'affaires, comme tel propriétaire d'étal privé de boucher.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que ce conseil ajourne à lundi, le vingtdeux de mai courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 22 MAI 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 22 MAI 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Sabourin, Helmer, Renaud Dumontier, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des résignations des échevins Boulton et Waters et de M. Geo. J. Marston comme évaluateur, les lettres de M. Rochon et de M. Bourque, la requête des citoyens de la rue Alfred et les poursuites de MM. Gauthier et Perrault, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que les comptes suivants, passés par les comités soient approuvés et payés : Joseph Lemieux, \$214.50 ; Rôles de paie pour réparations aux rues Main et du Pont, \$134.35 ; à l'aqueduc, \$39.12, et The Ottawa Powder Co., \$1.94.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la requête de la Hamilton Powder Co. demandant l'autorisation de construire, sur le chemin Leamy, un entrepôt pour l'emmagasinage de matières explosives soit accordée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que la résignation des échevins Boulton et Waters comme tels échevins pour les quartiers Nos 4 et 5 de cette ville respectivement, et maintenant déposée sur le bureau de ce conseil, soit acceptée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que la résignation de M. Geo. J. Marston comme l'un des évaluateurs de cette ville soit acceptée, et que M. Wm H. Lyons soit nommé en son lieu et place.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que l'Inspecteur des Marchés et l'aviseur légal soient chargés d'accorder deux mois de délais aux bouchers pour le payement de leurs arrérages, et qu'un comité composé des échevins Helmer, Sabourin et Dumontier soit formé, avec pouvoir de s'informer des circonstances en cette affaire.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que les estimateurs nommés pour établir le coût des travaux de construction du Palais de Justice et de la Prison soient priés de faire une estimation des travaux actuellement exécutés sur les dites constructions, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet à quatre mois pour un montant suffisant pour couvrir la dite estimation s'il y a lieu.
Adopté.

9. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que le chef de Police voit à ce que les parties des rues Alfred, Albion et Division qui sont maintenant dans un état impassable, soient immédiatement réparées.
Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin J. Wright et du moteur soit formé avec pouvoir de faire préparer un document par lequel la compagnie du chemin macadamisé de la Gatineau fera enlever ses barrières du pont du Brewery Creek pour une période de dix ans à la condition que cette corporation entretienne cette partie du chemin située entre le chemin d'Aylmer et la courbe près de la résidence de Madame Walker, et que copie de la présente résolution soit transmise au Président de la compagnie.
Adopté.

11. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et des échevins Helmer, Sabourin et C.M. Wright soit chargé de renseigner les évaluateurs sur leurs devoirs dans l'accomplissement de leurs travaux.
Adopté.

12. Proposé par l'échevin Dumontier, secondé par l'échevin J. Wright :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Sabourin et C.M. Wright soit formé avec prière de tenter des efforts auprès des RR. PP. Oblats afin d'obtenir le droit de passage sur leur propriété jusqu'au pont projeté du *Pond Creek*.
Adopté.

13. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que les poursuites de MM. L.Z. Gauthier et M. Perrault soient déferées à MM. Rochon et Aylen pour leur opinion sur icelle jusqu'au cinq de juin prochain, époque de la prochaine assemblée de ce conseil.
Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins C.M. Wright et Renaud soit formé avec instruction de consulter MM. Rochon et Aylen au sujet du rapport fait par MM. Alexander, Arnoldi et Gagnon sur la valeur des travaux du Palais de Justice et de la Prison, et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.
Adopté.

15. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que la nomination pour l'élection de deux échevins pour remplacer les échevins Boulton et Waters dans les quartiers Nos 4 et 5 ait lieu le cinquième jour de juin prochain, et que dans le cas où la votation serait nécessaire, telle votation ait lieu le douze du dit mois de juin, le tout d'après la loi, et que l'échevin Sabourin soit nommé pour présider telle élection.
Adopté.

16. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour considérer et discuter le Règlement de la Santé, les estimés budgétaires, et le certificat de licence de M. Moïse J. Laverdure.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le Règlement de la Santé soit lu une première fois.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que le certificat de M. Moïse J. Laverdure pour l'obtention d'une licence pour tenir un magasin de liqueurs en détail soit confirmé.

Pour—les échevins C.M. Wright, J. Wright, Dumontier et Aubry :—4

Contre—les échevins Helmer, Renaud et Sabourin :—3.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Dumontier, secondé par l'échevin J. Wright :

Qu'instruction soit donnée à M. Rochon d'instituer des procédés en expulsion devant la cour du Recorder contre Michel Tremblay et Michel Courville pour les forcer à laisser leurs propriétés vendues en Mars dernier pour taxes municipales et scolaires, et achetées par le collège d'Ottawa.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin Sabourin et du moteur soit formé avec instruction de vendre avec le plus d'avantage possible, les matériaux qui constituent la bâtisse du Marché construite sur le carré de l'Hôtel de Ville, et de voir à ce que les dits matériaux soient enlevés le plus tard le cinq juin prochain.

Adopté.

Son Honneur le Maire ayant laissé la salle, il est

21. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que l'échevin Helmer occupe le fauteuil.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que les estimés pour l'année 1893-94 qui viennent d'être soumis, et montrant une somme de recettes de \$57,601.23 contre une somme de dépenses de \$68,725.86 soient reçus et approuvés.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 JUIN 1893.{TC 12 "SÉANCE DU 5 JUIN 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le cinquième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Sabourin, Helmer, Renaud, J. Wright, C.M. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que tous les papiers qui viennent d'être déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres du Rev. P. Lauzon, de la Chambre de Commerce d'Ottawa et de M. Jas Waddell soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Les deux Rapports suivants sont soumis.

THIRTY-FIFTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.{TC 13 "THIRTY-FIFTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull,

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Clerk, on the fifth day of june 1893, and represented by Aldermen J. Wright, chairman in the chair, Renaud and Sabourin beg to report that having considered the various accounts which were referred to it have approved the following ones, and recommend that the same be paid :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Men's salary | \$ 752 60 |
| Arnoldi & Calderon | 200 00 |
| Fred J. Alexander | 200 00 |
| A. N. Gagnon | 200 00 |
| Street Labor \$65.68 & \$39.75 | 105 43 |
| W. J. Cuzner | 84 28 |
| Bell telephone Co | 50 00 |
| Samuel Rogers Oil Co. | 10 34 |
| Gouvernement Dues | 7 35 |
| T.G. Brigham | 6 50 |
| A.P. Thibault | <u>1 65</u> |
| \$ 1618 15 | |

Your Committee recommend that an increase of \$25 be made on the annual salary of Constable Legault, to reckon from the beginning of the coming year.

Respectfully submitted,
(Signed)

JOSHUA WRIGHT,

Chairman,

G.H. RENAUD,
P.T. SABOURIN.

3. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le Trente-cinquième Rapport du Comité des Finances qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

FORTY-THIRD REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \3 "FORTY-THIRD REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull,

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Clerk on the fifth day of June 1893, and represented by Aldermen C.M. Wright, chairman in the chair, Helmer and Renaud beg to report that having considered the various accounts before it, have approved the following ones and recommend that the same be paid :—

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Gutta Percha & Rubber Mfg. Co. | \$ 452 00 |
| Joseph Lemieux | 192 75 |
| Laying of house services | 53 35 |
| Philorôme D'Aoust | 26 26 |
| Free Press | 6 25 |
| Ottawa Powder Co. <u>5 14</u> | |
| | \$ 735 25 |

Your Committee recommend that the following applications be granted : J. B. Larose & F. Gougeon, for establishing services, at their respective expense, Dorcino Séguin, for the removal of one service from his house, and that the following be rejected : Jos. Chénier, to use additional hydrants for sprinkling purposes, and Isidore Paquin, for reduction of rate on his engine's supply of water.

Respectfully submitted.

[Signed] C.M. WRIGHT,

Chairman.

G.H. RENAUD,
R.A. HELMER.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que le quarante-troisième Rapport du Comité du Feu et de l'Eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier

Que la communication de la Chambre de Commerce d'Ottawa en date du 26 Mai dernier soit reçue, et que Son Honneur le Maire et l'échevin Joshua Wright soient un comité nommé pour représenter cette ville dans la délégation auprès de l'Honorable M. Ouimet, ministre des Travaux Publics au sujet de l'élargissement des approches du "Pont Union" sur la rivière d'Ottawa.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que les propositions écrites faites par les bouchers occupant des étaux dans la bâtisse du marché central érigée sur le carré de l'Hôtel de Ville soient amendées en substituant comme terme de l'abandon par eux des étaux qu'ils occupent, le premier jour de novembre prochain, au lieu du mois de janvier tel que demandé, et qu'ainsi modifiées les dites propositions soient acceptées ; et que dans le cas où les dits bouchers refuseraient de se conformer à ces offres, la bâtisse soit enlevée sans délai.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que la lettre du Rév. P. Lauzon en date de ce jour au sujet de l'octroi demandé du terrain nécessaire à l'ouverture d'un chemin conduisant au Pont projeté de la rivière Gatineau à travers la propriété de la communauté des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée soit reçue, et qu'un comité composé des échevins Sabourin, Helmer Renaud et du moteur soit formé, avec prière de considérer les propositions et stipulations y contenues, et de faire rapport à ce conseil.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Qu'instruction soit donné au chef Genest de faire construire sur la propriété de cette corporation, au pont Brewery, occupée par M. James Waddell, une remise à bois dont le coût ne devra pas dépasser la somme de vingt-cinq piastres.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que le Règlement No 54 soit lu une deuxième et dernière fois et passé.

Adopté.

Son Honneur le Maire laisse la salle.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Helmer occupe le fauteuil.

Adopté.

REGLEMENT No. 54. {TC \13 "REGLEMENT No. 54.}

Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le cinquième jour de juin mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: l'échevin R.A. Helmer, Maire intérimaire au fauteuil, et les échevins Sabourin, Renaud, J. Wright, C.M. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant est lu une deuxième et dernière fois, et passé.

ARTICLE PREMIER. DES NUISANCES

SECT.—1. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'aucun emplacement, lot, ou terrain, dans la cité de Hull qui, dans les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, souffrira qu'il reste de l'eau stagnant dans aucune excavation, sur tel emplacement, lot ou terrain jusqu'à ce qu'elle répande une mauvaise odeur, ou après que tel locataire, propriétaire ou occupant aura été averti, soit par l'inspecteur de la cité, le chef de police, ou aucun des hommes de police ou autrement, sur l'ordre du conseil, de faire disparaître telle nuisance dans un temps raisonnable, encourra, pour chaque contravention, la pénalité ci-après établie, pour infraction au présent règlement ;

SECT.—2. Toute personne occupant aucune maison, ou partie de maison ou dépendances, dans la dite cité, qui laissera ou fera écouler par aucun canal, égoût, ou de toute autre manière, de telle maison ou partie de maison, ou dépendances, sur aucune place publique, rue, ruelle ou grand chemin, de l'eau sale ou corrompue, ou toute autre chose de nature à causer quelqu'incommodité ou nuisance publique, encourra la dite pénalité ;

SECT.—3. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'aucune maison, partie de maison, d'aucun bâtiment ou partie de bâtiment, dans la cité de Hull, qui jettera ou laissera jeter, aucune eau sale, cendre, suie, ou aucun déchet de patates, pelures de patates, oeufs, écales d'oeufs, ou aucune ordure ou saleté quelconque, sur aucune place publique, rue, ruelle ou grand chemin, dans les limites de la dite cité, encourra la susdite pénalité ;

SECT.—4. Toute personne ou personnes qui empilera ou empileront du bois dans les rues, ruelles ou grands chemins de la dite cité, ou sur aucune place publique ou qui laissera ou laisseront, soit le jour ou la nuit, soit les jours de semaine ou le dimanche, une ou plusieurs voitures chargées mais non attelées, ou qui jettera ou fera jeter, ou jetteront ou feront jeter sur aucune rue, ruelle, grand chemin ou place publique de la dite cité, des boîtes vides, des barils ou autres obstructions, ou y laissera ou laisseront les dites boîtes ou barils vides, ou autres obstructions, de quelque nature que ce soit, encourra ou encourront la susdite pénalité ;

SECT.—5. Toute personne ou personnes qui aura ou auront, tiendra ou tiendront chez elles, dans aucun endroit, dans les limites de la cité, de la viande boeuf ou d'aucun animal quelconque, salée ou non salée, qui sera malsaine, gâtée, ou dans un état de décomposition ou de putréfaction, ou du lard rance ou ladre, ou du poison gâté, des peaux d'aucun animal, des cornes, des os, ou toute autre substance putride ou corrompue, encourra la susdite pénalité ;

SECT.—6. Tout lot ou emplacement en la dite cité, sur lequel il y a actuellement, ou sur lequel il sera ci-après érigé aucun bâtiment qui sera employé comme habitation, sera pourvu de privé ou commodité suffisamment creusée en terre où la chose est praticable, et de boîtes ou de barils étanches, aux autres endroits, et le propriétaire ou l'occupant d'aucun tel bâtiment pour lequel il n'y a pas de privé suffisant, et qui négligera de faire construire tel privé, dans les huit jours après qu'il aura été averti de le faire par l'inspecteur de la cité, le chef de police, ou par l'un des hommes de police de la dite cité, encourra, pour chaque jour de telle négligence, la dite pénalité ;

SECT.—7. Tout privé, dans la dite cité, devra être nettoyé et vidé, par l'occupant ou les occupants des lieux du premier au quinze mai, et du premier au quinze octobre de chaque année, à peine, pour le dit occupant ou les dits occupants, encourir la dite pénalité ;

SECT.—8. Tout privé, dans la dite cité de Hull, pourra et devra nettoyé plus souvent dans l'intérêt de la santé publique, si le Bureau de Santé ou le conseil de la dite cité de Hull, l'exige ou l'ordonne : sur tels ordre du Bureau

de santé ou du conseil de la dite cité de Hull, toute personne sera tenu de nettoyer ou de faire nettoyer les privés établis sur les lieux qu'elle occupe en aucun temps, à peine d'encourir la dite pénalité ;

SECT.—9. L'inspecteur de la cité, le chef de police, ou tout autre employé de la corporation autorisé à ce faire, pourra et devra faire nettoyer et vider aux frais de l'occupant ou des occupants, les privés que le dit occupant, ou les dits occupants négligera ou refusera, négligeront ou refuseront de faire nettoyer et vider dans les délais ci-dessus mentionnés ; et dans ce cas le dit occupant ou les dits occupants sera ou seront tenus de rembourser le montant dépensé pour tels ouvrages, et en outre le dit occupant ou les dits occupants sera ou seront déclarés en contravention du présent règlement et encourra ou encourront la dite pénalité ;

SECT.—10. Tout occupant d'aucune maison, parties de maison ou bâtiment dans la dite cité de Hull, est par le présent requis, de tenir la cour et les dépendances d'icelle, dans un état de propreté, libre d'ordures et d'aucune substance putride, et d'amasser, dans un endroit particulier, dans telles cours ou dépendances, toutes les ordures et tous les objets de rebuts sous peine d'amende pour chaque jours de contravention, et de le faire enlever immédiatement sous peine d'une pareille amende pour chaque jour de négligence à ce faire ;

SECT.—11. Tout propriétaire d'écurie de louage ou autre écurie tiendra les dites écuries et cours y attenantes proprement, à la satisfaction du Bureau de Santé de la dite cité ou de l'inspecteur de la cité, ou du chef de police, et ne devra pas permettre qu'entre le premier de mai et le premier de novembre il s'accumule plus de deux charretées de fumier dans ou autour des dites écuries et cours, sans une permission spéciale du Bureau de Santé publique, à peine d'encourir la pénalité voulue par le présent règlement :

SECT.—12. Il est défendu à toute personne de garder chez elle, un ou des cochons, ou un ou des renards, excepté dans les endroits suivants, à savoir : à la place appelé Tétreauville, aux abattoirs construits sur la crique Brewery, dans le quartier No 2 sur le côté opposé de la dite crique et à l'ouest de la dite crique à une distance pas plus rapprochée que cent pieds de la rue Front sous peine d'encourir la dite pénalité, pour chaque jour d'infraction au présent règlement ;

SECT.—13. Toute personne qui garde un ou des chiens sur sa propriété, en la dite cité, maintiendra un chenil où le dit chien ou les dits chiens seront tenus dans un bon état de propreté afin que les voisins ou les passants ne soient pas incommodés de l'odeur qui pourrait en amener à peine de l'amende pourvu par le présent règlement ;

SECT.—14. Tout propriétaire ou possesseur d'aucun animal qui mourra, ou sera trouvé mort sur aucune place publique, rue, ruelle ou grand chemin, ou sur aucun terrain enclos ou non enclos, ou dans aucun bâtiment, dans les limites de la dite cité, enterrera ou fera enterrer aussitôt tel animal, à six pieds au-dessous de la surface du sol, dans un terrain qui sera de temps à autres indiqué par le conseil de la dite cité, à peine d'amende pour chaque jour de négligence à ce faire ; et tout individu qui jettera ou fera jeter ou enterrer aucun animal mort dans aucun fossé, étang, lac, canal, ou dans la rivière Ottawa ou la rivière Gatineau, la crique Brewery ou autre cours d'eau, ou sur les côteaux, dans aucun champ, cour, ou autre terrain public ou privé dans la dite cité, autre que celui indiqué par le conseil comme susdit, encourra la pénalité imposée pour infraction au présent règlement pour chaque offense ; et chaque fois que le propriétaire ou le possesseur de tel animal, ou l'individu coupable de telle offense ne pourra être découvert, il sera du devoir de l'inspecteur de la cité, du chef de police ou d'aucune autre personne pour ce nommée par le conseil, de faire disparaître telle nuisance en la faisant enterrer, comme il est prescrit ci-dessus ;

SECT.—15. Le comité des rues et améliorations est par le présent autorisé à se procurer et fournir autant de lieux de dépôt pour les ordures, menus décombres, et autres telles matières, amassées dans la dite cité, ou pour y enterrer les animaux morts, comme susdit que la commodité publique, pourra l'exiger ;

SECT.—16. Il ne sera permis à aucune personne de laisser errer par les rues de cette cité aucun cheval, vache ou autre animal excepté pour conduite ou ramener tel cheval, vache ou autre animal au parc ou du parc ou pacage, et cela sous la conduite d'une personne raisonnable, à peine d'encourir la pénalité imposée par le présent règlement ; et tout

animal ainsi trouvé errant, sans surveillance, par les rues de la dite cité, sera conduit au poste de police dont la cour est par le présent constitué en fourrière, pour en être disposé tel que pourvu par la loi ;

SECT.—17. Il est défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de maison ou partie de maison, de jeter ou de laisser jeter aucun déchets de cuisine ou de maison dans la cour, les remises, écuries ou étables ou dans les rues, ou sur aucune propriété voisine, et tel propriétaire, locataire ou occupant devra ramasser tels déchets et décombres dans un vaisseau exprès, lequel sera déposé près de la maison, et sera enlevé deux fois par semaine par l'entrepreneur de la corporation à peine d'encourir la pénalité imposée par le présent règlement ;

SECT.—18. Il sera du devoir de l'inspecteur de la cité, du chef de police d'aucun de ses hommes, ou de toute autre personne, autorisée par la corporation, de faire exécuter, autant qu'il sera en leur pouvoir, toutes les dispositions du présent règlement relativement aux nuisances, dans les maisons, cuisines ou dépendances y attachées, ou sur les lots, parties de lots ou emplacements, ou dans les places publiques, rues, ruelles, grands chemins, fossés, ou quand à l'enlèvement des animaux morts ; et tels officiers sont par le présent autorisés à visiter examiner, à toute heure du jour, par eux mêmes ou plusieurs autres personnes compétentes, choisies à cet effet par le conseil de la cité tout terrain, cour, maison, emplacement, bâtiment et dépendances dans la dite cité, pour les fins subites, et tout individu qui les gênera, dans l'exécution de tels devoir, encourra la pénalité imposée dans le présent règlement pour chaque offense, à moins qu'une autre pénalité ne soit imposée par la loi, pour telle offense.

ARTICLE DEUXIEME

Des Mesures de Salubrite publique.

Sect.—19. Entre le premier et le quinze juin de chaque année, ou en aucun temps, lorsqu'ordonné par le Comité de Santé ou par le conseil de la cité de Hull, il sera du devoir de tout propriétaire ou occupant d'aucune maison ou partie de maison, ou autre bâtisse en bois non peinturée, et de tout propriétaire de cour, caves, hangars, écuries et étables de les blanchir à la chaux, à l'intérieur comme à l'extérieur, et de la manière indiquée par le dit Comité de Santé ou par le dit conseil ; le blanchissage en question s'appliquera également à toute clôture en bois, non peinturée d'emplacement ou jardin dans la dite cité ; pourvu toujours que rien de contenu dans la présente section, ne sera interprété comme devant exclure de la chaux employée pour faire les dits blanchissages, le mélange de noir de fumée, ocre ou autres substances saines, pour en varier la couleur, au gré des personnes obligées de les faire ; et quiconque négligera de remplir aucune des obligations à lui imposées par la présente section du présent règlement, encourra et paiera pour chaque contravention l'amende imposée par le présent règlement, et ci-après spécifiée ;

SECT.—20. Sur résolution du conseil ou du Comité de Santé, l'occupant de toute maison, partie de maison, demeure ou bâtiment quelconques, dans la dite cité, sera tenu, dans les délais spécifiés par telle résolution, de répandre ou faire répandre, dans tout privé ou fosses d'aisance appartenant, ou à l'usage de telle maison, partie de maison ou demeure, la quantité de chaux vive ou autre désinfectant, ordonné par la dite résolution pour opérer la désinfection des dits privé ou fosses d'aisance ; et quiconque négligera de ce faire, encourra la pénalité imposée par le présent règlement ;

SECT.—21. Tout propriétaire, locataire ou occupant de maison ou partie de maison dans laquelle se trouve un réservoir de closet, syphon ou autre réservoir alimenté par l'aqueduc, devra nettoyer tout tel réservoir de closet ou syphon au moins une fois par année, entre le quinze de mai et le premier de novembre, en ajoutant au contenu du réservoir, syphon ou réservoir d'urinoire, pas moins de deux livres de couperose dissoute dans un seau d'eau ou autre substances approuvées par le comité de santé comme de la crésoline ou ercoline, dans la proportion d'un plein verre à vin dans un gallon d'eau afin d'en opérer la désinfection à peine d'encourir la pénalité imposée par le présent règlement ;

SECT.—22. Tout propriétaire, locataire ou occupant de maison ou de partie de maison ou autre bâtiment devra aussi, sur l'ordre du comité de santé ou sur résolution du conseil de la cité, désinfecter les boîtes ou vaisseaux servant de

dépôts pour les déchets et autres matières nuisibles, ainsi que le sol où reposent tels boîtes ou vaisseaux en y jetant une quantité suffisante de lait de chaux, ou autre désinfectants ordonnés par le comité de santé ou par le conseil à peine d'encourir la pénalité imposée par le présent règlement .

SECT.—23. La corporation de la dite cité est par le présent autorisée à fournir gratuitement dans les temps d'épidémie ou en aucun autre temps, à toute personne pauvre, et incapable de se les procurer par ses propres ressources d'après l'avis du comité de santé, du chef de police, de l'inspecteur de la cité ou de toute autres personne, la chaux ou autres désinfectants requis par telle personne indigente, pour satisfaire aux exigences du présent règlement ;

SECT.—24. A l'avenir aucun privé, étable, écurie ou chenil établis sur aucun lot ou emplacement en cette cité, à moins qu'ils ne soient construits à une distance d'au moins dix pieds des lieux adjacents ou de toute maison construite sur les lots ou emplacements voisins, et tels privés, étable, écurie ou chenil seront tenus dans un bon état de propreté afin que les voisins et les passants ne soient pas incommodés par l'odeur qui pourrait en amener à peine d'encourir à peine imposée par le présent règlement.

SECT.—25. Le conseil de la cité de Hull et le Bureau de Santé sont autorisés à faire tout procédé nécessaire conformément aux lois en cette Province, pour abattre et démolir tous privés, écuries, étables et abattoirs actuellement construits, et qui, pour une raison ou pour une autre, sont en danger pour la salubrité publique.

ARTICLE TROISIEME DU BUREAU DE SANTE,

SECT.—26. Un Bureau de Santé, tel qu'actuellement composé, continuera ses fonctions avec les règlements qui l'ont régis jusqu'à aujourd'hui ;

SECT.—27. Chaque fois qu'il apparaîtra que la cité de Hull est menacée d'aucune maladie épidémique ou contagieuse, il sera loisible au conseil de la cité, par une résolution à cet effet, passée à toute assemblée régulière ou spéciale, d'augmenter le nombre de membres du dit Bureau de santé, et de nommer de temps à autres, et en tout temps comme susdit, un nombre additionnel de personnes pour être membres-assistants du dit Bureau de santé, pendant une période de temps qui sera exprimée et limitée, par la résolution les nommant ; et durant telle période de temps, les personnes ainsi nommées, seront à toutes fins et objets, et demeureront membres du dit Bureau ; mais elles cesseront d'en être membres à l'expiration de la dite période, à moins d'être de nouveau nommées ;

SECT.—28. Le dit Bureau de Santé est par le présent autorisé à adopter, et à mettre en force, toute mesure sanitaire, et toute mesure relative à la propreté de la dite cité ; et chaque membre aura le pouvoir d'entrer à toute heure du jour, dans toute maison, partie de maison, remise, cour, cave, manufacture, boutique, usine, hangar, voûtes, magasin et dépendances de quelqu'espèce que ce soit, dans la cité de Hull, et d'ordonner l'enlèvement de toute matière putride ou nuisances qui y seront trouvées, et d'ordonner aussi de les nettoyer, les égoutter et les purifier selon qu'il sera trouvé nécessaire, pour la sûreté de la santé publique, et d'entrer aussi dans toute maison de pension ou de logement, et de contraindre les personnes qui y logent d'en sortir lorsque les chambres seront encombrées, sales ou insalubres, faute de ventilation convenable.

SECT.—29. Durant l'existence de maladie épidémique ou contagieuse, le Bureau de santé aura aussi le pouvoir et l'autorité d'empêcher l'entrée dans la dite cité de Hull, de tout étranger ou émigrant, et de tout bagage leur appartenant et de tous effets et marchandises importés d'ailleurs, lorsque l'apparence d'iceux indiquera du danger pour la santé publique, d'adopter des mesures pour purifier, égoutter et nettoyer toutes les rues, ruelles, chemins places publiques et propriétés partout où cela sera jugé nécessaire, dans l'intérêt de la santé publique, de nommer tous autres officiers de santé qu'il croira nécessaire, pour veiller à l'exécution des ordres du dit Bureau de Santé, et pour mettre en force les règles

et règlements du conseil de la cité de Hull, relativement aux nuisances et aux abattoirs ; d'adopter de promptes mesures pour prévenir la diffusion des maladies contagieuses, quand il apparaîtra, d'après le rapport d'un médecin, que quelque personne dans la dite cité est atteinte d'une maladie de ce genre ; d'empêcher et de défendre toute communication avec aucune personne de la dite cité ainsi affectée si ce n'est au moyen des médecins, des nourrices et des messagers, pour porter les nouvelles, les médicaments et les provisions à ceux qui sont affligés de telles maladies, de se mettre en rapport avec les autorités ou personne en charge des émigrants ; d'établir une place de refuge ou hôpital dans ou hors des limites de la dite cité pour les pauvres, les émigrants, ou pour toutes personnes malades quelconques ;

SECT.—30. Le présent règlement est fait sans préjudice aux règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, et sous l'autorité de l'Acte 54 Victoria, chapitre 27, tel que publié par la Gazette Officielle de Québec, le quinze juin mil huit cent quatre vingt-onze, et ses amendements, et chaque fois aussi longtemps que les dits règlements du Conseil d'Hygiène seront déclarés en force le Bureau de Santé de la cité de Hull, tel qu'il existe, sujet aux modifications plus haut mentionnées, exécutera les dispositions des dits règlements du Conseil d'Hygiène ; et les mettra en force, et il exercera tous les pouvoirs d'officiers de santé dont les membres des Bureaux locaux de Santé sont investis par le dit règlement du Conseil d'Hygiène, et par la loi ; le tout cependant sans préjudice aux droits et pouvoirs donnés au dit Bureau de Santé de la dite cité de Hull, par le présent règlement ;

SECT.—31. Toute personne contrevenant à aucune des dispositions du présent règlement, ou toute personne contrevenant à aucune des dispositions faites et passées par le dit Bureau de Santé, ou aux dispositions ou ordres du conseil de la cité de Hull, ou à aucun de ses officiers ou représentants, ou aux ordres de l'inspecteur de la cité, ou du chef de police agissant dans la limite de leur attribution, désobéissant ou aux ordres du dit Bureau de Santé, ou refusant de se conformer à tels ordres ou aux règlements, soit de la corporation ou des ses officiers, soit du Bureau de Santé, ou de ses officiers, ou s'opposant en aucune manière que ce soit, ou empêchant aucun membre, officier ou employé soit de la corporation, ou aucun membre du Bureau de Santé d'entrer dans aucune maison, bâtiment ou autres dépendances, ou sur aucun terrain, ou l'assaillant dans l'exécution des pouvoirs et devoirs qui lui sont imposés, sera jugé et condamné par le Recorder de la cité de Hull, ou en son absence ou en cas d'incapacité de siéger par un juge de paix, à payer une amende pas moindre de cinq piastres ni plus de vingt-cinq piastres, pour chaque offense, à moins qu'une autre pénalité ne soit imposée par la loi, pour telle offense ; et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, le dit délinquant sera condamné à un emprisonnement, dans la prison commune du district d'Ottawa, pour un terme n'excédant pas un mois ;

SECT.—32. Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement, ou de tout règlement fait par le Comité de Santé, ainsi qu'expliqué et détaillé dans la section précédente, sera par le fait même, constitué en violation ou non-exécution du dit ou des dits règlements, et sur constatation du fait, le chef de police ou aucun autre homme de police, ou aucune autre personne nommée à cet effet par la corporation ou par le Comité de Santé, appréhendra immédiatement, sans mandat ou sommation le délinquant, ainsi que le veulent les dispositions de la charte de la cité de Hull, et le conduira devant le dit Recorder, ou un juge de paix, comme dit plus haut pour y être immédiatement traité suivant la loi ;

SECT.—33. Dans le cas où, par aucun des statuts ou actes du parlement de cette province ou autres dispositions législatives, l'amende prescrite pour aucune des offenses prévues, par le présent règlement, ou par aucune contravention à icelui, serait une amende spécifique, ou une autre amende que celle imposée par le présent règlement, pour la dite offense ou contravention, alors, la dite amende spécifique ou autre amende prescrite par les dits statuts ou autres dispositions législatives, sera l'amende dont tout contrevenant en pareil cas, au présent règlement, sera passible et lorsqu'il s'agira de résistance à aucun connétable, ou aucun officier nommé par le conseil de ville, ou de négligence par aucun officier, dans l'exécution de son devoir, il sera référé spécialement pour pénalités dans ce cas, aux statuts ou autres dispositions législatives ;

SECT.—34. Quiconque commettra ou omettra aucun des actes ou choses défendus ou ordonnés par toutes ou chacune des sections du présent règlement, et dont la commission ou l'omission constitue une contravention à toutes ou

chacune des dispositions du dit règlement sera, pour chaque telle offense ou contravention, passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas moindre de cinq piastres ni plus de vingt-cinq piastres, comme dit plus haut ;

SECT.—35. Le présent règlement prendra force et effet, à dater de sa publication ;

SECT.—36. Toute poursuite pour contravention au présent règlement sera commencée dans le mois qui suivra la commission de telle contravention ;

SECT.—37. Depuis le jour auquel ce règlement prendra force et effet comme sus-dit tout article d'aucun autre règlement, maintenant en force dans cette cité, et incompatible avec le présent règlement, seront dès lors et sont par le présent abrogés.

Donné sous le sceau commun, le seing du maire, et le contre-seing du greffier de la dite cité de Hull, les jour et an sus-mentionnés.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

11. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le Règlement No. 54 ayant été lu deux fois et passé, instruction soit donnée au greffier de la cité de le faire publier suivant la loi.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que l'estimation fournie par la Hamilton Packing Co. des dépenses à encourir pour recouvrir les bouilloires et les conduits à vapeur les surmontant à la maison des pompes de l'aqueduc, d'une couche de ciment d'asbeste soit acceptée, et que le comité du feu et de l'eau soit autorisé à faire exécuter ces travaux de suite.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que ce conseil ajourne à vendredi, le seize juin courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 16 JUIN 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 16 JUIN 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le seizième jour de juin mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Helmer, Sabourin, C.M. Wright, J. Wright et Dumontier, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que tous les comptes et autres papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le Rapport suivant est lu :

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

A la Corporation de la cité de Hull

Je, Timothée-Pierre Sabourin, président de l'élection, fais rapport qu'à l'assemblée tenue de dix heures du matin à midi, le cinquième jour de juin mil huit cent quatrevingt-treize, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Hull, pour recevoir la mise en nomination des candidats à la charge d'échevins, pour représenter les quartiers Nos. 4 et 5 de la dite cité de Hull, dans le conseil d'icelle, en remplacement d'eux-mêmes, résignataires, les formalités exigées par la loi ayant été remplies, j'ai reçu et mis devant les électeurs présents, les bulletins de nomination de MM. William Waters et Thomas E. Boulton, et n'ayant reçu aucune autre mise en nomination, j'ai, en conséquence déclaré les dits William Waters et Thomas E. Boulton, écuyers, élus par acclamation, échevins des quartiers Nos. 4 et 5 de la dite cité de Hull, en remplacement d'eux-mêmes, résignataires.

Donné à Hull, ce septième jour de juin mil huit cent quatrevingt-treize. (1893)

(Signé) TIMOTHÉE P. SABOURIN,
Président de l'élection.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les échevins Boulton et Waters soient replacés dans les comités dont ils faisaient partie avant leur démission.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que le comité nommé à la dernière assemblée de ce conseil s'étant entendu amicalement avec le Rév. P. Lauzon au sujet du droit de passage sur la propriété de la communauté des Révérends Pères Oblats jusqu'au pont projeté de la Gatineau, il soit autorisé à faire préparer un acte notarié pour la signature de Son Honneur le Maire et du Rév. P. Lauzon, par lequel acte ce dernier s'engage à donner à la corporation le terrain en question aux conditions suivantes :

1. Que le dit chemin aura soixante-six pieds de largeur, entre les clôtures :

2. Que la corporation construise et entretienne en bon état, une clôture de chaque côté du dit chemin avec toutes barrières et cours d'eau qui seront nécessaires :

3. Dans le cas où le pont sur le *Pond Creek* serait emporté ou deviendrait impassable, et que durant l'intervalle de deux ans il ne serait pas réparé, la dite propriété retournera aux Révérends Pères Oblats ;

4. Les Révérends Pères Oblats seront exempts de toutes taxes municipales imposées sur toutes leurs propriétés situées dans la cité de Hull, depuis le temps où cette corporation ouvrira le dit chemin sur leur propriété en question, jusqu'à ce que tel chemin et les ponts projetés soient ouverts au trafic, entre cette cité et le village de la Pointe Gatineau.
Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil soit autorisé à émettre et négocier des débetures, remboursables dans quarante ans à compter de la date de leur émission pour un montant de quarante mille (\$40,000) piastres portant intérêt au taux de cinq par cent avec un fonds d'amortissement de deux par cent par an et payables les dits intérêt et fonds d'amortissement semi-annuellement trente mille (\$30,000) piastres des dites débetures devant être affectées au prolongement de l'aqueduc, et dix mille (\$10,000) piastres à l'ouverture et à la réparation des rues, et à la construction de trottoirs, dans les limites de cette ville.
Adopté.

L'échevin J. Wright votant dans la négative.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 3 JUILLET 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le troisième jour de juillet mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que tous les comptes et papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des communications de MM. A. Rochon, A.P. Thibault et Isaïe Nadon, la résolution du Bureau de Santé et la poursuite de Théophile Viau soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que Son Honneur le Maire devant laisser la salle, l'échevin Sabourin occupe le fauteuil durant son absence.
Adopté.

Les deux rapports suivants sont soumis :

THIRTY-SIXTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. {TC \13 "THIRTY-SIXTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Finance Committee duly assembled at the office of your clerk on the third day of July 1893, and represented by Aldermen J. Wright, chairman in the chair : Waters and Sabourin beg to report that having examined the accounts referred to it have approved the following, and recommend that they be paid :

| | | |
|----------------------------------|------------|-------------|
| Officiers salary | \$574 41 | |
| A. Rochon | | 297 70 |
| Gédéon Lafond..... | | 131 00 |
| Street Labor..... | | 118 07 |
| The <i>Dispatch</i> | | 86 50 |
| Phoenix Insurance Co. | | 40 00 |
| Adolphe Joleau..... | | 24 00 |
| Charles King | | 20 00 |
| Sundry for cedar..... | | 18 45 |
| Government dues | | 12 45 |
| Baptiste St-Jules..... | | 10 00 |
| Chaudière Electric Light Co..... | | 8 60 |
| Police Expenses..... | | 8 34 |
| Jérémie Villeneuve..... | | 6 75 |
| Joseph Legault..... | | <u>1 50</u> |
| | \$1,357 77 | |

Respectfully submitted.

(Signed) C.M. WRIGHT,

Chairman.

" T.P. SABOURIN,
" Wm. WATERS.

3. Proposé par l'échevin J. Wright, Secondé par l'échevin Waters :

Que le trente-sixième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

FORTY-FOURTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \13 "FORTY-FOURTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your clerk, on the third day of July 1893 and represented by aldermen C.M. Wright, chairman in the chair, Waters and Helmer beg to report that having examined the accounts referred to it have approved the following, and recommend that they be paid :

| | | |
|------------------------------------|----------|-------------|
| Joseph Lemieux | \$199 65 | |
| Laying of house services & c. | | 149 44 |
| Samuel Rogers' Oil Co. | | 43 70 |
| Thomas Lawson | | 8 70 |
| P.J. Powers & Co. | | 8 40 |
| E.B. Eddy Co. | | 7 85 |
| Edouard Petit..... | | <u>1 25</u> |

\$418 99

On Messrs Gilmour & Hughson's petition asking for an alarm box at their mill, your committee have decided to invite Messrs Gilmour & Hughson to provide for their own box as was done by other industrial firms in the city.

Respectfully submitted

(Signed) C.M. WRIGHT,

Chairman.

" Wm. WATERS,
" R.A. HELMER.

4. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le quarante-quatrième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que l'offre de M. Isaïe Nadon pour le peinturage du toit des stations du feu et de police soit déferée au comité du feu et de l'eau avec pouvoir de faire exécuter ce travail à sa satisfaction.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

6. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'un comité composé des échevins Boulton, Sabourin et Helmer et du médecin de santé soit formé pour visiter les abords du ruisseau Brigham, au-dessous des abattoirs, afin de constater la quantité d'immoncides qui y sont jetées, se répandent tout le long du dit ruisseau pour y croupir, et être la cause de maladies graves, et de voir quelles mesures pourraient être adoptées pour y remédier sans plus de retard.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit affectée aux réparations à faire sur une étendue d'à peu près trois cents pieds de la rue Kent, au nord de la rue Division afin de permettre aux habitants de cette rue de se faire fournir le bois et l'eau à leur résidence.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'un trottoir soit construit immédiatement sur la rue Main vis-à-vis le block Monk.

L'échevin C.M. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin J. Wright :

Que le comité des rues et améliorations soit autorisé à faire réparer ce trottoir ainsi que celui qui longe le chemin d'Aylmer.

L'amendement est adopté, et la motion principale négative, sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins Helmer, J. Wright, C.M. Wright et Aubry :—4

Contre—les échevins Waters, Boulton et Sabourin :—3

9. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'à moins que les bouchers occupant les étaux du marché central ne signent d'ici à demain midi, l'arrangement amendé par lequel ils doivent s'engager à abandonner tels étaux le premier novembre 1893, le chef de police soit autorisé à disposer de la bâtisse avec le plus d'avantage possible, avec l'entente qu'elle sera enlevée dans les quatre jours qui suivront.

L'échevin J. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Helmer :

Que des soumissions soient demandées pour l'achat des matériaux contenus dans la bâtisse du marché et de l'ancien bureau du greffier de la cour de circuit ; les dits matériaux devant être enlevés dans les dix jours qui suivront le premier janvier prochain, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer avec les bouchers occupant ces étaux à les évacuer pour le dit premier janvier prochain.

L'amendement est adopté et la motion principale rejetée sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins Waters, Sabourin, Helmer et J. Wright :—4

Contre—les échevins Boulton et C.M. Wright :—2

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que vingt-cinq cordes de bois de chauffage soit acheté de M. Frs. X. Larose, au prix d'une piastre et vingt-cinq cents par corde pour l'usage de l'Hôtel de Ville,

Adopté.

11. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer

Qu'instruction soit donnée à l'aviseur légal de préparer un règlement qui sera connu comme "Règlement des améliorations locales" par lequel cette corporation pourra, dans aucun temps, construire des trottoirs sur aucune des rues de cette cité ; la largeur des dits trottoirs devant être déterminée par ce conseil, et les propriétaires établis le long du côté de la rue sur laquelle tel trottoir sera construit, auront à payer, pour tout trottoir de quatre pieds de largeur et plus, deux pieds de largeur d'iceux sur toute la façade de leur terrain, et pour tout autre trottoir de moins de quatre pieds de largeur, le coût de la moitié de tel trottoir, lesquelles parts devront être payées en pas plus de trois versements annuels.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour examiner et discuter le Règlement No. 55.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que les etc. etc. soient retranchés de la fin du paragraphe 4 et autres paragraphes où ils se trouveront, dans le Règlement No. 55.

Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce comité ajourne.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright

Que ce conseil ajourne à lundi, le dix juillet courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 10 JUILLET 1893.}

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le dixième jour de juillet mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Waters, Sabourin, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Renaud :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que tous les comptes et papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception de la requête des habitants des rues Chaudières et Charles.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, l'échevin C.M. Wright et du moteur soit choisi pour acheter un cheval qui sera confié au pompier Alphonse Guilbault afin de l'habituer à la routine du feu, en lui donnant des exercices sur le dévidoir actuellement sous la garde du pompier Joseph Blais, et que le dit Joseph Blais soit préposé à la garde de la voiture aux échelles.

L'échevin J. Wright propose en amendement, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que cette question soit laissée au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir de recommander l'achat d'un cheval, pour la brigade du feu.

Cet amendement est perdu et la motion principale adoptée sur la division suivante :

Pour l'amendement, les échevins Renaud, C.M. Wright et J. Wright : 3

Contre—les échevins Boulton, Waters, Sabourin et Aubry :—4.

L'échevin C.M. Wright donne avis qu'il proposera, à la prochaine assemblée, la reconsidération de la question ci-dessus.

Arrive l'échevin Helmer.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour discuter le Règlement No. 55.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que les membres de ce conseil soient un comité chargé de visiter, en compagnie d'un expert, les lieux où il est proposé d'ouvrir des débouchés et de construire un pont pour établir des communications entre Wrightville et la rue Wall, dans le quartier No. 2, afin de faire une estimation approximative du coût de ces travaux.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Qu'un canal d'égoût soit construit sur la rue Chaudière près de la rue Wall à un coût qui ne devra pas excéder la somme de cinquante piastres.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que : Attendu que par le vingt-unième rapport des Inspecteurs de prisons, asiles, etc. etc, de la province de Québec il est fait allusion, "au transfert du chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa du vieux village d'Aylmer à la jeune ville de Hull" avec l'espoir que "les nouvelles bâtisses soient mieux faites que celles qui existent aujourd'hui dans les districts ruraux;"

Attendu que, d'après le même rapport, la prison d'Aylmer est qualifiée "de vieilleries qui devrait être reconstruite d'après les plans modernes", et qu'il y est dit que le bureau du protonotaire, et la voûte y adossée, dans le palais de justice, "sont bien trop petits ; qu'il n'y a pas d'espace pour y placer convenablement les livres et les papiers, on les place le mieux possible partout, sur des tablettes, et même sur le parquet";

Attendu que la ville de Hull a déjà payé au-delà de trente-et-un mille (\$31,000) piastres sur les bâtisses actuellement en voie de construction dans ses murs, et que cette somme dépasse de beaucoup la valeur réelle des vieilles constructions du village d'Aylmer dont le dit rapport préconise l'abandon, et la mise en disponibilité, et que voeu ainsi exprimé imposait au gouvernement l'obligation de pourvoir, à des dépenses considérables, de nouveaux édifices pour rencontrer les besoins de l'immense district d'Ottawa, dans un avenir prochain :

Attendu que la somme ci-dessus mentionnée, jointe à celle octroyée par le gouvernement, pour aider à la construction des dits édifices en cette ville, est supérieure au prix du contrat passé entre cette corporation et l'entrepreneur, M. Joseph Bourque, pour l'érection d'iceux, d'après les plans originaires fournis par le gouvernement, et que le conseil avait, dans le temps considéré, et qu'il considère encore aujourd'hui comme la limite de ses ressources pécuniaires, et des responsabilités à accepter pour ces fins ;

Attendu que la nouvelle série de plans, avec les modifications exigées par les Inspecteurs de prisons, entraînant une dépense additionnelle de plus de trente mille (\$30,000) piastres sur la somme totale affectée à ce fins par le conseil, d'après l'estimation du gouvernement, est une surcharge que ce conseil n'avait pas prévue, et qu'il serait injuste de lui faire assumer, avec l'alternative de perdre autrement, les sommes d'argent qu'il a déjà dépensées dans cette entreprise ;

En conséquence, il est résolu :

Que les raisons ci-dessus soient exposées au gouvernement de la province de Québec, et qu'il lui soit représenté que ce serait un acte de justice de sa part, de se charger du parachèvement des dites constructions, ainsi que de leur ameublement, tout en tenant compte des grands sacrifices que la ville de Hull s'est imposés, pour pousser comme elle l'a fait, ces travaux jusqu'au point où ils sont rendus, et de son impuissance à y contribuer davantage, malgré sa bonne volonté, et que M. Tétreau, le député du comté d'Ottawa à la législature locale, soit prié d'user de son influence auprès du gouvernement de Québec, pour lui faire agréer les conclusions de la présente résolution.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter quatre copies anglaises et sept copies françaises du statut 56 Victoria de la province de Québec, pour l'usage des membres du conseil et des officiers du bureau de la police.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et du moteur soit formé avec prière de requérir les services de Messieurs Gagnon et Alexander pour faire l'estimation des travaux actuellement faits au Palais de Justice et Prison, avant la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que ce conseil ajourne.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 AOUT 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 7 AOUT 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le septième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Helmer, Sabourin, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que tous les comptes et autres papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Les Rapports suivants sont soumis.

Adopté.

QUARANTE-CINQUIEME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU.}{TC \13 "QUARANTE-CINQUIEME RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU.}

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre greffier le septième jour d'août 1893, et représenté par les échevins C.M. Wright, Président au fauteuil, Helmer et Waters a l'honneur de faire rapport, qu'ayant examiné les différents comptes que vous lui aviez déferés, il a approuvé les suivants, et recommande qu'ils soient payés :

| | |
|----------------------|-------------|
| Ferdinand Barette | \$ 281 71 |
| Hamilton Packing Co. | 198 98 |
| Joseph Lemieux | 156 75 |
| McKinley & Northwood | 69 91 |
| Cyrille Chénier | 47 40 |
| E.B. Eddy Co. | 37 00 |
| Ahearn & Soper | 5 64 |
| Siméon Dupuis | 5 60 |
| Ottawa Powder Co. | <u>1 69</u> |
| | \$ 804 68 |

Votre comité recommande que ce comité se procure, des différents entrepreneurs de cette ville, des soumissions pour les modifications nécessaires à être faites au poste des pompiers, occasionnées par l'addition des appareils de la voiture aux échelles et crochets, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée, et qu'une augmentation de \$43.75 soit ajoutée au salaire annuel d'Isaïe Trudel, à compter du premier septembre prochain.

Respectueusement soumis
(Signé) C.M. WRIGHT, *Président.*
" R.A. HELMER,
" Wm. WATERS.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le quarante-cinquième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté. Adopté.

THIRTY-SEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}{TC \13 "THIRTY-SEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Clerk, on the seventh day of August 1893, and represented by Aldermen J. Wright, chairman in the chair, Sabourin and Waters having examined the various accounts referred to it, have approved the following ones, and recommend that they be paid :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Officers' monthly salary | \$ 570 37 |
| Laborers' " " | 151 87 |
| Gilmour & Hughson | 98 28 |
| Domina Dupuis | 93 60 |
| Jean Bte. Galarneau & Cie. | 50 30 |
| Trefflé St. Jean | 35 20 |
| Charles King | 20 00 |
| Police Station Expenses | 16 37 |
| Medical Hall | 9 00 |

| | | |
|----------------------|-------------|-----------|
| J. G. Brigham | | 6 00 |
| Frs. Xavier Lachance | <u>1 00</u> | |
| | | \$1251 99 |

On the petition of Mrs. Chs. B.F. Piché, your Committee recommend that she be relieved from the payment of all arrears of taxes, beyond twenty-four dollars, including 1892-93.

Respectfully submitted.

(Signed) JOSHUA WRIGHT,
" T.P. SABOURIN,
" Wm. WATERS.

Chairman.

4. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le trente-septième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que la poursuite instituée contre cette corporation par M. Théophile Viau soit placée entre les mains de l'aviseur légal de ce conseil et de M. Henry Aylen pour prendre telle mesure qu'ils jugeront à propos d'adopter en icelle.

POUR—les échevins C.M. Wright, J. Wright et Sabourin :—3

CONTRE—les échevins Waters, Helmer et Aubry :—3

Les votes étant également partagés, son Honneur le Maire vote contre la résolution, laquelle est perdue

L'échevin C.M. Wright donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée, la reconsidération de cette question.

6. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que Son Honneur le maire soit autorisé à signer un billet de deux mille quatre cent soixante-neuf piastres (\$2,469.25) et vingt-cinq cents à quatre mois d'échéance en faveur de M. Joseph Bourque, pour couvrir la dernière estimation faite par MM. Alexander et Gagnon des travaux par lui exécutés au palais de justice et prison depuis leur dernière estimation.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le transport fait par M. Joseph Bourque de sa créance contre cette corporation à M. Damien Richer soit déféré à l'aviseur légal.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que Son Honneur le maire soit autorisé à lancer une proclamation invitant les citoyens de cette ville à observer le quatre septembre comme jour de fête civique.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin C.M. Wright, Secondé par l'échevin Helmer :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et du moteur soit formé avec prière de voir le Dr. Jos Beaudin pour s'enquérir des arrangements qui pourraient être faits avec lui pour l'achat de son morceau de terrain adjoignant le palais de justice et prison, et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'un comité composé de Son Honneur le maire et des échevins Renaud, Helmer, Waters et du moteur soit nommé pour agir conjointement avec trois membres du conseil de la Pointe à Gatineau, avec plein pouvoir de représenter cette ville dans la construction du pont projeté entre Hull et la Pointe à Gatineau, et qu'ils soient autorisés à négocier, au meilleur avantage possible les quinze mille piastres de débentures émises pour cette entreprise, et d'en placer le produit à leur crédit, à la banque Jacques Cartier en cette ville.

Adopté.

L'échevin Wright vote dans la négative.

11. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que le chef de police soit autorisé à faire arrêter tous les mendiants qui mendieront par les rues sans être munis d'un certificat délivré par cet officier.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la lettre de N.E. Cormier, écuyer, secrétaire-Trésorier de la société d'agriculture No. 1, de la division A du comté d'Ottawa, invitant les membre de ce conseil à son prochain concours annuel, dans le mois d'octobre de cette année, et sollicitant un aide pécuniaire de ce conseil soit déférée au comité des finances, et que dans l'intervalle, instruction soit donnée au greffier, d'en accuser réception.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour prendre en considération les arrangements projetés entre cette cité et les Révérends Pères Oblats et Madame Currier en rapport avec le droit de passage jusqu'au pont de la Gatineau, et aussi pour considérer le Règlement No. 55.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la clause suivante soit ajoutée aux conventions écrites avec Madame Currier :— Que les parties de la deuxième part s'engagent de construire les fossés et les ponceaux partout où il sera nécessaire et de telle dimension requise pour donner libre cours à l'eau, et de construire aussi, et tenir en bon état, les clôtures et les barrières le long des deux côtés du dit chemin.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les arrangements entre cette corporation et Madame J.M. Currier tels qu'amendés, et les Révérends Pères Oblats, au sujet du droit de passage sur leurs propriétés respectives, en rapport avec le pont projeté entre cette ville et le village de la Pointe Gatineau, soient approuvés et ratifiés, et que son Honneur le Maire, Edmond S. Aubry soit autorisé à signer les dits arrangements, pour et au nom de cette corporation.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le Règlement No. 55 ayant été lu deux fois, il soit adopté et passé et qu'instruction soit donnée au greffier de le faire publier suivant la loi.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à renouveler, par un billet fait payable à l'ordre de La Banque Nationale, à Ottawa, à quatre mois d'échéance le billet de deux mille (\$2,000) piastres endossé par M. Joseph Bourque, et devenant dû à cette banque le treize août courant.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Qu'un comité composé des échevins C.M. Wright, Renaud, Helmer, Sabourin et Waters soit formé avec instruction d'examiner le rôle d'évaluation de la cité de Hull, pour l'année 1893 94, d'entendre les parties intéressées ou leurs représentants sur les appels et les protêts produits au sujet de l'évaluation de leurs propriétés, d'ordonner telles révisions et modifications légitimes qu'ils jugeront à propos de faire au dit rôle d'évaluation, suivant que la loi et la justice requièrent, et de faire rapport à ce conseil à la première assemblée de celui-ci qui suivra le parachèvement de telle révision. Ce conseil déléguant par la présente résolution, tous ses pouvoirs et autorités quant à la révision du dit rôle, au comité sus-nommé.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que Son Honneur le maire, l'échevin Helmer et le moteur soit un comité chargé de faire l'achat des portes de voûtes nécessaires et convenables pour le palais de justice, ainsi que tous les autres articles de ferronneries, tels que les serrures, les verrous, etc. pour les portes de cellules de prison.

21. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que ce conseil ajourne à vendredi, le dix-huitième jour d'août courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

REGLEMENT NO 55. {TC \13 "REGLEMENT NO 55.}

Concernant l'émission de Debentures au montant de \$40,000.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statué comme suit, savoir :—

Attendu que la corporation de la cité de Hull a décidé d'étendre et de prolonger son aqueduc dans les limites de la dite cité, afin de protéger la population et les propriétés contre le feu, et aussi pour d'autres fins ;

Attendu qu'il est nécessaire de se procurer, par voie d'emprunt, les moyens pécuniaires pour payer le coût et les frais de l'extension et du prolongement du dit aqueduc, dans les limites de la dite cité de Hull, et ce, en vertu de "l'Acte d'incorporation de la cité de Hull," et de tous autres actes qui pourraient s'y rapporter, et plus particulièrement, en vertu de la section 373 du dit acte d'incorporation ;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de trente mille (\$30,000) piastres, pour l'extension et le prolongement de son aqueduc, dans les limites de la dite cité ;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a de plus, décidé de faire des améliorations utiles, nécessaires et indispensables dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement d'y construire des trottoirs ;

Et attendu qu'il est aussi nécessaire de se procurer, par voie d'emprunt, les moyens pécuniaires pour payer le coût et les frais des dites améliorations utiles, nécessaires et indispensables, et plus particulièrement les frais et le coût des dits trottoirs et ce, en vertu de "l'Acte d'incorporation de la cité de Hull," et de tous autres actes qui pourraient s'y rapporter, et plus particulièrement, en vertu de la section 373 du dit acte d'incorporation ;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de dix mille (\$10,000) piastres pour telles améliorations utiles, nécessaires et indispensables dans les rues de la dite cité de Hull, et plus particulièrement pour la construction de trottoirs ;

Et attendu que la somme de quarante mille (\$40,000) piastres à être effectuée par le présent règlement, ainsi que toutes les autres sommes précédemment empruntées, par la corporation de la dite cité de Hull, depuis son incorporation, ne s'élèvent pas à un montant représentant un cinquième de la valeur des immeubles situés dans les limites actuelles de la dite cité de Hull, d'après le rôle d'évaluation actuellement en force ;

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux propriétaires, tel que pourvu par les sections 87 et 88 de l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ce, dans les quinze jours après sa passation par le conseil, ainsi que pourvu par la section 82 du dit acte d'incorporation, savoir :

Que pour étendre et prolonger le dit aqueduc, et faire tous les travaux en rapport avec telle extension et tel prolongement, et pour mettre un tuyau principal d'au moins cinq pouces de diamètre—sur la rue Fox, entre les rues Brewery et Autumn ; sur la rue Autumn, entre les rues Fox et Burke ; sur la rue Duc, entre les rues Charles et Queen ; sur la rue Queen, entre les rues Duc et St. Henri ; sur la rue St. Henri, entre les rues Queen et Rose ; sur la rue Wright, entre les rues Duc et du Lac ; sur la rue Ottawa, entre les rues Britannia et Alma ; sur la rue Alma, entre les rues Ottawa et Victoria ; sur la rue Alma, entre la rue Division et la Troisième Avenue ; sur la rue Philémon, entre les rues Church et du Lac ; sur la rue Albert, entre les rues Britannia et Wright ; sur la rue du Pont, entre la rue Main, et la place appelée "Hurdman's Track," et sur la rue Marston, entre la rue Inkerman et le Chemin du Roi ("King's Road,) avec la quantité de bornes-fontaines et de valves nécessaires—un emprunt de trente mille (\$30,000) piastres soit effectué dans ce but, sur le crédit de la dite cité ;

Et que pour ce faire les améliorations utiles, nécessaires et indispensables que la corporation de la cité de Hull a décidé de faire dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement pour la construction de trottoirs—un emprunt de dix mille (\$10,000) piastres soit effectué dans ce but, et pour cette fin, sur le crédit de la dite cité ;

Qu'afin de pouvoir faire ou faire faire les travaux susdits, qui sont d'utilité publique, et qui auront pour effet d'augmenter sensiblement la valeur de la propriété dans la cité de Hull, lesquels travaux sont de plus d'une absolue nécessité, le conseil de la cité de Hull soit, et il est par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la corporation de la cité de Hull, des débetures pour un montant n'excédant pas quarante mille (\$40,000) piastres courant ;

Que les dites débetures porteront intérêt au taux de cinq par cent par an ;

Que, le montant des dites débetures devra être employé, par la corporation de la cité de Hull, dans la proportion ci-dessus mentionnée ;

Que les dites débetures lorsqu'ainsi émises seront signées par le Maire de la cité de Hull, et contre-signées par le Greffier de la dite cité, et scellées du sceau corporatif de la dite cité ;

Que les dites débetures seront faites payables au porteur d'icelles, dans quarante ans de et après la date de leur émission, au bureau de la Banque Jacques Cartier, à Hull ;

Que l'intérêt susdit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année après leur dite émission, au bureau de la dite Banque Jacques Cartier ;

Qu'il sera annexé a chaque dite débeture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le Maire, et contre-signés par le Greffier de la dite cité ; et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débeture deviendra dû, et seront, lors du paiement d'iceux livrés au Greffier ;

Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, a même les revenus du dit conseil, une somme de deux mille (\$2000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus sur les dites débetures, durant toutes et chaque année de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance ;

Qu'il sera et qu'il est par le présent règlement créé et établi, pour le rachat des dites débetures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité de Hull, un fonds d'amortissement de huit cents (\$800) piastres laquelle dite somme de huit cents piastres sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la Province de Québec, tel que pourvu et requis par la loi, et restera déposée entre les mains du Trésorier de la Province, avec les intérêts qui accroîtront sur icelle, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au chiffre de quarante mille piastres ;

Que l'émission des débetures ci-dessus, et le principal, l'intérêt, et le fonds d'amortissement sur icelles, seront et sont par les présentes, garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la cité de Hull ;

Que l'emprunt ainsi contracté sera et est par le présent règlement, affecté aux fins sus-dites, et de la manière suivante, à savoir ;

Pour étendre et prolonger le dit aqueduc et faire tous les travaux en rapport avec telle extension et tel prolongement, et pour mettre un tuyau principal d'au moins cinq pouces de diamètre—sur la rue Fox, entre les rues Brewery et Autumn ; sur la rue Autumn, entre les rues Fox et Burke ; sur la rue Duc, entre les rues Charles et Queen ; sur la rue Queen, entre les rues Duc et St. Henri ; sur la rue St. Henri, entre les rues Queen et Rose ; sur la rue Wright, entre les rues Duc et du Lac : sur la rue Ottawa, entre les rues Britannia et Alma ; sur la rue Alma, entre les rues Division et le Troisième Avenue ; sur la rue Philemon, entre les rues Church et du Lac sur la rue Albert, entre les rues Britannia et Wright ; sur la rue du Pont, entre la rue Main, et la place appelée "Hurdman's Track," et sur la rue Marston, entre la rue Inkerman et le chemin du Roi ("King's Road,) avec la quantité de bornes-fontaines et de valves nécessaires—une somme de trente mille (\$30,000) piastres ;

Et aussi pour faire et faire faire les améliorations utiles, nécessaires et indispensables que la corporation de la cité de Hull a décidé de faire, dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement pour la construction des trottoirs dans les dites rues—une somme de dix mille (\$10,000) piastres ;

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

~~J.O. LAFERRIÈRE,~~

Greffier de la cité.

[Signé] *J.O. Laferrière* Greffier

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

AVIS PUBLIC {TC \13 "AVIS PUBLIC}

Est par le présent donné qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires de propriétés foncières dans la cité de Hull aura lieu à l'endroit où le conseil tient ordinairement ses séances, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, samedi, le seizième jour de septembre prochain, dans le but de prendre en considération le Règlement No. 55 concernant l'émission de Débentures au montant de quarante mille (\$40,000) piastres, pour les fins y exprimées, et pour approuver ou désapprouver le dit Règlement No. 55, et pour décider si un poll sera tenu à cet effet, le tout suivant la loi et une résolution du conseil, de la dite cité de Hull, passée à une assemblée régulière ajournée de celui-ci, tenue le seizième jour de juin dernier (1893.)

Donné en la dite cité de Hull, ce vingt-deuxième jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-treize.

(Signé) EDMOND S. AUBRY,

Maire.

Je, Jean Olivier Laferrière, greffier de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa certifié par le présent, que ce qui précède est une vraie copie du Règlement No. 55, passé par le conseil de la cité de Hull, à une assemblée régulière tenue le septième jour d'août courant (1893), et de l'avis qui s'y rapporte.

Donné à Hull susdit, ce vingt-deuxième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize.

J.O. LAFERRIÈRE

Greffier de la cité,

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 AOUT 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 18 AOUT 1893.}

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dixhuitième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'après avoir retranché la résolution No. 19 d'icelle les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que tous les comptes et autres papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin J. Wright :

Que la résolution No. 5, passée à la dernière assemblée de ce conseil soit reconsidérée, et que la poursuite intentée contre cette corporation par M. Théophile Viau à laquelle elle se rapporte soit déférée à l'aviseur légal de ce conseil, M. Rochon et M. Henry Aylen pour par eux être traitée suivant qu'ils jugeront convenable.

Adopté

L'échevin Aubry dissident.

Le rapport suivant est soumis.

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS. {TC \13 "DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS.}

A la corporation de la cité de Hull.

Votre comité des rues et améliorations dûment assemblé au bureau de votre greffier, le 15 août 1893, et représenté par les échevins Sabourin, Président au fauteuil, Waters et Boulton à l'honneur de soumettre qu'il recommande qu'une appropriation de \$5.00 soit votée pour opérer certaines réparations dans la rue Chaudière, et que les poursuites intentées par cette corporation contre Joseph Myre et Jérémie Sanche, pour empiètement sur les rues soient discontinuées, en par le dit Joseph Myre payant les frais encourus, soit : \$1 50, en raison de la mauvaise condition dans laquelle se trouve la rue où l'offense a été commise, et par le dit Jérémie Sanche payant aussi les frais de la poursuite, soit : \$2.75.

Respectueusement soumis

(Signé) T.P. SABOURIN, Prés.
" THOS. E BOULT,
" WILLIAM WATERS.

4. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que le douzième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil confirme et ratifie, et par la présente résolution il confirme et ratifie, à toutes fins que de droit, divers emprunts négociés sur billets faits par Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier, pour et au nom de la corporation de la cité de Hull, à la Banque Nationale, à Ottawa, à l'ordre de la dite banque au montant de quatorze mille cinq cent (\$14,500) piastres, aussi divers billets au montant de cinq mille cinq cents (\$5,500) piastres, escomptés à la dite banque, à l'ordre de et endossés par le sieur Joseph Bourque, entrepreneur de la cité de Hull, lesquels billets sont maintenant courants, et tels que ci-après désignés, savoir :

1o. Billet de sept mille cinq cents piastres, à l'ordre de la Banque Nationale susdite, daté à Hull le 10 Juillet 1893, payable à la dite banque à quatre mois de date ;

2o. Billet de trois mille piastres, à l'ordre de la Banque susdite, daté à Hull, le 6 Juillet 1893, payable à la dite banque à quatre mois de date ;

3o. Billet de deux mille piastres à l'ordre de la susdite banque, daté à Hull le 13 mai 1893, et payable à la dite banque, à quatre mois de date ;

4o. Billet de deux mille piastres, à l'ordre de la dite banque, daté à Hull, le 14 août 1893, et payable à la banque, à quatre mois de date ;

5o. Billet de trois mille piastres à l'ordre de et endossé par le dit sieur Joseph Bourque, daté le 10 Juillet 1893, et payable à la dite banque, à quatre mois de date ;

6o. Billet de deux mille cinq cents piastres, à l'ordre de et endossé par le susdit Joseph Bourque, daté à Hull, le 10 Juillet 1893, et payable à la dite banque, à quatre mois de date ;

Lesquels dits billets ce conseil reconnaît devoir, et autorise Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier à les consolider, les réunir en un moindre nombre ou les renouveler, en tout ou en partie, et ce aussi souvent qu'il y aura lieu ;

Au cas où le dit sieur Joseph Bourque refuserait son endos sur tous ou aucun des billets où il est concerné, Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont par la présente autorisés à faire tous tels billets ou leurs renouvellements, à l'ordre de la Banque Nationale susdite.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin J. Wright :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer la somme de cent pistres à G.E. Gauvin en acompte sur les impressions qu'il a faites pour cette corporation.

Adopté.,

7. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin :

Que des writs soient émanés immédiatement pour l'élection d'un échevin, pour le quartier No. 5, en remplacement de l'échevin Dumais, absent depuis au-delà de trois mois.

POUR—les échevins Waters, Boulton, Sabourin et Renaud :—4
CONTRE—les échevins C.M. Wright, et J. Wright :—2.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que l'échevin C.M. Wright soit nommé président de l'élection qui devra avoir lieu pour élire un échevin pour le quartier No. 5 en remplacement de l'échevin Dumais.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour considérer le Règlement No. 56.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le Règlement No. 56 ayant été lu deux fois, il soit adopté et passé, et qu'il soit publié suivant la loi.

Adopté.

L'échevin Sabourin dissident.

REGLEMENT NO 56{TC \13 "REGLEMENT NO 56}

Concernant la construction future des Trottoirs.

Il est par le présent ordonné et statué par le conseil de la corporation de la Cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit :

Lorsque le conseil de la cité jugera nécessaire, il sera fait et entretenu, des deux côtés de toute rue, route ou chemin dans les limites de la cités de Hull, un bon trottoir ou parapet, égal et uni :

I. La largeur de ce trottoir devant être déterminée par le conseil, il sera fait et placé immédiatement contigu à la ligne des maisons, bâtisses ou terrains adjoignant le côté de la rue, ruelle ou chemin où tel trottoir doit être fait et entretenu ; le niveau du dit trottoir sera aussi déterminé par le dit conseil ;

Aux coins de toute rue, ruelle ou chemin, les bouts ou coins des dits trottoirs seront coupés et faits en rond ; les bouts extérieurs de la section du dit trottoir fait pour une propriété, seront, à leurs jonctions, aussi égaux que possible, avec ceux de la section adjoignante du dit trottoir, fait pour la propriété adjoignante, de façon à ce que le dit trottoir se trouve d'égale largeur partout et ait le bord en droite ligne, sur toute sa longueur et ait, autant que praticable une apparence régulière :

Le conseil décidera aussi de quelle manière sera fait le dit trottoir, quels matériaux devront être employés ; si se sont des madriers, le conseil décidera s'ils doivent être posés en sens transversal ou en sens longitudinal.

2. Il sera donné aux dits trottoirs une déclivité pas moins qu'un ni plus de deux pouces sur toute leur longueur vers le côté de la rue ou chemin où ils se trouveront, de manière à faire écouler l'eau de la pluie des dits trottoirs vers la dite rue ou chemin.

3. Les dits trottoirs seront faits sous la direction et la surveillance du comité des chemins, ou de toute autre personne appointée par le conseil.

4. Les travaux pour la construction des dits trottoirs seront faits et payés par la corporation de la dite cité de Hull, et les matériaux à être employés seront aussi fournis par elle et payés ;

5. Les propriétaires ou les propriétsires et occupants des terrains et maisons devant les propriétés desquels les trottoirs sont faits, seront conjointement et solidairement responsables vis à-vis la corporation de la cité de Hull du montant ou de la partie des frais ci-après mentionnés, dans la construction des dits trottoirs, savoir : si le trottoir à quatre pieds ou plus de largeur, quels que soient les matériaux avec lesquels il est fait, le propriétaire ou le propriétaire et occupant seront responsables envers la corporation des frais ou du coût de deux pieds de largeur du dit trottoir, et si le trottoir à moins de quatre pieds de largeur, la responsabilité des propriétaires ou des propriétaires et occupants, sera la moitié du coût du dit trottoir.

6. Il n'y aura que les propriétaires ou les propriétaires et occupants devant les propriétés desquels les trottoirs seront faits qui seront responsables, et non les propriétaires ou les propriétaires et occupants de l'autre côté de la rue, quand bien même il n'y aurait pas de trottoir de ce dernier côté de la rue.

7. Lorsque le ou les trottoirs auront été faits et payés par la corporation de la cité de Hull, il ne suffira que d'en porter le coût, dans la proportion ci-dessus mentionnée, à la clause 5, au compte des différents propriétaires ou des propriétaires et occupants, ce qui sera fait par le greffier de la cité, sur l'ordre du conseil.

8. Les dites charges ainsi portées au compte des propriétaires ou propriétaires et occupants, tel que mentionné dans la section précédente seront des redevances municipales et seront payables à la dite corporation de la cité de Hull, de la même manière que les taxes municipales ordinaires, et en observant les mêmes procédés, en trois versements annuels et consécutifs.

9. Lorsqu'une propriété immobilière est située sur deux ou plusieurs rues, ou sur une ou deux rues ou une place publique, le conseil, lorsqu'il ordonnera la construction de certain trottoir ou trottoirs, décidera, d'après le bénéfice que la dite propriété retirera du ou des dits trottoirs ainsi ordonnés, la part de redevances que la dite propriété devra payer dans le coût du dit ou des dits trottoirs.

10. Le présent règlement s'appliquera à l'entretien et à la réparation des dits trottoirs, de même qu'à leur construction.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, le seing du Maire, et le contre-seing du Greffier, les jour et an en premier lieu mentionnés.

[Signé] J.O. Laferrière

~~J.O. LAFERRIÈRE,~~

Greffier de la Cité.

~~EDMOND S. AUBRY,~~

Maire.

11. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que le Règlement No. 55 soit soumis au vote des contribuables y ayant droit samedi, le seizième jour de septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, à l'Hôtel de Ville.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Boulton, C.M. Wright et J. Wright soit formé avec mission de s'enquérir sur le travail des bureaux du greffier de la cité et du percepteur des revenus de l'aqueduc, afin de définir leurs devoirs respectifs, et d'engager un autre employé si la chose est jugée nécessaire, et de définir ses devoirs, et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mardi, le cinquième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, (hier étant jour de fête civique) et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Waters, Sabourin, Renaud et C.M. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Que les comptes suivants ayant été examinés et trouvés corrects, ils soient approuvés et payés : Salaires pour le mois d'août, \$715.10 ; Joseph Lemieux, \$173.25 ; Travaux des rues pour août, \$70.12 ; D.C. Simon, \$40.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que son Honneur le Maire soit autorisé à protester par toutes voies que de droit contre l'établissement et la pose d'un appareil de chauffage dans la bâtisse du palais de justice et prison, par M. Joseph Bourque, ce conseil considérant que ce travail ne relève pas du contrat du dit J. Bourque.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Renaud :

Que la nomination pour l'élection d'un échevin pour le quartier no. 5, en remplacement de l'échevin Dumais, ait lieu le 18 septembre courant, et qu'au cas où il y aurait contestation, la votation soit tenue le 25 septembre, aussi courant.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que ce conseil ajourne à demain, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mercredi, le sixième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Renaud et Sabourin, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée demeure en conséquence ajournée.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1893.}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 64 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le onzième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry, au fauteuil, et les échevins Boulton, Sabourin, Helmer, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation accompagné du certificat de signification d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par les échevins Sabourin et C.M. Wright, secondé par les échevins Boulton et Helmer :

Que ce conseil ayant appris avec le plus profond regret la mort de l'épouse estimable et bien aimée de notre ex-maire, E.B. Eddy, il croit devoir lui témoigner à lui et sa famille, ses plus sincères sympathies et condoléances dans leur grande affliction, et qu'instruction soit donnée au greffier de la cité de transmettre à M. Eddy copie de cette résolution.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Renaud, secondé par l'échevin J. Wright :

Que par respect pour la mort de Madame Eddy, ce conseil assiste en corps à ses funérailles, et ajourne à demain, mardi, le douze septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1893.}

À une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mardi, le douzième jour de septembre mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, Dumontier, Renaud, C.M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que tous les comptes et autres papiers soumis à ce conseil, et laissés sur la table à son assemblée d'hier, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin C.M. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour prendre en considération les appels et les protêts produits contre le rôle d'évaluation de la cité de Hull, pour l'année 1893-94, entendre les personnes intéressées sur iceux, faire les corrections et révisions, justifiées par la loi au dit rôle d'évaluation, et d'en disposer autrement suivant que la loi et la justice requèrent.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin C.M. Wright :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, M. l'échevin Renaud occupe le fauteuil.

Adopté.

Après un moment d'absence, Son Honneur le Maire revient et reprend son siège.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce comité ajourne à demain soir, à sept heures et demie.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1893.{TC 12 "SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1893.}

A une assemblée ajournée du conseil de la cité de Hull siégeant en comité général, en vertu de la section 333 de la loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, tenue en sa salle de comité, en l'Hôtel de Ville, en la dite cité de Hull jeudi, le vingt-unième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-treize étant la continuation des séances tenues par le dit comité général les 13, 14, 15, 16, 18, 19 et 20 septembre courant, et à laquelle assemblée sont présents: l'échevin Aubry, président au fauteuil, et les échevins Renaud, Sabourin, Helmer, Boulton, Waters et Dumontier, formant un quorum du dit comité général.

1. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que le comité général lève séance, rapporte progrès, que Son Honneur le Maire reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

REPORT OF THE COUNCIL SITTING IN GENERAL COMMITTEE ON THE REVISION OF THE ASSESSMENT ROLL FOR THE YEAR 1893-94.{TC 13 "REPORT OF THE COUNCIL SITTING IN GENERAL COMMITTEE ON THE REVISION OF THE ASSESSMENT ROLL FOR THE YEAR 1893-94.}

To the Council of the city of Hull.

Your General Committee duly assembled in its Committee Room, at the City Hall at half past seven o'clock in the evening on Thursday, the twenty-first day of September one thousand eight hundred and ninety-three, and represented by alderman Aubry, chairman in the chair and aldermen Renaud, Sabourin, Helmer, Boulton, Waters and Dumontier beg to report that :

Pursuant to section 333 of an Act to revise and consolidate the charter of the city of Hull and the various acts amending the same, it has proceeded to the examination and revision of the Assessment Roll of the city of Hull, for the year 1893-94 in the following manner :

Your Committee, formed on the twelfth day of September instant, has sat uninterruptedly, from day to day ever since, and having before it your Assessment Roll, as prepared by your Valuers, for the year 1893-94 has examined and compared with the said Roll the various Appeals made in writing against the same, and heard the interested parties who presented themselves to personally support said Appeals, and has disposed of the same as below.

1. On the Appeal of Dame Nancy Louisa Wright, your Committee has examined under oath, the witnesses called by the Appellant, and the valuers who made the valuation and prepared the Roll, and has concluded, as it does hereby conclude that the said Appeal is unfounded, excepting however as to the valuation of the property bearing No. 343 of the said Roll, corresponding to No. 92, 95 and 289 of the cadastre for Ward No. 2 which your Committee found too high and had it reduced \$3,000 on the Roll ;

The valuation of lot No. 2b of the cadastre for Ward No. 3 as it appears at No. 2305 of the said Roll is also, in the opinion of your Committee too high, and it had it reduced to \$1550, or \$50 per acre ; and notwithstanding that no

direct Appeal was made of the property bearing No. 162 of the Roll, corresponding to No. 277 of the cadastre for Ward No. 1, your Committee thought that a valuation of \$8,000 on the same would be sufficient, and in consequence had it reduced \$2,000 on the Roll.

2. In case of the Hall Estate, after hearing the witnesses produced and the valutors under oath, your Committee declare that it cannot entertain the said Appeal with the exception however which relates to lot No. 142 of the cadastre for Ward No. 1, and containing 351/2 acres which your Committee has reduced from \$3500 to \$2000 as being a fair valuation. As to the value placed on lots Nos. 3, 4, 5 and 6 of the cadastre for Ward No. 2, your Committee considers that it cannot possibly be further reduced, as it is already \$3325 under the valuation of the same, for the last two years.

Your Committee has recorded in the schedule herein after appended the over revisions and modifications which it has thought proper to make on the said Assesment Roll, as they appear thereon, under the initials of your clerk, J.O.L.

Respectfully submitted
(SIGNED)

EDMOND S. AUBRY,
Président du Comité,

" T.P. SABOURIN
" R.A. HELMER,
" T.E. BOULT,
" Wm. WATERS,
" M. DUMONTIER,
" G.H. RENAUD.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Renaud :

Que le Rapport du Comité général sur la révision du rôle d'évaluation de la cité de Hull pour l'année 1893-94 qui vient d'être soumis soit reçu et approuvé, et que le dit rôle d'évaluation soit déclaré clos et homologué à toutes fins que de droit, pour la dite année 1893-94.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Dumontier :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1893.}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 64 de la loi révisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, samedi, le vingt-troisième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Sabourin, J. Wright, Helmer, Dumontier et Waters, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation accompagné du certificat de service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Dumontier :

Que la résignation de l'échevin C.M. Wright soit acceptée, et que l'échevin Sabourin soit nommé en son lieu et place, pour présider l'élection pendante, dans le quartier No. 5.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Wright :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à solliciter de la Banque Nationale, à Ottawa des avances additionnelles jusqu'à concurrence de dix mille (\$10,000) piastres sur le crédit de la ville pour être utilisées au besoin et qu'avec le greffier de la cité il soit autorisé à signer pour et au nom de ce conseil, tous billets et documents à ce nécessaires.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 D'OCTOBRE 1893}{TC \12 "SÉANCE DU 2 D'OCTOBRE 1893}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hotel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le deuxième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, Renaud et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes des sept dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de M. Emm. Dorion, The Goldie & McCulloch Co., et C.B. Major, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

THIRTY-EIGHTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE}{TC \13 "THIRTY-EIGHTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Clerk on Monday, the second day of October 1893, and represented by Aldermen J. Wright, Chairman in the chair, Renaud and Sabourin having examined the various accounts referred to it have approved the following on and recommended that the same be paid :—

| | | |
|------------------------------|----------|--------|
| Alfred Rochon, for salary | \$600 00 | |
| Officials' Monthly Pay | | 572 02 |
| Jacques Cartier Fire Brigade | | 200 00 |
| The Hull <i>Dispatch</i> | | 87 20 |
| <i>Le Spectateur</i> | | 86 00 |
| Moïse Trudel | | 80 00 |
| Joseph Reinhardt | | 80 00 |
| Wm. H. Lyons | | 78 00 |
| Street laborer | | 45 30 |
| Government Due | | 24 15 |
| Chaudière Electric Light Co | | 9 80 |
| Police Expense | | 8 15 |
| Medical Hall | | 7 80 |
| Paul-Thos. Desjardins | | 2 25 |
| P. H. Durocher | | 2 00 |

Respectfully submitted

(Signed) JOSHUA WRIGHT, *Chairman*
" C.H. RENAUD
" T.P. SABOURIN.

3. Proposé par l'échevin J. Wright, secondé par l'échevin Renaud :

Que le trente-huitième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis doit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le chef Genest soit autorisé à faire construire le petit canal d'égoût dont il fait mention dans sa lettre en date de ce jour à ce conseil pour aider à l'assèchement du sous-sol de la propriété de M. Emm. Dorion à l'encoignure des rues Main et Duke.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que le nom de l'échevin Waters soit substitué à celui de l'échevin C.M. Wright démissionnaire, comme président du comité du feu et de l'eau.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet à six mois pour couvrir le montant du compte de The Goldie & McCulloch Co.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la somme de cent piastres soit payée à M. Chs. B. Major en acompte sur les frais de la cause de Chénier vs. la corporation.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que M. Thibault soit appointé comme Trésorier de cette corporation au salaire de quatre cents dollars par an, et que tous livres et documents ayant trait à cette charge lui soient remis entre les mains— M. J.O. Laferrière ne devant occuper à l'avenir, que la charge de greffier de ce conseil.

De plus qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin Helmer et du moteur soit chargé de requérir les services d'une personne compétente pour occuper la charge de percepteur des revenus de l'aqueduc, et que ce dernier soit en même temps huissier et obligé de faire comme tel, tout l'ouvrage de cette corporation.

POUR—les échevins Sabourin, Waters et Boulton :—3.

CONTRE—les échevins Helmer, Renaud et Wright :—3

Les votes étant également partagés, son Honneur vote en faveur de la motion, laquelle est

Adopté.

L'échevin Wright donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée de ce conseil, la reconsidération de cette question.

9. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les auditeurs soient priés de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Helmer :

Que le compte des bouchers qui n'ont pas encore satisfait au paiement de leurs dûs à cette corporation soit placé entre les mains de M. Rochon avec ordre d'en faire la collection immédiate, et par voies légales si nécessaires.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne à samedi, le sept octobre courant, à dix heures du matin.

Un renvoi sur une feuille ajoutée bon

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

Les devoirs et obligations devant être définis aux titulaires de ces différentes charges par les auditeurs ou un des auditeurs.

(Signé) JOL

(Signé) E.S.A.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1893}{TC 12 "SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1893}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à dix heures de l'avant-midi, samedi, le septième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, Wright et Morin, formant un quorum du dit conseil.

Le rapport suivant est soumis :

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.
Cité de Hull.

AU CONSEIL DE LA CITE DE HULL

Je, Timothée-Pierre Sabourin, Ecuyer, Président de l'élection, fais rapport que conformément à la loi, et à l'avis ci contre, un Poll a été tenu pour l'élection d'un échevin pour le quartier Numéro cinq (5) de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, le vingt-cinquième jour de septembre 1893 à l'endroit indiqué au dit avis, et qu'après avoir reçu le rapport de l'officier, qui a présidé au bureau de votation dans le susdit quartier en présence de J.O. Laferrière et de Bernard Simard, comme témoins, j'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement du scrutin, avec le résultat suivant, les votes ayant été donnés comme suit, savoir :

Pour Jacques Morin—75 votes.
Pour Arthur Viau—5 votes.

En conséquence, j'ai déclaré et proclamé comme par les présents, je déclare et proclame, dûment élu échevin de la cité de Hull susdite, pour le prochain terme d'office :

M. Jacques Morin, ouvrier-menuisier, pour le quartier numéro cinq, avec une majorité de soixante-dix voix. Et j'ai déclaré cette élection close.

Donné en la dite cité de Hull, ce troisième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-treize.

(Signé) T.P. SABOURIN,
Président de l'Election

1. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que tous les comptes et autres papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la requête de M.S.P. Franchot soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que le nom de l'échevin Boulton soit substitué à celui de l'ex-échevin C.M. Wright, démissionnaire comme membre du comité du pont de la Gatineau.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la requête de M.S.P. Franchot, Président de The Ottawa Powder Co. demandant la permission d'ériger et maintenir un petit magasin pour l'emmagasinage des explosifs, près de leur manufacture, dans les limites de cette ville soit accordée, d'après les termes de la dite requête ; les travaux devant être exécutés sous la surveillance du chef Genest.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que l'échevin J. Wright soit substitué à l'ex-échevin C.M. Wright comme membre du comité de construction du Palais de Justice et Prison, et que la question des modifications proposées aux maraillons des portes de cellules de la prison soit déferée au dit comité avec ordre de faire rapport au conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que Son Honneur le Maire, et les échevins Wright et Renaud soient et forment un comité pour accepter l'acte de donation faite par les héritiers Wright à cette corporation, des terrains suivants, savoir :

1o. All that piece or parcel of land lying and situate in the city of Hull, in the county of Ottawa heretofore forming part of the lot number three, in the third range of the Township of Hull, in the county of Ottawa, but according to the official plan of the city of Hull, known as that common Block of land lying South of lot three hundred and three of Ward number two of said city, bounded North by said lot number three hundred and three, South by Bytown and Aylmer Turnpike road, East by Chaudière street, and West by lot number three hundred and five of said ward number two, whatever may be the quantum thereof.

2o. All that piece or parcel of land lying and situate in the said city of Hull, heretofore forming part of the lots numbers two and three, in the said third range of said Township of Hull but according to the official plan of said city of Hull, known as that common or Block of land lying between the said Bytown and Aylmer Turnpike Road to the South the street known as Main street to the North, Bridge street to the East, and Chaudière street to the West whatever may be the quantum thereof.

3o. All that piece or parcel of land being composed of lot number three hundred and five of ward number two of said city of Hull, and of that common or Block of land adjoining said lot and south thereof, the who'e bounded as follows :— South by the Bytown and Aylmer Turnpike road, West by the Gatineau macadamized and gravelled road, East by said piece of land firstly herein above described, and North by the lot number three hundred and four, the property of Mrs. E.B. Eddy.

Que le dit comité est par la présente autorisé pour et au nom de cette corporation à signer le dit acte de donation ci-dessus mentionné aux termes, conditions et obligations mentionnés au dit acte—Son Honneur le Maire est de plus autorisé à payer aux héritiers encore mineurs, lors de la signature du dit contrat, les différentes sommes y mentionnées.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que Son Honneur le Maire soit prié de donner au chef Genest les instructions nécessaires pour l'autoriser à enlever, sans retard, le bois et autres embarras accumulés par la compagnie E.B. Eddy et autres sur le terrain connu comme "la commune", et les rues avoisinantes en face de l'Hôtel Métropolitain, à l'intersection des rues Main et Chaudière.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour frapper le prélevé sur lequel seront basé les revenus de cette corporation, pour l'année courante.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Wright :

Qu'un règlement soit préparé à l'effet de prélever sur les personnes et les propriétés suivantes, les taxes et cotisations ci-après énumérées :— Sur tout terrain, lot de cité, ou portion de lot de cité, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux, et sur toutes maisons et bâtiments construits sur ces terrains, et qui constituent, en vertu de cette loi un immeuble séparé, une somme d'un centin et un quart par piastre de leur valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation de la cité ; sur tout locataire payant loyer dans la cité, une somme de quatre centins dans la piastre, sur le montant de son loyer ; sur tout fonds de marchandises ou effets tenus par des marchands et des commerçants, exposé en vente dans des voûtes ou des hangars, des clos ou cours à bois et à charbon, ou dans tout autre endroit quelconque, un quart de centin dans la piastre sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises ou effets.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Helmer :

Que la motion nommant M. Thibault Trésorier de la cité soit rescindée.

POUR—les échevins Helmer, Wright et Morin :—3

CONTRE—les échevins Waters, Boulton et Sabourin :—3

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre la motion qui est

Rejetée.

L'échevin Wright donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée de ce conseil la reconsidération de ce vote.

Cet avis de motion est déclaré hors d'ordre par la décision du fauteuil.

Demande est faite par des contribuables aux échevins Morin, Boulton et Waters de produire la déclaration montrant les propriétés sur lesquelles ils basent leur qualification comme échevins.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Wright :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1893.}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 64 de la loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, dans le bureau du greffier de la dite cité, en l'Hôtel de Ville de la cité susdite, à sept heures et demie du soir, jeudi, le dix-neuvième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Wright, Morin, Dumontier, Helmer, Sabourin, Waters et Boulton, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation, accompagné de certificat de la signification d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour considérer l'opportunité d'ordonner la préparation d'un règlement autorisant le prélèvement des taxes spéciales, et pour aussi, recevoir et considérer le rapport des auditeurs au sujet de la distribution des charges et des devoirs de chacun des officiers des bureaux de cette corporation.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Wright :

Que ce comité lève séance, et que le conseil ajourne.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

[Signé] *J.O. Laferrière, Greffier*

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, conformément à l'article 64 de la loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures du soir, lundi, le trentième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E.S. Aubry, et les échevins Renaud, Sabourin, Waters et Boulton, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée est en conséquence ajournée.

[signé]
J.O. Laferrière
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1893. {TC 12 "SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1893.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le sixième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Sabourin, Waters, Dumontier et Boulton, ne formant pas un quorum du dit conseil. Il est

Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Sabourin :

Que cette assemblée ajourne à sept heures et demie du soir, vendredi, le dix novembre courant.

Adopté.

[signé]
J.O. Laferrière
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1893{TC 12 "SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1893}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dixième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, Dumontier et Morin, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que les minutes de l'assemblée du sept octobre dernier de ce conseil qui viennent d'être lues soient approuvées.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que tous les comptes et papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de MM. Jos. Bourque et A.X. Talbot, la résignation de l'échevin Renaud, et la tiers-saisie du Dr. Beaudin soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les comptes suivants soient approuvés et payés ;—

| | | |
|-------------------------------------|----------|--------|
| Salaires des officiers pour octobre | \$757 59 | |
| Salaires des ouvriers " " | | 131 31 |
| D.C. Simon, assurances | | 40 00 |
| Chs. King, " | | 20 00 |
| Dépenses de police | | 8 37 |

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Waters :

Que le rapport des auditeurs concernant les devoirs et les obligations des employés de cette corporation soit adopté.

Adopté.

L'échevin Helmer propose en amendement, secondé par l'échevin Morin :

Que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit reçu et mis en file.

Pour l'amendement—les échevins Helmer, Dumontier et Morin :—3

Contre—les échevins Waters, Boulton, Sabourin et Aubry :—4

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

5. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Dumontier :

Que cette partie de la résolution passée à l'assemblée du deuxième jour d'octobre de ce conseil et qui a trait à la nomination de M. Urbain Viau comme percepteur des revenus de l'aqueduc soit rescindée, pourvu que ce dernier veuille accepter en échange de cette position celle d'assistant trésorier et d'aide au percepteur de l'aqueduc, tout en s'obligeant, tel

que pourvu par son engagement avec le comité spécial chargé de voir en cette affaire, de se faire recevoir huissier, et faire, comme tel, tout l'ouvrage de cette corporation.

Pour—les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Dumontier et Aubry :—5
Contre—les échevins Helmer et Morin :—2

Adopté.

L'échevin Morin laisse la salle.

6. Proposé par l'échevin Dumontier, secondé par l'échevin Sabourin :

Que M. Thibault soit réintégré dans la charge de percepteur des revenus de l'aqueduc.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que dans la cause portant le numéro 2658 de 2279 de la cour de circuit dans et pour le comté d'Ottawa, siégeant en la cité de Hull, et dans laquelle le Dr Joseph Beaudin est demandeur contre Roland Laferrière défendeur, et la corporation de la cité de Hull, tiers-saisie, le greffier de la cité, J.O. Laferrière soit autorisé à déclarer que la dite tiers-saisie ne doit rien au défendeur en cette cause.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer, Secondé par l'échevin Sabourin :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à s'adresser aux diverses banques avec lesquelles cette corporation a eue des relations d'affaires, afin de lever les billets et les chèques qui s'y trouvent encore.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Waters :

Que la salaire de M. Urbain Viau lui soit payé en même temps qu'aux autres officiers, sur le pied de \$400 par année.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la résignation de l'échevin Renaud soit acceptée et qu'une élection ait lieu pour remplir cette vacance dans le quartier No 2 le deuxième lundi de Janvier prochain, et que Son Honneur le Maire, E.S. Aubry agisse comme président de la dite élection.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'une élection soit tenue pour remplacer l'échevin C.M. Wright dans le quartier No. 1 le deuxième lundi de Janvier prochain, et que Son Honneur le Maire Aubry agisse comme président de la dite élection.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et de l'échevin Sabourin aide l'un des auditeurs ou les auditeurs chargés de faire l'achat des livres recommandés par ces derniers pour l'usage des titulaires aux charges de Trésorier et de percepteur des revenus de l'aqueduc.

L'échevin Helmer ayant laissé son siège avant que cette motion fut mise aux voix, et rompant ainsi le quorum, cette dernière resta sur la table et le conseil fut en conséquence ajourné.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1893{TC \12 "SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1893}

À une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull tenue conformément à la section 64 de la loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, jeudi, le seizième jour de novembre, mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boulton, Sabourin, Helmer, Wright, Dumontier et Morin, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation accompagné du certificat de la signification d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil siège en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour considérer et discuter le Règlement No. 57.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le Règlement No. 57 ayant été lu deux fois, il soit lu une troisième fois et passé.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin ;

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'instruction soit donnée au greffier de la cité de faire publier le règlement No 57 suivant la loi.

Adopté.

Le règlement suivant est lu et adopté.

REGLEMENT NO. 57{TC \13 "REGLEMENT
NO. 57}

CONCERNANT LE PRÉLEVÉ ET LE PAYEMENT DES COTISATIONS ET TAXES

SECT. 1 Les cotisation et taxes imposées par le présent règlement seront dues et payables annuellement et en un seul paiement, au bureau du trésorier du conseil, du jour où le greffier de la cité aura donné ou fait donner l'avis public exigé par la clause 442 de la charte de la cité de Hull ;

SECT. 2. Il sera payé comme sus-dit, au dit Trésorier : "Sur tout terrain, lot de cité, ou portion de cité, soit qu'il existe ou non des bâtisses, sur iceux, et sur toutes maisons ou bâtiments construits sur ces terrains, et qui constituent, en vertu de la dite charte d'incorporation de la cité de Hull, un immeuble séparé, et qui auront été estimés, évalués et énumérés, suivant la loi, par les évaluateurs nommés par le conseil, et dont le rôle d'évaluation fait par les dits évaluateurs a été reçu et homologué par le dit conseil, une somme d'un centin et un quart par piastre (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de leur valeur réelle telle que portée au dit rôle d'évaluation de la dite cité ;

SECT. 3 Il sera payé comme sus-dit au dit Trésorier par tout locataire d'une propriété immobilière et non propriétaire d'icelle, une cotisation ou taxe annuelle de quatre centins dans la piastre, sur le montant de son loyer ou valeur annuelle de telle propriété immobilière, telle que fixée par le dit rôle d'évaluation, somme sus-dit ;

SECT. 4 Il sera payé comme sus-dit, au dit Trésorier de la cité, par tout propriétaire ou possesseur de fonds de marchandises ou effets tenus par des marchands et des commerçants, exposés en vente dans des voûtes ou des hangars, des clos ou cours à bois et à charbon, ou dans tout autre endroit quelconque, une taxe d'un quart de centin dans la piastre, sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises ou effets.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour et an sus-mentionnés.

[signé]

J.O. Laferrière

Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

Le rapport suivant est soumis.

FORTY-SIXTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \3 "FORTY-SIXTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your City Clerk on Thursday, the sixteenth day of November 1893, and represented by Aldermen Waters, Chairman in the chair, and Helmer, His Worship the Mayor being also present beg to report that having carefully examined and considered the accounts which you had referred to it, it has approved the following ones, and recommend that they be paid :

| | | |
|--|----------|-------|
| Joseph Lemieux | \$141 90 | |
| The Chaudière Electric Light Co..... | | 70 06 |
| Dme. Charles Chaput | | 64 00 |
| The Samuel Rogers Oil Co..... | | 47 55 |
| The Victoria Foundry Co. | | 34 65 |
| George Mulligan | | 25 00 |
| The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co..... | | 20 00 |
| Philorôme D'Aoust | | 18 43 |
| Trefflé St. Jean | | 10 00 |

Your Committee recommend that necessary alterations be made in the Fire Station to make room for the Hook and Ladder Truck, at a cost not to exceed \$60.00.—That tenders be called for clothing and winter equipment of Fire and Policemen, and that the petitions of Messrs. F.X. Larose and Frs. Plante, to take effect on the beginning of the next quarter, and that that of Philorôme D'Aoust be not entertained ;

Your Committee report that a horse has been purchased, at a cost of \$130.00 from Mr. Michel Delorme, and recommend that he be paid this amount.

Respectfully submitted

(Signed) WM. WATERS, *Chairman.*
" THOS. E. BOULT,
" R.A. HELMER.

5. Proposé par l'échevin Waters, secondé par l'échevin Boulton :

Que le quarante-sixième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

THIRTY-NINTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE. {TC \13 "THIRTY-NINTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.}

To the Corporation of the city of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your City Clerk on the sixteenth day of November 1893 and represented by Alderman Wright, Chairman in the chair, and Aldermen Sabourin and Waters, His Worship the Mayor being also present beg to report that having examined the various accounts referred to it, it has approved the following ones, and recommend that they be paid :

| | | |
|----------------------------------|----------|--------|
| Geo. E Gauvin | \$162 00 | |
| LE SPECTATEUR..... | | 134 00 |
| Domina Dupuis | | 103 07 |
| Roland Laferrière | | 78 00 |
| General Hospital | | 71 20 |
| Alexandre Leblanc | | 55 88 |
| THE DISPATCH | | 39 30 |
| Basile Carrière..... | | 22 00 |
| Chaudière Electric Light Co..... | | 16 40 |
| Pierre H. Durocher | | 14 19 |
| A.N. Gagnon | | 12 50 |
| The Samuel Rogers Oil Co..... | | 12 49 |
| Geo. J. Labelle & al | | 11 25 |
| A. Bureau & Frères | | 10 00 |
| T.J.O. Grondin | | 5 75 |
| Fred J. Alexander | | 5 00 |
| Joseph Fréchette | | 4 30 |
| Sylvain St. Jean..... | | 2 90 |
| Louis Gingras..... | | 2 40 |

Your Committee has rejected the claims of Mr. Sylvestre Chantillon and Mr. A.X. Talbot *re* Paul T.C. Dumais, and refer to Mr. Rochon that of Mr. Beauset, and recommend that the Government's claim be paid less the sum of \$103.55 to be accounted for by the Sheriff, and that an additionnal amount of \$10,000 of insurance be effected on the Court house and Goal.

Your Committee further recommend that twenty tons of coal be purchased from each of Mr. T.G. Brigham and Messrs. Alex. Spittal & Co. respectively, at \$5.50 per ton, and that His Worship the Mayor and the city treasurer be authorized to sign and deliver two notes, at three and six months respectively to settle the legitimate amount of the judgment held by Mr. Cyrille Chénier against this Corporation.

Respectfully submitted.

| | |
|-------------------------|------------------|
| (Signed) JOSHUA WRIGHT, | <i>Chairman,</i> |
| " T.P. SABOURIN, | |
| " WILLIAM WATERS. | |

6. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Waters :

Que le trente-neuvième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire et de M. l'échevin Wright soit nommée avec mission de se rendre à Québec afin d'entretenir le Gouvernement de cette Province sur l'état avancé des travaux de construction du Palais de Justice et Prison en cette ville, et de prier les Honorables Ministres de venir en aide à cette corporation dans les difficultés qui entravent la conclusion d'un arrangement satisfaisant avec l'entrepreneur de cette construction afin d'en accélérer la prise de possession par cette corporation, et de traiter d'autres questions qui se rattachent à ce sujet.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin ;

Qu'un comité composé de son Honneur le Maire et du Président du comité des Finances soit chargé de se rendre auprès du gérant de quelque banque à Ottawa, afin de faire des arrangements au moyen desquels il se chargerait de payer nos coupons d'intérêt en souffrance dans différentes banques où ils sont en collection, avec l'entente qu'ils les retiennent en dépôt jusqu'à ce que le remboursement avec les intérêts accrus sur iceux, en ait été effectués.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin :

Que l'aviseur légal de cette corporation soit chargé d'instituer des procédés en expropriation pour cette partie du terrain connu comme la commune, entre les rues du Pont et Brewery qui n'a pas encore été transférée à cette corporation.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

4 dec

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le quatrième jour de décembre mil huit cent quatre vingt-treize, et à laquelle réunion sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Sabourin, Helmer, Wright, Dumontier et Morin, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Wright :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de MM. A. Rochon, Jos. D'Aoust et Cyrille Chénier soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

FORTY-SEVENTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE. {TC \13 "FORTY-SEVENTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.}

To the Corporation of the city of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your City Clerk, on Monday, the fourth day of December 1893, and represented by Aldermen Helmer and Sabourin beg to report that they have approved the following accounts, and recommend that they be paid :

| | | |
|--|----------|--------|
| Officials' salaries | \$788 67 | |
| Joseph Lemieux..... | | 140 25 |
| Workingmen's salaries | | 37 89 |
| E.B. Eddy Co—\$16 81, \$7.10 & 40cts | | 24 31 |
| McKinley & Northwood | | 20 25 |
| Samuel Pink | | 12 02 |
| The Geo. F. Blake Mfg. Co..... | | 85 |

Your Committe has also approved an item of \$6 25 in favor of Jos. Desjardins, for work at the Pumphouse, \$5 00 of which your Committee recommend to be charged to Engineer Butler whom Desjardins replaced during an absence of four days ;

Your Collector of water rates having produced a statement showing a number of water consumers in arrears with this department to an extent of upwards of \$2,500, your committee would suggest that means be taken forthwith to collect this amount.

Respectfully submitted.

(SIGNED)
"
"

R.A. HELMER,
T.E. BOULT,
JOSHUA WRIGHT,

"

T.P. SABOURIN.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Que le quarante-septième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que l'échevin Morin soit porté comme membre des comités du feu et de l'eau, de la santé, des règlements et du pont de la Gatineau, et que le secondeur soit aussi ajouté à ce dernier comité.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le comité des marchés soit chargé de demander des soumissions pour l'achat et l'enlèvement des bâtisses du marché et de l'ancien bureau du greffier de la cour de circuit du carré de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que l'échevin Boulton soit nommé président du comité du feu et de l'eau en remplacement de l'échevin Waters démissionnaire.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Boulton :

Qu'une élection soit tenue pour remplacer les échevins C.M. Wright, Renaud et Waters dans les quartiers Nos. 1, 2 et 5 respectivement, et que la nomination pour la dite élection ait lieu vendredi, le quinze décembre, et la votation, s'il y a lieu, vendredi, le vingt deux décembre courant, avec l'échevin Sabourin comme président de la dite élection.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin :

Que Son Honneur le Maire et le greffier de la cité soient autorisés à signer un chèque de soixante piastres en faveur de M. Rochon pour payer les déboursés dans les causes jugées et autres encore pendantes dans les cours de justice du district.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Dumontier :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à lever copie du dernier contrat de vente passé par Mtre. Tétréau du pouvoir d'eau du Brewery Creek, par le Dr. Chs. E. Graham à cette corporation, et de le faire enregistrer, si la chose n'a pas déjà été faite.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour discuter la question du palais de justice et prison.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Dumontier :

Que ce comité lève séance et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Dumontier :

Que le compte maintenant produit par M. Joseph Bourque, montrant une balance de trente-un mille cinq cent soixante-neuf 25//100 (\$31,569 25/100) piastres qui lui est encore due par cette municipalité est reconnu et approuvé par ce conseil comme règlement final du contrat existant entre le dit Joseph Bourque et cette municipalité pour la construction du palais de de Justice et Prison de cette cité, et que ce montant soit payé au dit M. Joseph Bourque, aussitôt que le gouvernement provincial aura autorisé cette municipalité (de la cité de Hull) à faire un emprunt en hypothéquant le dit palais de justice et prison.

L'échevin Helmer propose en amendement, secondé par l'échevin Wright :

Que la délégation à Québec soit autorisée à demander au gouvernement la permission d'hypothéquer le palais de Justice et prison pour un montant suffisant pour payer la dette sur la dite construction.

POUR l'amendement—les échevin Helmer et Wright :—2

CONTRE—les échevins Boulton, Sabourin, Dumontier et Morin :—4

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

Son Honneur le Maire laisse le fauteuil et y appelle l'échevin Helmer pour le remplacer.

12. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les auditeurs reçoivent instruction d'acheter tous les livres nécessaires pour la tenue des livres proposée par leur rapport, et qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Boulton et Wright soit chargé de recevoir tous livres et documents se rapportant à la charge de Trésorier, pour être remis à M. Thibault, lorsque le nouveau rôle de perception sera terminé.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Morin :

Que la délégation à Québec soit autorisée à demander au gouvernement la permission d'hypothéquer le palais de Justice et prison pour un montant suffisant pour couvrir la dette sur cette construction.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

24. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que dans la question de la perception des arrérages dus par les bouchers placés entre les mains de M. Rochon, et des charges de ce dernier sur telle collection le comité des marchés soit autorisé à s'enquérir des circonstances s'y rapportant et de faire rapport à ce conseil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Sabourin :

Que M. l'échevin Helmer soit ajouté à la députation chargée de descendre à Québec pour conférer avec le gouvernement au sujet du palais de Justice et prison.

Adopté.

L'échevin Wright donne avis qu'il proposera, à la prochaine assemblée de ce conseil la reconsidération de la résolution No. 11, au sujet des réclamations de M. Bourque, pour la construction du palais de Justice et prison.

Avis est donné par MM. les commissaires d'écoles qu'à l'avenir ils feront faire la perception de leurs cotisations par leur secrétaire trésorier indépendamment de l'intervention de cette corporation.

16. Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil ajourne à lundi, le onzième jour de décembre courant.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE, 1893. {TC \12 "SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE, 1893.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le onzième jour de décembre mil huit cent quatrevingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire, E.S. Aubry au fauteuil, et les échevins Boulton, Sabourin, Helmer, Wright et Morin, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de M. Rochon, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Helmer :

Que le salaire des employés de la corporation pour le mois de décembre courant soit payé sur la production de la liste d'iceux approuvée par le président du comité des finances le samedi qui précèdera le jour de Noël.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Boulton :

Que l'échevin Helmer soit nommé Président de l'élection municipale annuelle qui doit avoir lieu dans le mois de janvier prochain d'après la loi.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le président du comité du feu et de l'eau soit autorisé à faire l'achat des valves et robinets nécessaires à la maison des pompes.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que le billet ou les billets dûs et impayés de Simard & Théberge soient placés entre les mains de M. Rochon avec instruction d'en faire la collection.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil siège en comité général pour la considération de la lettre de M. Rochon, et les plaintes des bouchers.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Morin :

Que les auditeurs soient requis de faire une liste de ceux qui ont des arrérages de taxes municipales non prescrites, et que les montants par eux dûs soient inscrits vis à vis leurs noms sur une liste qui sera tenue et gardée dans le bureau du Trésorier, pour l'information des dits contribuables.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que MM. Moïse Trudel et Joseph Reinhardt soient nommés pour évaluer la propriété connue comme *la commune*, dans l'intérêt de cette corporation.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Morin :

Que les listes de voteurs pour la prochaine élection municipale annuelle soient faites d'après le rôle d'évaluation de l'année 1892-93.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce conseil siège en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour considérer les soumissions pour habits et chaussures.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que la soumission de MM. Charlebois & Cie. pour les chaussures, les gants et les mitaines des hommes de police et de la brigade du feu soit acceptée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Helmer :

Que la soumission de MM. P.E. Caron & Frères, pour les tuniques à \$13, les pardessus à \$9, et les pantalons à \$4, soit acceptée.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Qu'instruction soit donnée à M. Rochon de porter les causes de MM. Perrault et Gauthier contre cette corporation en appel.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Morin :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[signé]

J.O. Laferrière
Greffier

Maire

Edmond S. Aubry

Index

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1891-06-1553 | Acte électoral de Québec34 |
| 1892-12-281 | Administration4 |
| 1892-12-315 | Ahearn64 |
| 1893-01-021 | Alarme, boîte d'58 |
| 1893-01-046 | Albert, rue37, 39, 69, 70 |
| 1893-01-057 | Albion, rue29, 44 |
| 1893-01-077 | Alex. Spittal & Co.92 |
| 1893-01-098, 9 | Alexander44, 63, 65 |
| 1893-01-169 | Alexander, F.J.21 |
| 1893-01-238 | Alexander, Fred J.46, 92 |
| 1893-02-0611 | Alfred, rue29, 43, 44 |
| résolution No. 9 rescindée18 | Alma, rue42, 69, 70 |
| 1893-02-0914 | Améliorations locales60 |
| 1893-02-1315 | Amende50, 52, 54 |
| 1893-03-0617 | Anderson, William41 |
| résolution No. 722 | Animal51 |
| 1893-03-2020 | Animaux morts51 |
| 1893-03-2724, 27 | Annonces19 |
| 1893-04-0426 | Appels77 |
| 1893-04-1730 | Aqueduc5, 29, 43 |
| 1893-04-2736, 37 | A.P. Thibault percepteur de |
| 1893-05-0135 | l'...22 |
| 1893-05-0840 | bois pour les fournaies de |
| 1893-05-2243 | l'...28, 35 |
| 1893-06-0546, 47, 49, 56 | chauffeur des pompes de |
| 1893-06-0755 | l'...28 |
| 1893-06-1670 | conditions d'alimentation |
| 1893-07-0357, 58 | de la Gilmour31 |
| 1893-07-1061 | crédit en banque5 |
| 1893-08-0763, 65, 70 | debentures pour |
| retrait de la résolution | prolongation57 |
| No. 1971 | dépenses reliées à l'...3 |
| 1893-08-1571 | estimation du coût de |
| 1893-08-1871 | prolongement de |
| 1893-08-2270 | l'...41 |
| 1893-09-0575 | extension de l'...16 |
| 1893-09-0676 | Inspecteur de l'...23 |
| 1893-09-1176 | maison des pompes de l'...55 |
| 1893-09-1277 | percepteur des revenus de |
| 1893-09-1670, 74 | l'...16, 38, |
| 1893-09-2177 | 75, 82, 88, 89, 94 |
| 1893-09-2379 | prolongation de l'...68, 70 |
| 1893-09-2583 | rapport des Auditeurs5 |
| 1893-10-0280 | recettes découlant de l'...3 |
| 1893-10-0782 | réservoir alimenté par |
| 1893-10-1986 | l'...52 |
| 1893-10-3086 | Architecte du gouvernement19 |
| 1893-11-0686 | Arnoldi44, 46 |
| 1893-11-1087 | Arnoldi, King C.M.24 |
| 1893-11-1689, 91 | Arrosage de la rue Main34 |
| 1893-12-0493 | Asiles62 |
| 1893-12-1197 | Assemblée générale des électeurs |
| A. Bureau & Frères1, 27, 92 | propriétaires70 |
| Abattoirs50, 53, 59 | Assemblée législative17 |
| Abolition de la Cour du Recorder, | Assemblée publique8 |
| projet12 | convocation pour les |
| Acte 54, Victoria, chapitre 2753 | amendements à la |
| Acte de donation84 | Charte13 |

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Association38
Assurances87, 92
Auberge29
Aubergistes24
Aubry
8, 13, 16, 33, 42, 45, 59, 61, 65, 71,
78, 88
Aubry, E.S.
....11, 14, 15, 17, 19, 20, 24, 26, 30,
40, 43, 46, 55, 57, 61, 63, 71,
75-77, 79, 80, 83, 86, 87, 89,
93, 97
 président d'élection89
Aubry, Edmond Stanislas10
Aubry, Stanislas1
Auditeurs4, 23, 38, 82, 89, 96
 demande de rapport aux...82
 nommés13
 rapport des...2, 5, 6, 86, 87
Autumn, rue69, 70
Avenue
 Troisième69, 70
Aviseur légal
....15, 18, 19, 32, 34, 38, 41, 43, 60,
65, 66, 71, 93
 délégué pour la charte17
Avocat2, 12, 16, 32, 34
Aylen44
Aylen, Henry65, 71
Aylmer
 chemin d'...44, 59, 84
 village d'...62
Bagage53
Bail22
Baker, boyaux31
Banque
 à Ottawa93
 dépôt en...5
 dépôts quotidiens23
 Jacques Cartier66, 69
 Nationale72, 80
 Nationale, à Ottawa67
 vérifications88
Barette, Ferd.39
Barette, Ferdinand21, 27, 64
Barils49, 50
Barrières16, 44, 56, 67
Bastien, David2
Bateau traversier39
Bâtiment49-52, 54
Bâtiments85, 90
Bâtisse22, 60
 du Marché33, 45
 du Marché central48, 60
 en bois non peinturée52
Bâtisses73, 85, 90
 du marché et du greffier de
 la cour94
 nouvelles62
Bazinet, Hercule40
Bazinet, Hercule, fils35, 39
Beaudin, Dr.2, 87, 88
Beaudin, Dr. Jos66
Beauset92
Bell Telephone Co.1, 47
Bernier, Fortunat39
Bérubé, Geo.26
Bérubé, Georges28, 31
Bilan des opérations financières2
Billet
2, 4, 29, 33, 39, 44, 65, 67, 72, 81, 97
Bills Privés, comité des...17
Black, Wm.36
Blais, Francis36
Blais, Joseph61
Blake, Geo. F.94
Blanchissage52
Block Monk59
Boeuf49
Bois59
 à enlever de *la commune+84
 bâtisse en...52
 clôture en...52
 cours à...85, 90
 de chauffage34
 de chauffage pour l'Hôtel
 de Ville60
 empilé49
 fourniture pour l'aqueduc28
 remise à...48
Boîtes52
Boîtes vides49
Boivin, Jos.10
Bornes-fontaines34, 69, 70
Boucher
 étal privé de...19, 22, 42
Bouchers48, 60, 96, 97
 compte des...82
 délai pour payement43
 délégation des...32
 étaux privés de...37
Bouilloires55
Boult
1, 6-8, 11-18, 20, 23, 24, 26, 28-31, 33,
35-37, 39, 40, 42, 43, 45, 55,
57, 59-61, 71, 72, 75-83, 85-89, 93-97
 retour de l'échevin56
Boult, Thomas E.56
Bourque, Joseph
.....1, 4, 11, 12, 18, 21, 26, 29, 33,
36, 43, 62, 65-67, 72, 75, 87, 95
 demande d'argents19
Bouthotte, Louis2
Boutique53
Boutiquier25
Boyaux
 à incendie29
 Baker31
Brewery
 Creek16, 44, 95
 crique50, 51
 pont48

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

rue31, 69, 70, 93
Bridge, rue84
Brigade
 de feu Jacques Cartier81
 du feu23, 28, 61
 du feu, chef de la...13
 du feu, habillements de
 la...34, 98
Brigham, Dame C.C.1
Brigham, J. G.65
Brigham, T.C.27
Brigham, T.G.47, 92
Brisebois, Jean-Bte2
Britannia, rue69, 70
Brodeur, S.A.1, 21
Bulletins de nomination9
Bureau
 de la Banque Jacques
 Cartier, à Hull69
 de la police63
 de santé30, 49, 50, 52-54, 57, 81
 de votation83
 du greffier de la cour de
 circuit60, 94
 du protonotaire62
 du trésorier90, 98
Bureau, A.1, 27, 92
Bureaux
 de votation9
 du greffier et du
 percepteur de
 l'aqueduc75
 locaux de santé54
 officers des...86
Burke, rue69, 70
Butler, F.W.30
Butler, ingénieur94
Buvette25, 29, 35
Bytown84
Cabaretier18
Cadieux, Elie2
Calderon46
Camion à incendie91
Canadien, Pacifique15
Canal49, 51
 d'égoût33, 62, 81
Candidats9, 56
Caron, P.E.98
Carré
 de l'Hôtel de Ville45, 48, 94
Carrière, Antoine2
Carrière, Basile27, 36, 92
Cartier, Jacques, Brigade de feu81
Cause34
 Chénier32
 Chénier vs la corporation81
 de la cour de circuit88
Cave53
Caves52
Cellules68, 84
Cendre49
Cercle38
Certificat de licence45
Certificats de licences34, 35, 39, 41
Chambre de Commerce d'Ottawa46, 48
Chambres53
Champ51
Champagne, L.N.1, 6-8
Chantillon, Sylvestre92
Chaput, Dme. Charles91
Charbon85, 90, 92
Charest19
Charette, Dame Joseph2
Charland, Joseph28
Charlebois & Cie98
Charles, rue14, 15, 35, 38, 61, 69, 70
Charron, Delphis41
Charron, Philéas H.41
Charroyeur d'eau31
Chars électriques de la cité
 d'Ottawa29
Charte38, 41, 54, 90
 assemblée publique pour
 discuter des
 amendements13
 délégation à Québec17
 échevins juges de paix16
 étude du projet de refonte7, 8, 15
 modifications proposées14
 postes requis au projet de
 modification16
 poursuite de l'étude du
 projet de refonte6
 projet de refonte,
 subdivision de
 quartiers14
Chatillon33
Chaudière Electric Light Co.
 1, 21, 27, 30, 33,
 36, 58, 81, 91, 92
Chaudière, rue62, 71, 84
Chaudières, rue38, 61
Chauffage3, 4
 de l'Hôtel de Ville60
 des fournaies de l'aqueduc28
Chauffeur31
 aux pompes de l'aqueduc28
Chaussures98
Chaux52
 lait de...52
Chef
 de la brigade du feu13, 23
 de Police
 23, 38, 44, 49-52, 54, 60, 66
 Genest
 7, 20, 21, 26, 28-32, 37, 39, 48,
 81, 84
 Genest, accusations contre
 le...
 13, 18
Chef Genest31

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

| | |
|---|---|
| <p>Chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa 62</p> <p>Chemin49, 51, 73 d'Aylmer44, 59, 84 Dividende sur parts de...3 du Roi69, 70 Lemay43 macadémisé de la Gatineau44 macadémisé et gravellée de Gatineau84 menant au pont de la Gatineau67 pour le pont de la Gatineau48 projeté pour le pont de la Gatineau56</p> <p>Chemin de fer15 à passagers d'Ottawa31 électrique d'Ottawa38, 41</p> <p>Chemin de fer électrique d'Ottawa42</p> <p>Chemins53</p> <p>Chénier81</p> <p>Chénier, cause32</p> <p>Chénier, Cyrille37, 64, 92, 93</p> <p>Chénier, Jos.30, 47</p> <p>Chénier, Joseph34</p> <p>Chenil50, 52</p> <p>Cheval151, 61 acheté91</p> <p>Chevrier, Alexandre41</p> <p>Chien, taxe de2, 27</p> <p>Chiens50</p> <p>Church, rue69, 70</p> <p>Cité d'Ottawa29</p> <p>Clairoux, Dme Victor2</p> <p>Clos85, 90</p> <p>Closet, réservoir de52</p> <p>Clôture56 en bois52</p> <p>Clôtures67</p> <p>Coallier, Dme Malvina39</p> <p>Cochons50</p> <p>Collection82, 96, 97</p> <p>Collège d'Ottawa45</p> <p>Comité 43-45, 48, 56, 59, 61-63, 66, 68, 75, 82, 88, 89, 93, 96 de construction du Palais de Justice et Prison84 du pont de la Gatineau28, 83</p> <p>Comité de la Santé formation avec Helmer comme Président12</p> <p>Comité de santé30, 52, 54</p> <p>Comité des chemins73</p> <p>Comité des finances23, 28, 41, 66, 97 31e rapport1 32e rapport18 33e rapport27 34e rapport36 35e rapport46</p> | <p>36e rapport57 37e rapport65 38e rapport80 39e rapport91 formation avec J. Wright comme Président11 Président du...93 Comité des marchés22, 32, 94, 96 06e rapport37 formation avec Boulton comme Président12 Comité des règlements41 formation avec Boulton comme Président12 Comité des rues et améliorations30, 41, 51, 59 12e rapport71 formation avec Sabourin comme Président12 Comité du feu et de l'eau13, 28, 29, 32, 35, 41, 55, 59, 61, 94, 97 40e rapport20 41e rapport31 42e rapport37 43e rapport47 44e rapport58 45e rapport64 46e rapport91 47e rapport93 changement de présidence81 formation avec C.M. Wright comme Président12 Comité général2, 6, 7, 11, 14, 15, 20, 24, 27, 32, 34, 39, 41, 45, 60, 62, 66, 77, 78, 85, 86, 89, 95, 97, 98 Comité spécial13, 31-33, 44 Comités permanents11 retour des échevins résignataires56 Commerçants85, 90 Commerce, Chambre d'Ottawa46, 48 Commissaires d'écoles96 commune, la98 Compagnie des chars électriques de la cité d'Ottawa29 du chemin de fer à passagers d'Ottawa31 du chemin de fer électrique d'Ottawa38, 41, 42 du chemin macadémisé de la Gatineau44 Compte, état de28 Comptes23 Comté3 d'Ottawa1, 8, 63 Conduits à vapeur55 Connétable54</p> |
|---|---|

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Conseil
 d'Hygiène de la Province de Québec53
 de la Pointe Gatineau66
Construction4
 du pont de la Gatineau41
Contrat, projet de41, 42
Contravention49, 50, 52, 54
Contrevenant54
Corbeil, Damase39
Cormier, N.E.66
Cornes50
Côteaux51
Cotisations85, 90, 96
Couperose52
Cour50, 51, 53
 de Circuit34, 60, 88, 94
 du Recorder3, 5, 12, 13, 22, 45, 54
 du Recorder, projet de règlement pour abolir la...15
Cours à bois85, 90
Cours d'eau51, 56
Courville, Michel45
Creek, Brewery16, 44
Crésoline52
Crique Brewery50, 51
Crochets64
Cuisines51
Currier, J.M.67
Currier, Madame67
Cuzner, W. J.47
Cuzner, Wm. J.26
D'Amour, Charles2
D'Août33
D'Aoust, Jos.93
D'Aoust, Philorôme47, 91
D'Orsonnens13
Daignault, Olivier41
De Martigny26
Débentures3, 4, 39, 57, 68-70
Déboursés5
Déchêts32, 51, 52
 de patates49
Déclaration de propriétés85
Déclivité73
Décombres51
Décomposition50
Défense7
Délassement38
Délégation92, 95, 96
 du village de la Pointe Gatineau20
Délégués du peuple14
Délinquant54
Delorme, Michel91
Département
 de la police3
 de la Santé3
 des Marchés3
 des Rues3
 du Feu4
Dépendances49-51, 53, 54
Dépenses2, 3, 28
Dépôts pour les déchets52
Député
 du comté d'Ottawa, M. Tétreau8
 Tétreau63
Deschênes, Chs.27
Désinfectant52
Désinfection52
Desjardins, Jos.94
Desjardins, P. Thos.27
Desjardins, Paul-Thos.81
Desruisseaux30
Desruisseaux, Achille34
Dévidoir61
Dispatch19, 26, 28
Dispatch, Hull181
Dispatch, The58, 92
District d'Ottawa62
District judiciaire d'Ottawa62
Districtsruraux62
Division, rue44, 59, 69, 70
Donation84
Dorion, Emm.80, 81
Droit de passage44, 56
 jusqu'au pont de la Gatineau67
Du Lac, rue69, 70
Du Pont, rue38, 43, 69, 70, 93
Duc, rue69, 70
Duke, rue81
Dumais
 .1, 6-8, 12, 17, 18, 20, 21, 23, 26, 28, 29, 35, 36, 40, 42, 75
 perte de son siège par absentéisme72
Dumais, Paul T.C.36, 92
Dumontier
 .6-8, 12, 14-18, 20, 23, 24, 26, 28, 29, 37, 43, 45, 46, 49, 55, 77, 78, 79, 86-89, 93, 95
Dumontier, Honoré9
Dupuis1, 7
Dupuis, André9, 10
Dupuis, Dominal, 65, 92
Dupuis, Siméon37, 64
Durocher, Israël41
Durocher, P. H.81
Durocher, P.H.26, 29, 35, 39
Durocher, Pierre H.41, 92
E.B. Eddy Co.19, 21, 36, 58, 64, 94
Eau59
 bornes fontaines34
 cours d'...51, 56
 percepteur de l'...23
 perception de la taxe d'...13
 pouvoir d'...95
 réservoir d'...31
 sale ou corrompue49

- services gelés31
stagnante41, 49
taxe d'...19, 21
- Écales49
- Échelles64
- Échevin, résignation d'79
- Échevins
candidats à la charge d'...56
demande de déclaration de
propriétés85
Juges de paix16
rémunération14
résignations43
- Eclairage4
par l'électricité33
- Écurie52
de louage50
- Écuries51, 52
- Eddy, E.B.84
décès de l'épouse de
l'ex-maire76
propriété de...84
- Effets53
- Égoût49, 62
canal d'...33, 81
- Électeurs municipaux propriétaires69
- Électeurs propriétaires70
- Élection45, 72, 73, 75, 79, 88, 94
compte d'...27
Président d'...8
rapport d'...56, 83
- Élection, rapport d'...8
- Élections municipales
qualification du voteur14
- Électricité33
- Embarcations à rames39
- Embarras84
- Émigrant53
- Emmagasinage de matières
explosives43
- Emmagasinage des explosifs84
- Emplacement49, 51
- Emplacements51
- Employés36
de la corporation30
- Emprisonnement54
- Emprunt68
sur hypothèque95
- Enclos51
- Engagement des officiers chaque
début d'année17
- Épiciers39
- Épidémie52
- Ercoline52
- Estimateurs21, 44
- Estimation des nouvelles
constructions19
- Estimés46
budgétaires45
- Étable52
- Étables51, 52
- Étal privé de boucher19, 22, 42
- Étang51
- État de compte28
- État des Recettes et Dépenses2
- Étaux
du marché central60
privés de bouchers37
- Étranger53
- Étude de la refonte de la charte6, 7
- Évaluateur40, 43
- Évaluateurs19, 33, 43, 44, 90
nommés39
pour le Palais de Justice
et la Prison33
- Evans20, 22
- Excavation49
- Explosifs, emmagasinage des43, 84
- Façade60
- Farley, Richard W.37
- Ferronneries68
- Fête civique66
- Feu
achat d'un cheval pour
le...61
brigade du, habillements98
Brigade Jacques Cartier81
chef de la brigade du...13
habillements de la...34
habillements pour la
brigade28
modifications demandées à
la station de...91
protection contre le...16, 68
- Finances23
- Finances, bilan2
- Flora, lac33
- Fonds
d'amortissement5, 57, 69
de boissons39
de marchandises85, 90
généraux69
- Fossé51
- Fossés67
- Fosses d'aisance52
- Four portatif22
- Fournaises de l'aqueduc28
- Fourrière51
- Fox, rue69, 70
- Frais28
- Franchot, M.S.P.83, 84
- Fréchette, Joseph92
- Free Press47
- Front, rue50
- Fumée, noir de52
- Fumier50
- Gagnon44, 63, 65
- Gagnon, A.26
- Gagnon, A.N.21, 30, 34, 46, 92
- Gants98
- Garrioch13
- Garrioch, W.H.G.4

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

| | |
|---|---|
| Gatineau | Hébert, J. Bte.21 |
| chemin macadémié et | Helmer |
| gravellé84 | 8, 11-18, 20, 21, 23, 24, 30, 33, 35, 36, |
| Comité du pont de la...83 | 38-40, 42-48, 55, 57-61, 63, |
| compagnie du chemin | 64-68, 76-80, 82, 83, 85-89, 91, |
| macadémié de la...44 | 93, 95-97 |
| plans du pont projeté27 | président d'élection97 |
| pont projeté de la...56, 66 | Helmer, R.A.49 |
| projet de construction du | Helmer, Richard A.9, 10 |
| pont de la...19, 41 | Héritiers Wright84 |
| rivière41, 48, 51 | Hodgson, Wm.24 |
| village de la...15 | Hoghsou, Wm.21 |
| Gauthier34, 43, 98 | Hope30 |
| Gauthier, L.Z.44 | Hope, James34 |
| Gauvin, G.E.72 | Hôpital53 |
| Gauvin, Geo. E.26, 91 | Hôpital Général1, 27, 36, 92 |
| Gazette Officielle de Québec53 | Hôtel25 |
| Genest, chef | de Tempérance39 |
|7, 20, 21, 26, 28-32, 37, 39, 48, | Métropolitain84 |
| 81, 84 | Hôtel de Ville3 |
| accusations contre le...13, 18 | carré de l'...48, 94 |
| Genest, Ludger36 | chauffage de l'...60 |
| Geo. F. Blake Mfg. Co.94 | Hôtelier18 |
| Geo. J. Labelle & al92 | Hôtels35, 39, 41 |
| Gilmour19, 31, 38, 58, 65 | de Tempérance24 |
| Gingras, Louis92 | Hughson19, 31, 38, 58, 65 |
| Giroux33 | Huissier82, 88 |
| Glacières17 | Hurdman's Track69, 70 |
| Goldie & McCulloch Co.80, 81 | Hygiène53 |
| Gougeon, F.47 | Hypothèque3 |
| Gouvernement3, 92 | Immeuble85, 90 |
| de Québec1 | Immoncides59 |
| provincial95 | Impressions3, 19, 24, 26, 72 |
| Goyette, Jacques35 | Incendie |
| Graham, Dr. Chs. E.95 | boyaux à...29 |
| Gravel, Joseph E.35 | camion à...91 |
| Greffier | Incommodité49 |
| 19, 25, 33, 34, 39, 66, 70, 71, 80, 82, | Infraction49-51 |
| 88, 90, 95 | Ingénieur4, 41 |
| complément au mandat du...22 | du Gouvernement29 |
| de la cour de circuit60, 94 | Inkerman, rue30, 33, 69, 70 |
| de la Cour du Recorder22 | Inspecteur49-52, 54 |
| engagement du...18 | de l'aqueduc23 |
| étude des travaux du bureau | des Marchés43 |
| du...75 | des travaux33 |
| Grondin, T.J.O.92 | Inspecteurs |
| Guérin, Camille2 | des prisons63 |
| Guilbault, Alphonse61 | des prisons, 21e rapport62 |
| Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.21, 26, 29, 31, | Inspection des livres38 |
| 47, 91 | Instruction38 |
| Guy, rue22 | Intérêt3, 4, 93 |
| H. Charlebois & Cie.1 | Intérêts3, 39 |
| Habillements28, 34 | Jardin52 |
| des policiers et des | Jean Bte. Galarneau & Cie.65 |
| pompiers91 | Joleau, Adolphe58 |
| Habitation50 | Joubert40 |
| Haches, manufacture de...3 | Joubert, Edouard39, 40 |
| Hamilton Packing Co.55, 64 | Journal26 |
| Hamilton Powder Co.43 | Journal "Le Réveil"11, 12 |
| Hangar53 | Juge de paix16, 54 |
| Hangars52, 85, 90 | Kent, rue59 |

| | | | |
|-------------------------------------|--|---------------------------|------------|
| King, Charles | 58, 65 | | |
| King, Chs. | 27, 87 | | |
| King's Road | 69, 70 | | |
| Labelle, Félix | 2 | | |
| Labelle, Geo. J. | 92 | | |
| Laberge, Onézime | 41 | | |
| Labrèche, Joseph | 39 | | |
| Lac | 51 | | |
| Flora | 33 | | |
| Lachance, Frs. Xavier | 65 | | |
| Lacroix, Edouard | 34 | | |
| Lacroix, Philéas | 34 | | |
| Lacroix, Tancrède | 34 | | |
| Laferrière | 5 | | |
| protestations de... | 13 | | |
| réengagé comme secrétaire | 13 | | |
| Laferrière, J.O. | 82, 83 | | |
| chargé de l'administration | | | |
| des finances | 22 | | |
| engagé comme Greffier | 18 | | |
| réengagé comme secrétaire-trésorier | 13 | | |
| Laferrière, Roland | 88, 92 | | |
| Lafond, Gédéon | 27, 58 | | |
| Lait de chaux | 52 | | |
| Landry, Noé | 35 | | |
| Lard | 50 | | |
| Laroche, J Bte | 26 | | |
| Larose, F.X. | 91 | | |
| Larose, Frs. X. | 60 | | |
| Larose, J. B. | 47 | | |
| Latour, Adelard | 39 | | |
| Latrémouille, Pellémont | 39 | | |
| Lauzon, Rév. P. | 40, 41, 46, 48, 56 | | |
| Laverdure, Moïse J. | 45 | | |
| Lavergne | 9, 10 | | |
| Lawson, Thomas | 58 | | |
| Leamy, chemin | 43 | | |
| Lebeuf, Calixte | 30, 34 | | |
| Leblanc, Alexandrel | 92 | | |
| Ledger | 5 | | |
| Legault, constable | 39, 40, 47 | | |
| Legault, Joseph | 58 | | |
| Lemieux, Jos | 26 | | |
| Lemieux, Joseph | | | |
| | 35, 37, 43, 47, 58, 64, 75, 91, 94 | | |
| Licence | 25, 29, 34, 35, 45 | | |
| d'aubergiste | 25 | | |
| Licences | 39, 41 | | |
| applications pour... | 39 | | |
| de Charretiers | 3 | | |
| octroi des... | 15 | | |
| Lieutenant-Gouverneur | 10, 12 | | |
| Lieux de dépôt | 51 | | |
| Liqueur spiritueuse | 25 | | |
| Liqueurs | 29 | | |
| dites de tempérance | 25 | | |
| en détail | 25 | | |
| en gros | 25 | | |
| magasin de... | 45 | | |
| magasins de... | 39 | | |
| | | spiritueuses | 23, 24, 39 |
| Liste | | des arrérages de taxes | 98 |
| | | des électeurs | 34 |
| Listes | | des voteurs | 98 |
| Livre | | des recettes | 5 |
| Livres | 96 | inspection des... | 38 |
| | | recommandés pour les | |
| | | auditeurs | et |
| | | percepteurs | 89 |
| | | tenue de... | 13 |
| Locataire | 14, 49, 51, 52, 85, 90 | | |
| Logement | 53 | | |
| Lot | 49, 52, 85, 90 | | |
| Lots | 51 | | |
| Loyer | 85 | sur Manufacture de Haches | |
| | | et Maison | 3 |
| Loyer, Frs. Xavier | 7 | | |
| Lyons, Wm H. | 43 | | |
| Lyons, Wm. H. | 81 | | |
| Madriers | 73 | | |
| Magasin | 53, 84 | | |
| Magasin de liqueurs | 29, 45 | | |
| Magasins de liqueurs en détail | 25, 39, 41 | | |
| Magasins de liqueurs en gros | 25 | | |
| Main, rue | 34, 37, 43, 59, 69, 70, 81, 84 | | |
| Maire | | | |
| | .19, 23, 29, 32, 33, 39, 44, 60, 61, 63, | | |
| | 66-68, 72, 75, 80-82, 84, 88, | | |
| | 89, 91-93, 95, 96 | | |
| | absent | 35 | |
| | au Comité du pont de la | | |
| | Gatineau | 28 | |
| | compte du... | 30 | |
| | délégué pour la charte | 17 | |
| | Edmond S. Aubry élu | 10 | |
| | laisse la salle | 45, 48, 57 | |
| | remboursement de frais de | | |
| | voyage | 32 | |
| | rémunération | 14 | |
| | reprend son siège | 59 | |
| | Sylvain | 11, 12, 15, 19, 20 | |
| | usage du vote prépondérant | | |
| | | 65, 82, 85 | |
| Maison | 3, 49-54 | | |
| | de tempérance | 25 | |
| | des pompes | 94, 97 | |
| | des pompes de l'aqueduc | 55 | |
| Maisons | 73, 74 | | |
| Major | 32 | | |
| Major, C.B. | 30, 80 | | |
| Major, Chs B. | 2, 81 | | |
| Malades | 53 | | |
| Maladie | 53 | | |
| Maladies | 53, 59 | | |
| Manufacture | 53, 84 | | |
| | de haches | 3 | |

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Manufacturiers29 | Obstructions49 |
| Marailleurs84 | Occupant49-52 |
| Marchand23, 25 | Occupants74 |
| Marchandises53, 90 | Ocre52 |
| Marchands24, 85, 90 | Octroi |
| Marché | demandé du terrain |
| bâtisse du...45 | conduisant au pont |
| central48, 60 | de la Gatineau48 |
| enlèvement de bâtisses94 | des licences15, 25 |
| sur la Place de l'Hôtel de | du Gouvernement3, 4 |
| Ville33 | Odeur52 |
| Marchés | mauvaise49 |
| inspecteur des...43 | Oeufs49 |
| Règlement des...32 | Offense51, 54 |
| revenus des...3 | Officier54 |
| Marion, Joseph21 | de police Genest66 |
| Marleau, Dame31 | de santé2 |
| Marleau, Exilda35 | du scrutin83 |
| Marston, Geo. J.39, 43 | Genest incriminé18 |
| Marston, rue69, 70 | Legault exonéré40 |
| Matière putride53 | Officiers51, 54 |
| Matières explosives43 | de la ville23 |
| Matières nuisibles52 | de santé53, 54 |
| Mauvaise odeur49 | des bureaux de cette |
| May, Dme. Sara20 | corporation86 |
| May, Mme. S.2, 22 | du bureau de la police63 |
| McDougall26 | du scrutin9 |
| McDougall, J.M.35, 38 | Opérations financières, bilan |
| McKinley21, 64, 94 | des...2 |
| Médecin53, 59 | Ordures49-51 |
| Médicaments53 | Os50 |
| Mendiants66 | Ottawa |
| Messagers53 | banque à...93 |
| Mesure sanitaire53 | Banque Nationale à...67, 72, 80 |
| Miller, Frank20, 26, 29, 41 | Chambre de commerce d'...46, 48 |
| Ministre des Travaux Publics48 | chemin de fer à passagers |
| Minutes, impression des...26 | d'... |
| Mise en nomination9 | |
| Mitaines98 | |
| Monk28 | |
| Monk, block59 | |
| Montreuil, Joseph2 | |
| Moqueur, B.26 | |
| Morin83, 85-89, 93-95, 97 | |
| Morin, Jacques83 | |
| Moulin31, 38, 58 | |
| Mulligan, George91 | |
| Myre, B.26 | |
| Myre, Joseph71 | |
| Nadon, Isaïe57, 59 | |
| Nantel, Honorable M.33 | |
| Négligence50, 54 | |
| Nesbitt20, 22 | |
| Noir de fumée52 | |
| Northwood21, 64, 94 | |
| Nourrices53 | |
| Nouvelles53 | |
| Nuisance49, 51 | |
| Nuisances51, 53 | |
| Oblats44, 48, 66, 67 | |
| propriété des...41, 56 | |
| | cité d'...21, 29 |
| | collège d'...45 |
| | comté d'...1, 8, 84, 88 |
| | comté d'... division A66 |
| | député du comté d'...63 |
| | district d'...8, 54, 62 |
| | rivière15, 48, 51 |
| | rue69, 70 |
| | transfert du district |
| | judiciaire d'...62 |
| | Ottawa Gas Co.21, 37 |
| | Ottawa Powder Co.43, 47, 64, 84 |
| | Ottawa, cité29 |
| | Ouimet, l'Honorable M.48 |
| | Ouvriers des rues81 |
| | P.E. Caron & Frères98 |
| | P.J. Powers & Co.58 |
| | Pacage51 |
| | Pacifique Canadien15 |
| | Pagé28, 30 |
| | Pagé, N.11, 12 |
| | Pagé, Napoléon26, 34 |
| | 31, 38, |
| | 41, 42 |

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

| | | |
|--|---|------------------------|
| Palais de justice | Percepteur des revenus de l'aqueduc | 16, 17, 22, |
| achat de portes et de voûtes68 | | 23, 38, 82, 88, 89, 94 |
| acompte pour la construction29 | étude du bureau du...75 | |
| assurances pour le...92 | Percepteur du revenu de l'Intérieur25 | |
| comité général95 | Perception | |
| d'Aylmer62 | de la taxe d'eau13 | |
| délégation à Québec sur l'état des travaux92 | des arrérages96 | |
| demande d'estimation du coût des travaux44 | des cotisations des commissaires d'écoles96 | |
| dépenses3 | rôle de...96 | |
| difficultés relatives à la construction21 | Perrault34, 43, 44, 98 | |
| éclairage par électricité33 | Personne indigente52 | |
| estimateur expert nommé24 | Petit, Edouard58 | |
| estimation des travaux33, 63 | Philémon, rue69, 70 | |
| estimé de la construction23 | Phoenix Insurance Co.58 | |
| état des comptes27 | Piché, Chs. B.F.65 | |
| états financiers du projet4 | Pink, Samuel94 | |
| évaluation des travaux44 | Place | |
| modification au Comité de construction du...84 | appelée "Hurdman's Track"69 | |
| octrois du Gouvernement pour...3 | de l'Hôtel de Ville33 | |
| paiement sur estimation65 | de refuge53 | |
| planchers doubles29 | publique49, 51, 74 | |
| planchers sourds34 | Planchers sourds34 | |
| projet d'achat de terrain adjacent66 | Plans63 | |
| projet d'emprunt sur hypothèque | du pont projeté de la Gatineau27 | |
| | Plante, Frs.91 | |
| | Pointe Gatineau41, 66 | |
| | village de la...19 | |
| | village de la, délégation20 | |
| | Poison50 | |
| 95, 96 | Police49-52, 54, 58, 63, 65, 66, 81, 87 | |
| protestations contre la pose de chauffage75 | habillements34, 98 | |
| reconnaissance de dette en règlement final95 | habillements d'été28 | |
| requête de Joseph Bourque33 | poste de...51 | |
| solde financier3 | restrictions sur leur mandat d'arrestations41 | |
| travaux de construction19 | Polices de garantiel7 | |
| Pantalons98 | Policiers | |
| Papeterie3 | habillements pour les...91 | |
| Paquet, Dr30 | Pompes de l'aqueduc28 | |
| Paquet, Dr. E.G.34 | Pompier61 | |
| Paquin, Isidore47 | Pompiers | |
| Paradis, E.30 | habillements pour les...91 | |
| Parapet73 | poste de...64 | |
| Parc51 | Ponceaux67 | |
| Parent, Antoine27 | Pond Creek44, 56 | |
| Paris, Jos.30 | Pont | |
| Paris, Joseph32 | Brewery48 | |
| Passage jusqu'au pont de la Gatineau67 | de la Gatineau20, 41, 48, 67, 83 | |
| Patates49 | de la Gatineau, projet de construction19 | |
| Pauvre52 | du Brewery Creek44 | |
| Pauvres53 | du chemin de fer sur l'Ottawa15 | |
| Péages de barrières16 | | |
| Peaux50 | | |
| Pénalité49, 50, 52, 54 | | |
| Pension53 | | |

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

plans du projet de la Gatineau27
projet de construction pour lier Wrightville62
projeté de la Gatineau56, 66
projeté du Pond Creek44
sur le Pond Creek56
Union, projet d'élargissement des approches48
Portes68, 84
Possesseur51
Poste des pompiers64
Poursuite7, 54
Pouvoir d'eau95
Prélevé85
Prélèvement des taxes spéciales86
Président d'élection8, 9, 56
Prison54
achat de divers articles68
acompte pour la construction29
assurances pour la...92
comité général95
d'Aylmer62
délégation à Québec sur l'état des travaux92
demande d'estimation du coût des travaux44
dépenses3
difficultés relatives à la construction21
estimateur expert engagé24
estimation des travaux33, 63
estimé de la construction23
état des comptes27
états financiers du projet4
évaluation des travaux44
modification du Comité de construction de la...84
paiement sur estimation65
projet d'achat de terrain adjacent66
projet d'emprunt sur hypothèque95, 96
protestations contre la pose de chauffage75
reconnaissance de dette en règlement final95
requête de Joseph Bourque33
Prisons62
Privé50, 52
Procédés
en expropriation93
en expulsion45
en justice37
Proclamation pour le 4 septembre *fête civique+66
Projet
de construction du pont de la Gatineau19, 20
de loi8
de refonte de la charte8, 17
Propreté50, 52, 53
Propriétaire14, 49-52
Propriétaires70, 74
Propriété73, 74, 90
connu comme *La commune+98
de la corporation au pont Brewery48
de M. Emm. Dorion81
de MM. Evans & Nesbitt22
des Oblats41, 44, 48, 56, 69
Propriétés8, 53, 67, 74, 85
vendues, procédés en expulsion45
Protêts77
Provisions53
Putréfaction50
Quartier No. 19
élection89, 94
lot 14278
lot 27778
lots 253 et 25716
Quartier No. 29, 10, 50, 62
élection89, 94
lot 30384
lot 30584
lots 3, 4, 5, et 678
lots 300 et 30384
lots 92 et 9416
lots 92, 95 et 28978
Quartier No. 39, 10, 14
lot 2b78
projet de subdivision15
Quartier No. 3a14
Quartier No. 3b14
Quartier No. 410, 43, 45, 56
Quartier No. 5
9, 10, 19, 22, 33, 42, 43, 45, 56, 72, 73, 75
élection79, 94
rapport d'élection83
Queen, rue69, 70
Quorum, absence de76, 86
Quorum, bris de89
Rafraîchissements25
Rapport
d'élection8, 9, 56, 83
des auditeurs2, 5, 6
du comité spécial (voir Chef Genest)18
Rapport des auditeurs5
Rebuts50
Recettes2, 5
Reconsidération de résolution96
Récréation38
Reddaway & Co.26, 29
Refuge53
Règlement

de la santé (projet)38, 45
des Marchés32
examen de...24
projet de...18, 41, 85, 86
projet pour abolir la Cour
du Recorder12
projet pour les
*améliorations
locales+60
Règlement No. 5324
Règlement No. 5448-53, 55
Règlement No. 5560, 62, 67-70
à soumettre au vote des
contribuables74
Règlement No. 5673
Règlement No. 5789, 90
Reinhardt, Joseph81, 98
Reinhardt, Joseph, père40
Remise53
à bois48
Remises51
Renards50
Renaud
7, 8, 11-21, 23, 24, 27, 30, 31, 33,
35-38, 40, 42-49, 61, 66, 67,
71, 72, 75-78, 80, 82, 84, 86, 94
résignation de l'échevin87, 88
Renaud, Grégoire-Hilaire9, 10
Réparations4
Réservoir de closet52
Résidence59
Résistance54
Restaurant35, 41
Réveil, Le11, 12, 27
Revenus85
Richer, Damien66
Rivière
Gatineau41, 51
Ottawa15, 48, 51
Robinets97
Rochon, Albert39
Rochon, Alfred7, 20, 37, 39, 43-45, 57, 58, 71,
80, 82, 92, 93, 95-98
délégué pour la charte17
Roger, Samuel1, 21, 27, 47, 58, 91, 92
Rôle
d'évaluation
5, 19, 67, 68, 77-79, 85,
90, 98
de paie23
de perception96
Rôles
de paie43
Rose, rue69, 70
Rouleau, Calixte41
Route73
Rue49, 51, 60, 73
albert37, 39, 69, 70
Albion29, 44
Alfred29, 43, 44
alignement de la...15
Alma42, 69, 70
Autumn69, 70
Brewery31, 69, 70, 93
Bridge84
Britannia69, 70
Burke69, 70
Charles14, 15, 35, 38, 61, 69, 70
Chaudière62, 71, 84
Chaudières38, 61
Church69, 70
Division44, 59, 69, 70
du Lac69, 70
du Pont38, 43, 69, 70, 93
Duc69, 70
Duke81
Fox69, 70
Front50
Guy22
Inkerman30, 33, 69, 70
Kent59
Main34, 37, 43, 59, 69, 70, 81, 84
Marston69, 70
Ottawa69, 70
Philémon69, 70
Queen69, 70
réparation de57
Rose69, 70
St. Henri69, 70
Victoria69
Wall62
Wright69, 70
Ruelle49, 51, 73
Ruelles53
Rues32, 53
Ruisseau31
Brigham59
Sabourin
1, 6-8, 11-18, 20, 21, 23, 24, 26-30,
33, 35-37, 40, 42-46, 48, 49,
55, 57, 59-61, 63, 65, 67,
71-73, 75-80, 82, 83, 85, 86-89,
91, 93, 95, 97
Président d'élection45, 95
président d'élection en
remplacement de C.M.
Wright79
Sabourin, Thimothée-Pierre8, 9
Sabourin, Thimothée-Pierre56
Sagala, Damase35, 39
Salaire30
Salaires3, 23, 47, 65, 75
des employés de la
corporation97
des officiers58, 80, 87, 94
des ouvriers87, 94
Saleté49
Salubrite51, 53
Samuel Rogers Oil Co.
1, 21, 27, 47, 58, 91, 92
Sanche, Jérémie71
Santé59

bureau de...30
bureaux locaux de...54
officier de...2
projet de règlement38, 45
publique30, 41, 49, 50, 53
Scrutin9, 83
Secrétaire16, 17, 38
de la province10
Secrétaire-trésorier
responsabilités16
retrait de l'expression16
Séguin, Dorcino47
Séguin, Louis30
Serrures68
Sheriff92
Simard18, 19, 97
Simard, Bernard9, 10, 42, 83
Simard, Zéphirin37
Simon27
Simon, André39
Simon, D.C.4, 75, 87
Société d'agriculture66
Soper64
Soumissions
19, 24, 28, 29, 34, 60, 94, 98
Spectateur, Lel, 19, 26-28, 36, 81, 92
Spittal, Alex.92
St. Henri, rue69, 70
St. Jean1, 6, 7
St. Jean, Sylvain37, 92
St. Jean, T.1
St. Jean, Trefflé65, 91
St-Joseph, Union2
St-Jules, Baptiste58
Station de Feu
modifications demandées91
Stations du feu et de police
proposition de peinture
du toit des...59
Statut 56 Victoria63
Substance putride50
Suie49
Sylvain, Maire11, 12, 15, 19, 20
Syphon52
Talbot, A.X.87, 92
Taverne25
Taxe8, 24, 29
annuelle sur hôteliers et
cabaretiers18
d'affaires42
d'eau13, 19, 21
de chien2, 27
refus de payer des bouchers37
sur tout marchand23
Taxes2, 3, 14, 28, 74, 85, 90
arrérages de...97
d'affaires19
exemption aux Oblats56
municipales et scolaires45
scolaires14
spéciales86
Tellier, Norman39
Tempérance24
Tenue de livres13
Terrain49, 51, 54, 60, 85, 90
connu comme *la commune+84, 93
engagement de cession à la
Cité56
pour le Pont de la Gatineau48
projet d'achat au Dr. Jos
Beaudin66
projet d'acquisition41
Terrains41, 73, 74, 84
vacants et agricoles15
Tétreau, député8, 63
Tétreau, Mtre.95
Tétreauville50
Thébergel8, 19, 97
Théberge, Hubert20, 22, 42
Thibault7, 82, 85, 96
réintégré dans la charge de
percepteur...88
Thibault, A.P.22, 47, 57
Greffier de la Cour du
Recorder22
nommé percepteur de
l'aqueduc22
nommé trésorier19
Thibault, collecteur5
Thibault, Philias
nommé assistant secré-
taire-trésorier13
Trafiquants24
Tramway29, 31, 38, 41, 42
Transfert du chef-lieu du district
judiciaire d'Ottawa62
Travaux des rues75
Travaux Publics, Ministre des48
Tremblay, Michel45
Trésorier16, 17, 25, 38, 82, 85, 89, 96
assistant...88
dépôts bancaires quotidiens23
Trésorier de la Province69
Troisième Avenue70
Trottoir59, 60, 73
Trottoirs30, 32, 60, 68, 70, 73
construction de...57
Trudel33
Trudel, Isaïe30, 64
Trudel, Moïse39, 81, 98
Tuniques98
Turnpike84
Union St-Joseph2
Union, Pont48
Urinoire52
Usine53
Vache51
Vaisseaux52
Valeur des immeubles68
Valves69, 70, 97
Vente39, 85, 90
Ventilation53

Verrous68
Viande49
Viau, Arthur83
Viau, Théophile
 poursuite de...57, 65, 71
Viau, Urbain88
Victoria Foundry Co.91
Victoria, rue69
Village
 d'Aylmer62
 de la Gatineau15
 de la Pointe Gatineau19, 20, 56
Villemaire, J. Bte.30
Villeneuve, Jérémie58
Voiture
 aux échelles61
 aux échelles et crochets13, 64
Voitures49
Vote des contribuables74
Voteur, qualification14
Voûtes53, 68, 85, 90
Waddell, James48
Waddell, Jas46
Walker, Madame44
Wall, rue62
Waters
 8, 11-18, 20, 23, 24, 26-31, 33, 35-37,
 39, 40, 42, 43, 45, 55, 57, 58,
 59-61, 63-67, 71, 72, 75, 77-80,
 82, 83, 85-89, 91, 94
 Président du Comité du feu
 et de l'eau81
 retour de l'échevin56
Waters, Edward27
Waters, William9, 10, 56
Wilson, Dme Annie39
Wright66, 82-86, 89, 91-93, 95-97
 acte de donation fait par
 les héritiers...84
Wright, C.M.
 2, 6-8, 11-20, 23, 24, 26-33, 35-40,
 42-49, 55, 57-61, 63-67, 71, 72,
 75-77, 83, 84, 89, 94
 nommé président d'élection73
 Président démissionnaire du
 Comité du feu et de
 l'eau81
 résignation de l'échevin79
Wright, Charles Montgomery9
Wright, Christopher R.35
Wright, J.
 1, 7, 8, 11-18, 20, 23, 24, 26-30, 33,
 35, 36, 40, 42-46, 49, 55, 57,
 59-61, 63, 65, 71, 72, 75-77,
 79, 80, 84
 délégué pour la charte17
Wright, Joshua36, 48
Wright, Nancy Louisa78
Wright, rue69, 70
Wrightville35
 projet de construction d'un
 pont62
 rapport sur les griefs des
 citoyens de...40
 visite de...38

